

# ECHOS

JUDICIAIRES

GIRONDINS

VENDREDI 19 MAI 2023 - 2,20 €

N° 7028-7029

MARIE-CHRISTINE  
**JAULMES**

déléguée régionale  
Nouvelle-Aquitaine du réseau  
Femmes Business Angels



**SALAUNES**

Stelia Composites  
change de nom

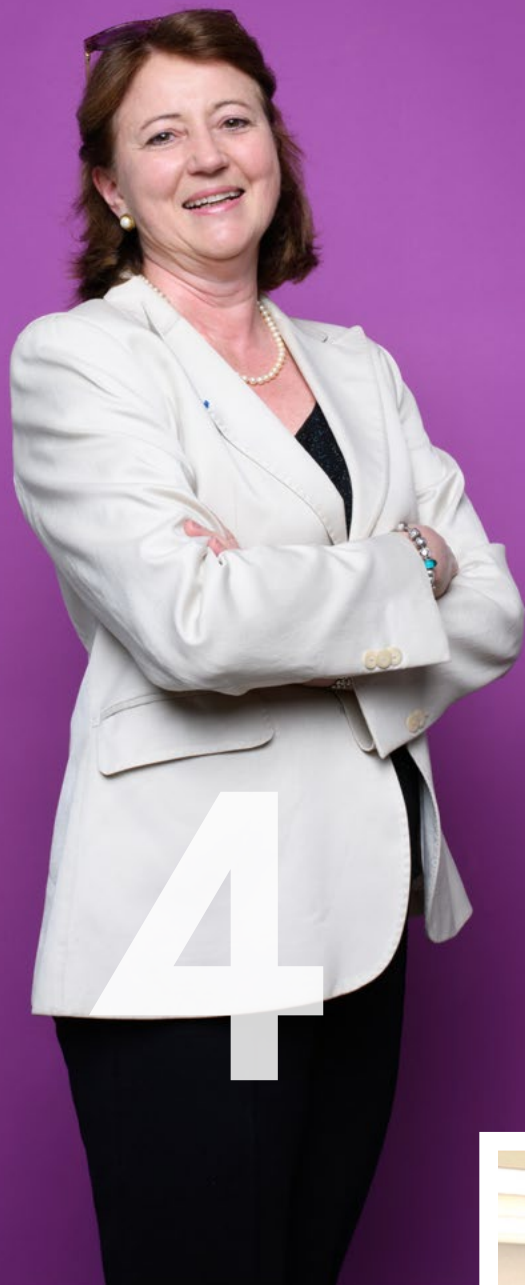
**GIRONDE**

Une formation  
estampillée Soin de Soi

**PRINTEMPS  
LITTÉRAIRE**

Les auteurs girondins  
à l'honneur

NOUVELLE-AQUITAINE  
**BUSINESS ANGELS  
AU FÉMININ**



4

## GIRONDE ACTU

### 4 FOCUS

Nouvelle-Aquitaine : Business Angels au féminin

### 10 ACTU / GIRONDE

Gradignan, une formation estampillée Soin de Soi

### 12 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



# SOMMAIRE



## 20 LE COUP DE CŒUR DE PHILIPPE

Château Pavail  
de Luze Margaux 2016

## 22 CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE

La fiscalité des mutations  
à titre onéreux de biens  
agricoles immobiliers

## RÉGION ACTU

### 26 ECHOS EN RÉGION

### 28 LANDES

Cabane & Cie,  
champignonnière landaise



### 30 LOT-ET-GARONNE

Chasseurs de  
primes pour entreprises

## TENDANCES BUSINESS

### 32 ÉCONOMIE

L'immobilier chahuté



## CULTURE & SPECTACLES

### 38 CINÉMA

Jeanne du Barry

### 42 PRINTEMPS LITTÉRAIRE

Les auteurs girondins à l'honneur

## 47 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL

APPELS D'OFFRES

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

VIE DES SOCIÉTÉS

MANDATAIRES JUDICIAIRES

IMMOBILIER

### 34 DROIT

Projet de loi justice :  
principales dispositions

### 36 SOCIAL

Lutter contre le  
« mal-être en agriculture »

**ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS** Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlle **SANZ**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55



**MARIE-CHRISTINE  
JAULMES**

déléguée régionale  
Nouvelle-Aquitaine du réseau  
Femmes Business Angels

**SON PARCOURS**

Ingénieure de formation, Marie-Christine Jaulmes a fait toute sa carrière dans l'industrie de l'énergie, chez Technip, EDF puis Eramet. « J'ai travaillé sur de grands projets de construction, géré de très grosses équipes avec tous les problèmes techniques, RH, etc., que cela peut poser », explique-t-elle. Investisseuse et membre des Femmes Business Angels par intermittence depuis 2006, elle est responsable de l'antenne néo-aquitaine du réseau depuis 2019. « Au moment où j'ai pris ma retraite, j'ai souhaité animer le réseau sur le territoire, où j'ai déjà investi dans différentes sociétés telles que la fintech Obvy, la start-up d'IA CogEngines ou encore Quidrop. »



# NOUVELLE-AQUITAINE BUSINESS ANGELS AU FÉMININ

Le réseau Femmes Business Angels (FBA) organisait son premier forum dédié à l'entrepreneuriat et à l'investissement féminins à Bordeaux le 10 mai. Pour la déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine FBA, Marie-Christine Jaulmes, valoriser ces secteurs sous l'angle du genre est une nécessité pour favoriser une mixité équilibrée.

Propos recueillis par Jennifer WUNSCH

**Échos Judiciaires Girondins :**  
**Le réseau Femmes Business Angels (FBA) vient d'organiser à Bordeaux son premier forum WinDay. Quel est l'objectif de cet événement ?**

**Marie-Christine Jaulmes :** « Le réseau Femmes Business Angels (FBA), qui fête cette année ses 20 ans, réunit 180 investisseuses en France, dont 8 en Nouvelle-Aquitaine (à Pau, au Pays basque et 6 à Bordeaux). Après la crise sanitaire, nous avons souhaité rayonner en région. Nous voulions à la fois aller chercher de nouvelles investisseuses, et nous rapprocher des organisations au cœur des écosystèmes, de façon à trouver de beaux projets dans lesquels investir. Nous nous sommes donc implantées à Lyon, Marseille, Bordeaux et Caen. Et après avoir organisé quatre éditions du forum WinDay à Paris, nous l'avons lancé pour la première fois en région cette année, en partenariat avec la French Tech

et l'association d'assurés Agipi, engagée pour promouvoir la place de la femme dans l'économie. L'objet de ces WinDay est donc de faire connaître FBA, de faire la promotion de nos livres blancs et d'œuvrer pour une mixité équilibrée. À Bordeaux, environ 180 personnes, dont 65 % de femmes, ont répondu présentes pour faire de cet événement un véritable succès et démontrer que le rôle de la femme dans le monde des start-ups, pour investir et entreprendre, est un sujet qui passionne. »

**EJG : Pourquoi jugez-vous nécessaire de valoriser l'investissement et l'entrepreneuriat sous l'angle du genre ?**

**M.-C. J. :** « Il y a une réelle sous-représentation des femmes parmi les entrepreneurs et investisseurs. On ne représente par exemple que 15 % des 10 000 business angels en France. Or nous considérons

qu'étant donné la proportion de femmes dans la société, proche de 50 % dans la population active, il n'y a pas de raison pour qu'elles n'aient pas accès à l'entrepreneuriat d'une part, et à l'investissement d'autre part, dans des sociétés innovantes. Cela fait partie des opportunités pour valoriser son patrimoine, qui sont autant dues à une femme, dans la mesure où elle en a la possibilité, qu'à un homme. »

**EJG : Quel est l'objet des livres blancs de FBA ?**

**M.-C. J. :** « Le premier, sorti en 2020, ciblait la place des femmes dans l'investissement et l'actionnariat. Et le deuxième, publié fin 2022, s'intéressait à l'impact. À chaque fois, nous partons de statistiques et d'études faites avec des cabinets, pour montrer qu'il reste du chemin à parcourir et livrer nos recommandations sur comment le faire. À travers ces statistiques justement, on s'est aperçu que le type de projets soutenus par les femmes était souvent des projets à impact, sociétal, environnemental... Chez FBA, par exemple, cela concerne au moins 50 % des projets financés ces dernières années. Cette réalité traduit une certaine sensibilité, une appétence des femmes pour ce secteur. Notre vision, en raison de l'évolution du climat et de la place de la femme qui devient plus importante surtout avec les nouvelles générations, est que les projets à impact vont moti-

○○○

## « Les femmes ne représentent que 15 % des 10 000 business angels en France » »



### FBA, UN RÉSEAU CONNECTÉ À L'ÉCOSYSTÈME

Afin de sélectionner des dossiers intéressants à financer dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, FBA NA s'appuie sur les incubateurs et les autres réseaux de business angels du territoire. « Je me coordonne de façon très régulière avec les représentants du réseau Arts et Métiers Business Angels (AMBA) et du réseau BADGE (Business Angels des Grandes Écoles) en Nouvelle-Aquitaine, parfois avec Bordeaux Angels. Il y a également Synergie dans le Poitou-Charentes, le réseau Adour BA sur la partie Sud-Pays basque et le réseau Limousin Angels. Lorsque nous nous réunissons, nous faisons généralement pitcher quelques start-ups. Nous faisons aussi partie de France Angels, association de réseaux de BA qui nous permet de partager quelques outils méthodologiques et de sentir le pouls du secteur des BA », détaille Marie-Christine Jaulmes, responsable FBA NA. Elle travaille également avec la pépinière Les Premières et les incubateurs/accélérateurs de start-ups Bordeaux Technowest et Unitec pour identifier des projets dans lesquels investir.

ver énormément de start-uppeurs et surtout de start-uppeuses. Et qu'en face, il y aura de plus en plus de femmes qui vont investir pour y répondre. »

#### EJG : Les investisseurs sont moins intéressés par ces sujets ?

**M.-C. J. :** « Nous avons constaté que les entrepreneuses avaient beaucoup de mal à lever des fonds auprès des réseaux qui étaient essentiellement masculins. Le fait d'avoir des femmes en face d'elles les met plus à l'aise. Il y a une compréhension mutuelle des sujets qui est réelle. Et une convergence vers ces sujets à impact. D'où le thème du WinDay de cette année : « Investir et entreprendre au féminin : leviers pour un monde plus durable ». Cependant, on ne peut pas dire que les hommes ferment la porte aux projets portés par des femmes, mais ils sont claire-

ment habitués à dialoguer de ces sujets-là avec d'autres hommes. Quand le réseau FBA a été créé en 2003, c'est par des femmes qui étaient encore actives et qui, voulant se lancer dans l'investissement dans des start-ups, ne trouvaient que des réseaux masculins dont les membres étaient retraités, il y avait un décalage énorme. La moyenne d'âge chez FBA est d'ailleurs plus faible que dans d'autres réseaux de business angels (BA). »

**EJG : Au-delà de la nature des projets, en majorité à impact donc, quelles sont les particularités de l'investissement au féminin ?**

**M.-C. J. :** « En termes d'investissement, on dit souvent que les femmes ont une aversion au risque, qu'elles sont prudentes et ne vont donc pas forcément mettre d'argent dans des start-ups, inves-

tissement risqué par nature. Or, c'est en train d'évoluer. D'une part les femmes se rapprochent des hommes en termes de pouvoir d'achat. Et d'autre part, elles ont la capacité d'utiliser leur argent en propre, pour des choses peut-être moins classiques qu'autrefois. Mais elles exigent que les analyses des dossiers soient bien faites. Chez FBA, nous avons donc mis en place toute une méthodologie et des outils d'analyse de risques

pour bien sélectionner et instruire les dossiers. Nous avons également développé des programmes de formation pour que les nouvelles membres du réseau puissent s'acclimater à ces méthodes et outils. Et lorsqu'on présente des dossiers à nos BA une fois par mois, les femmes qui n'ont pas participé à l'instruction et qui vont investir se sentent parfaitement informées. C'est une condition nécessaire. »

« Nous avons constaté que les **entrepreneuses avaient beaucoup de mal à lever des fonds** auprès des réseaux essentiellement masculins »



## FAIRE GARDER SES ENFANTS OU INVESTIR DANS LE BUSINESS ?

Publiant régulièrement des livres blancs pour favoriser l'entrepreneuriat et l'investissement féminins, FBA livre à cette occasion des listes de recommandations pour faire évoluer les choses. « Il faut savoir par exemple que lorsque des business angels investissent dans des entreprises – et cela ne concerne pas que les femmes –, selon certains critères, ils peuvent bénéficier d'une défiscalisation correspondant à une déduction de 25 % du montant investi. Or cette déduction figure dans l'assiette des 10 000 euros qui comprend également les frais de garde à domicile, de ménage, etc. C'est ridicule. Ils doivent donc choisir entre faire garder leurs enfants et investir dans le business ? », pointe Marie-Christine Jaulmes, responsable du réseau FBA NA. C'est pourquoi FBA milite, aux côtés de France Angels, pour que la déduction associée à l'investissement soit mise dans une autre catégorie.

### EJG : Y a-t-il d'autres particularités ?

**M.-C. J. :** « Lorsque nous investissons dans un projet, ce qui nous intéresse est d'avoir un vrai rôle de conseil auprès de l'entrepreneur, de lui faire bénéficier de notre expérience. C'est en partie pour cette raison que nous avons créé le fonds d'investissements Win Equity et que nous investissons généralement à plusieurs, afin que le montant global investi soit suffisamment significatif pour qu'un comité stratégique se forme et que la start-up nous y donne un rôle. Lors de nos comités, les projets doivent donc obtenir au minimum 50 % des

« En termes d'investissement, on dit souvent que les femmes ont **une aversion au risque mais c'est en train d'évoluer** »

votes des personnes présentes, sinon on ne les retient pas. Enfin, ce n'est pas typiquement féminin, mais depuis quelques années on s'aperçoit que, de façon globale, les BA, qui par nature investissent en amorçage, sont de plus en plus exigeants sur la maturité des pro-

jets. On les choisit un peu moins précoces pour limiter le risque : l'entreprise doit avoir fait un petit chiffre d'affaires, une preuve de concept, avoir une traction commerciale avérée... C'est une évolution notable chez FBA. »

### EJG : Et qu'est-ce qui caractérise l'entrepreneuriat au féminin ?

**M.-C. J. :** « Aujourd'hui, seulement une entreprise sur quatre est créée par une femme. Mais leur nombre augmente significativement, c'est une bonne chose. Et justement, nous sommes là pour œuvrer dans ce sens. Parce que quand ces entrepreneuses lèvent des fonds et qu'elles ont des femmes en face d'elles, la motivation, d'un côté comme de l'autre, est plus forte. Il existe une volonté de faire changer les pratiques anciennes de la société. Ensuite, quand des entrepreneuses pitchent devant nous, on constate qu'elles ont plus de frilosité à parler d'économie, de chiffres, de business plan, etc. Ce n'est pas au cœur de leur dialectique. Il y a un langage féminin assez caractéristique et commun. »







### EJG : Les Femmes Business Angels financent-elles aussi des projets portés par des hommes ?

**M.-C. J.** : « Oui, notre réseau n'a pas de critères sur le sexe des fondateurs. En revanche, le fonds d'investissements Win Equity, lui, possède une contrainte imposant la présence d'au moins une femme dans l'équipe des fondateurs. Il n'est pas sélectif en termes de secteur d'activité, mais là aussi on constate que les sociétés à impact sont très présentes. Et puis comme c'est un fonds, Win Equity impose des critères en termes de maturité de société plus forts, puisqu'il doit apporter de la rémunération aux sommes investies. »

## EN CHIFFRES LES FEMMES ET L'ENTREPRENEURIAT EN GIRONDE

- **1** chef d'entreprise sur **4** est une femme
- En 2014, sur 31 368 dirigeants actifs, **22,6 %** étaient des femmes
- En 2021, sur 47 463 dirigeants actifs, **25,4 %** étaient des femmes
- En 2021, la moyenne d'âge des femmes cheffes d'entreprise est de **44 ans** (contre 45 ans tous sexes confondus)
- Part des femmes cheffes d'entreprise dans le secteur des services : **47,3 %**
- Part des femmes cheffes d'entreprise dans le secteur du bâtiment : **4,6 %**
- **Un tiers** des femmes cheffes d'entreprise exercent dans le secteur des **soins à la personne**
- Les femmes **cadres** (professions intellectuelles supérieures et cheffes d'entreprise salariées) sont payées en moyenne **18,5 %** moins que leurs homologues masculins

Sources : données économiques CMA NA au 01/01/2021 et 01/01/2016 / Insee 2018-2019 / GSO

# GRADIGNAN

# UNE FORMATION

# ESTAMPILLÉE

# SOIN DE SOI

L'institut Soin de Soi, créé en 1999 par Nelly Pélissier-Hermitte, qui comptait déjà un laboratoire de fabrication et une boutique, lance un nouveau projet : sa propre formation, dans ses locaux de Gradignan, préparant au diplôme du CAP esthétique.

Par Nathalie VALLEZ

**S**oin de Soi continue de se développer en restant fidèle à ses valeurs ! L'institut de beauté lance sa propre école de formation dans ses locaux à Gradignan. Créé en 1999 par Nelly Pélissier-Hermitte, l'institut a pris un virage dès 2012 vers une fabrication naturelle et a lancé ses premiers cosmétiques en 2015, ainsi qu'une boutique à Bordeaux en 2019.

Elle a décidé de lancer ce nouveau projet avec Marion Teulière, chargée de la partie marketing/communication, avec qui elle est associée depuis 2018. C'est toujours dans les locaux très sixties de l'ancienne sécurité sociale de Gradignan, où étaient déjà installés le laboratoire et l'entrepôt, qu'elles ont pu s'agrandir -passant à 400 m<sup>2</sup> - et développer « un vrai lieu de vie ». Le laboratoire a été agrandi et vitré, avec en plus des bureaux partagés, des espaces de convivialité et les locaux pour la formation.



« Comme toutes les entreprises, nous sommes confrontées aux problèmes de recrutement »

## DES PROMOTIONS DE 10 ÉLÈVES

« Comme toutes les entreprises, nous sommes confrontées aux problèmes de recrutement », reconnaît Nelly Pélissier-Hermitte, « Nous avons donc envie de former des personnes à nos compétences avec la transmission de nos valeurs. » Cette formation prépare au diplôme du CAP esthétique, cosmétique et parfumerie, orienté cosmétique naturelle. D'une durée d'un an, au rythme de deux journées de formation par semaine, elle comptera des petites promotions de 10 personnes. Il s'adresse à des adultes en reconversion, « pour ceux qui veulent travailler avec nous ou s'installer à leur compte », précise Nelly Pélissier-Hermitte.

## VISION HOLISTIQUE

On y enseignera les modules traditionnels : manucurie, soin visage, épilation, maquillage, dermatologie, cosmétologie, avec en plus une vision environnementale et holistique qui est l'ADN de Soins de Soi. « On veut travailler toutes les zones du corps, ajoute la créatrice de Soins de Soi, ce qui ne fait pas partie du CAP. C'est pour cela que nous proposons d'autres modules pour monter en compétence : facialisme, soin drainant, physiologie, naturopathie, ergonomie, ainsi que de l'ayurveda pour la grossesse. »

Des modules inspirés des activités proposées par la Maison Bleue, des activités et des ateliers éphémères proposés deux fois par an par l'institut. Les portes ouvertes sont programmées les 2, 13 et 28 juin.

# L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

## NOUVELLE-AQUITAINE UNE 6<sup>E</sup> PROMOTION POUR L'ACCÉLÉRATEUR PME-ETI

21 PME et 10 entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont été sélectionnées par la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires Bpifrance et ADI N-A pour intégrer la nouvelle promotion de son accélérateur. Ce programme d'accompagnement a été lancé en 2017 afin de renforcer la compétitivité économique et de favoriser l'emploi en musclant le tissu régional d'ETI et de PME. En Gironde, ont notamment été sélectionnées les entreprises Exoes, Galland, So Deck, la blanchisserie industrielle Georges ou encore le groupe Veynat, spécialiste du transport de liquides alimentaires. Elles bénéficieront pendant deux ans d'un parcours conseil, des séminaires de formation et intégreront un réseau de pairs afin de partager leurs expériences.



© AIRBUS ATLANTIC COMPOSITES

## SALAUNES STELIA COMPOSITES CHANGE DE NOM

C'est la suite logique de la création, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'Airbus Atlantic, la filiale de l'avionneur dédiée aux aérostructures. Stelia Composites, basée à Salaunes dans le Médoc, est rebaptisée Airbus Atlantic Composites. Filiale à 100 % d'Airbus Atlantic, le site est spécialisé dans le développement et la fabrication de produits et sous-ensembles à haute valeur ajoutée en matériaux composites, pour équiper de nombreux programmes avions civils (Airbus, ATR), militaires (Dassault, Naval Group), hélicoptères (H175, Super Puma) et spatiaux (OneWeb...). Airbus Atlantic Composites emploie aujourd'hui 450 personnes et dispose actuellement de plus de 50 postes de cadres, ingénieurs techniciens et opérateurs à pourvoir. « Notre site de Salaunes (...) joue un rôle-clé dans notre stratégie industrielle », a déclaré Cédric Gautier, PDG d'Airbus Atlantic.

## LE HAILLAN / SAINT-MÉDARD-EN-JALLES DEUX NOUVELLES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole, Andréa Kiss, maire du Haillan, Stéphane Delpeyrat, maire de Saint-Médard-en-Jalles, Christine Bost, présidente directrice générale de la Fab, ont présenté, le 9 mai, les opérations d'aménagement économique « 5 chemins » et « Galaxies 4 ». L'objectif : accueillir des entreprises de la filière Aéronautique, Spatial et Défense au Haillan ainsi qu'à Saint-Médard-en-Jalles.

L'opération « 5 chemins » s'étend sur 14,6 ha. Les parcelles permettent la création d'environ 100 000 m<sup>2</sup> de surface de terrains cessibles, répartis en 20 lots.

À ce jour, près de 40 % des terrains sont réservés ou commercialisés. Deux consultations opérateurs-concepteurs sont prévues courant 2023 sur les lots en façade et en cœur de parc d'activité, représentant 44 % des terrains cessibles. L'opération

« Galaxie 4 », quant à elle, est l'extension du parc d'activités existant sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Les parcelles permettent la création d'environ 30 500 m<sup>2</sup> de surface de terrains cessibles supplémentaires, répartis en 11 lots.

Les 3/4 des terrains sont déjà réservés ou commercialisés. Trois permis de construire ont été accordés aux sociétés Bati Formes, spécialiste des composants métalliques de façades, Aircalo, spécialiste de l'aérialique du bâtiment, et TemSega, fabricant des équipements spécialisés pour la recherche scientifique et médicale.



© Saint-Médard-en-Jalles

## NOUVELLE-AQUITAINE DES PERFORMANCES SOLIDES POUR LE CRÉDIT MUTUEL DU SUD-OUEST EN 2022

La banque coopérative, présente dans les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde, fait état d'une accélération de son développement en 2022. Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest a enregistré l'arrivée de 27 500 nouveaux clients et sociétaires, la rapprochant du demi-million de sociétaires. En 2022, la banque régionale a accordé 2,1 milliards d'euros de crédits pour financer des besoins de logement et d'équipement pour les particuliers ou de développement pour les entreprises et exploitations du territoire. Elle a aussi renforcé son ancrage territorial avec le lancement d'une filière d'expertise Vins & Spiritueux pour les professionnels de la viticulture. Enfin le CMSO affirme avoir réduit son empreinte carbone de 23 % par rapport à 2019.



© Shutterstock



CAROLINE  
CAILLEAUX-BRETON

**Caroline CAILLEAUX-BRETON** devient la nouvelle directrice de l'appellation Blaye Côtes de Bordeaux qui regroupe 5 appellations : Blaye, Cadillac, Castillon, Francs et Sainte-Foy. Des vins à des prix accessibles, principalement rouges (97 %) ainsi que quelques blancs secs. Avant de prendre cette direction, Caroline Cailleaux-Breton a piloté pendant 8 ans la Ferme Digitale, un regroupement de start-ups et entreprises ayant pour ambition de promouvoir l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation. Forte de son expertise en communication, la nouvelle directrice a déclaré : « Consciente des enjeux de la filière et des nombreux challenges que nos vigneron(ne)s doivent relever, il m'a paru naturel de répondre présente au Syndicat afin d'apporter un regard neuf (...) dans leur travail de défense et de promotion de notre belle appellation ».

## CARNET

Le conseil d'administration de Réseau Entreprendre Aquitaine (REA), a décidé de nommer **Patrice BEAL** à sa tête. Il succède ainsi à **Ludovic PARTYKA**, qui reste au bureau de l'association. L'action de Réseau Entreprendre a pour but de lutter contre l'isolement des créateurs et repreneurs d'entreprise. En 2022, l'association a accompagné 27 nouveaux lauréats, à travers près de 3 044 heures de bénévolat de ses membres. Le nouveau président aura pour mission d'amplifier cette dynamique, en s'appuyant sur les fondamentaux de REA : l'humain, la gratuité, et la réciprocité. Patrice Beal a créé, en 2018, Inorix, spécialiste de la sécurité privée. L'entreprise compte plus de 750 collaborateurs et se déploie à Bordeaux, Paris, Lyon, Rennes, Toulouse et Nice. Par ailleurs, la fête des lauréats du Réseau Entreprendre Aquitaine, promotion 2022, aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> juin, au Palais de la Bourse à Bordeaux.



PATRICE  
BEAL



© D. R.

Inscriptions :  
[assises-energie.org](https://assises-energie.org)



## BORDEAUX LES ASSISES EUROPÉENNES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Du 23 au 25 mai 2023 le Palais des Congrès de Bordeaux sera le théâtre de la 24<sup>e</sup> édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique avec pour thème central : « agir ensemble vers la neutralité carbone en 2050 ». Sont attendus, dans la ville élue la plus verte de France par nos confrères du *Parisien*, près de 3 500 visiteurs et plus de 300 contributeurs, des représentants politiques, des chercheurs et des entreprises. Parmi eux, la journaliste et réalisatrice Laure Noualhat et l'écrivain Cyril Dion. Durant ces trois jours, des visites seront également proposées sur le territoire de Bordeaux Métropole : installation industrielle, réseau de chaleur urbain, centrale photovoltaïque, station d'épuration. Plus d'informations sur le site <https://assises-energie.org/>

## BORDEAUX UN BON CRU POUR LES PRIMEURS

La semaine des Primeurs s'est tenue à Bordeaux du 24 au 27 avril dernier. À cette occasion, l'Union des Grands Crus de Bordeaux (UGCB) a organisé une dégustation au Hangar 14 de ses 132 membres. Six châteaux hôtes étaient associés à cette découverte : Beauregard, Beychevelle, Fieuzal, Lascombes, Lynch-Bages et Valandraud. Cette édition a confirmé le grand retour de l'événement avec 5 300 visiteurs de 71 nationalités. Côté dégustation, les vins étaient particulièrement attendus suite aux conditions météorologiques extrêmes qui ont provoqué un grand millésime, tant du côté des rouges « qui épatent par leur douceur et leur tension », des blancs « empreints d'équilibre, qui se démarquent par de belles persistance » que des liquoreux promis à « un millésime remarquable ». Désormais, les regards se tournent vers la mise sur le marché du millésime 2022 qui s'étirera de mai à fin juin. Une période décisive pour les grands crus de Bordeaux dont le chiffre d'affaires à l'export s'élève à près de 1,4 milliard d'euros en 2022.



© Martin Dupuy



## BORDEAUX BORD'EAU VILLAGE FAIT LE PLEIN

Le site bordelais du quai des Chartrons affiche désormais un taux d'occupation de 100 % avec l'arrivée effective de cinq nouvelles enseignes. Après **Le Vieux Campeur**, annoncé depuis début décembre (EJG n° 6982-6983), les anciens hangars abritent sur 181 m<sup>2</sup> les collections riches et variées de meubles et décorations de l'enseigne **Pier Import**, ou encore le spécialiste du vélo urbain **En Selle Marcel**. L'enseigne **Iris Galerie** propose, sur 112 m<sup>2</sup>, un concept qui consiste à transformer une photo de l'iris de l'œil en œuvre d'art unique et envoûtante. Enfin le magasin de chaussures, spécialiste des sneakers, **Broken Boys** a pris un local de 108 m<sup>2</sup>. « Ces cinq nouvelles enseignes illustrent, chacune à leur manière la richesse et la diversité que nous voulons donner à Bord'eau Village pour le plus grand plaisir de nos clients et visiteurs », commente Magali Cerdan, la directrice de Bord'eau Village.

## BORDEAUX TUDIGO ET TOMCAT LANCENT APOLLO

La plateforme d'investissement participatif bordelaise Tudigo s'associe avec l'accélérateur de start-ups Tomcat Factory pour lancer leur programme d'accélération sur trois mois, baptisé Apollo. Il est destiné à accompagner 20 start-ups par an et à leur apporter un financement de 200 000 €. L'objectif est de répéter cette offre à quatre reprises, pour soutenir 80 start-ups pour un total de 12 millions d'euros de financement par an. « Donner la possibilité aux investisseurs aguerris de flécher leur investissement sur non pas une mais vingt start-ups leur permet de diminuer le risque existant de leur investissement », insiste Alexandre Laing, cofondateur et directeur général de Tudigo.





La  
**FRENCH  
TECH** NIGHT  
25 MAI 2023  
CAPC MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN  
BORDEAUX



## BORDEAUX LE RETOUR DE LA FRENCH TECH NIGHT

La French Tech Night tiendra sa deuxième édition le 25 mai prochain. Après un premier opus réussi en 2022, l'événement intègre un nouveau lieu : rendez-vous à partir de 18 h, au Musée d'art contemporain de Bordeaux. 48 start-ups et plus de 650 décideurs seront présents. Au programme : un showroom éphémère de l'innovation dès 18 h, le dîner de gala à 20 h, et la suite de la soirée sera rythmée par un DJ avec une ambiance propice aux échanges entre les différents acteurs de l'écosystème.

## GIRONDE AIDE AUX DÉCLARATIONS DE REVENUS

Les avocats bordelais apporteront conseil et assistance gratuite aux contribuables qui le souhaitent du 22 au 26 mai pour établir leur déclaration de revenus. Ces consultations organisées par le barreau de Bordeaux, qui se dérouleront en toute confidentialité, auront lieu par téléphone au 05 24 99 39 76 de 10 h à 13 h.

## NOUVELLE-AQUITAINE 25 ENTREPRISES EXPOSÉES À VIVA TECH

Entre le 14 et 17 juin, le salon Viva Technology revient pour sa 7<sup>e</sup> édition à Paris, Porte de Versailles. Ce sont 25 entreprises de la Région Nouvelle-Aquitaine qui participeront représentant 7 départements, dont 11 de Gironde. Parmi elles, les start-ups InHeart et RetiNov dans le secteur du bien-être et de la santé, Dionymer et Keenat pour les matériaux innovants, AirBooster et Moon pour la production énergétique, Atoptima et NetCarbon pour les services numériques à impact, ou encore Cognitive Engines et Airudi pour les services à l'industrie. L'objectif de Viva Technology est de rassembler les différents acteurs de la technologie, et des start-ups pour favoriser les opportunités d'affaires et promouvoir l'innovation technologique.





Le site de production Bouyer-Leroux à Gironde-sur-Dropt

© Bouyer-Leroux

## GIRONDE-SUR-DROPT BOUYER-LEROUX INVESTIT POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La société Bouyer-Leroux, fabricant de briques en « terre cuite », dispose de 7 sites de production en France, dont celui de Gironde-sur-Dropt, comptant 58 salariés. La société s'est engagée dans un partenariat pluriannuel avec la Région Nouvelle-Aquitaine, autour de l'efficacité énergétique, pour réduire de 15 % sa consommation totale d'énergie sur 5 ans. Le rassemblement des deux lignes existantes pour les fusionner en une seule ligne de capacité de 20 tonnes par heure, permet de réduire le nombre d'équipements du procédé. En passant de deux fours à un seul, et de deux séchoirs à un seul, les économies de chaleur sont également conséquentes : 16 % d'économie attendue, soit 11 GWh de chaleur nécessaire en moins, dont près de 90 % était produite par la chaudière au gaz naturel. Le Conseil régional accompagne Bouyer-Leroux dans ces investissements à hauteur de 1 196 447 euros.

## VILLENAVE D'ORNON NOUVEAU COWORKING

Une bonne nouvelle pour les indépendants, entrepreneurs et start-upers installés à Villenave d'Ornon : un nouvel espace de coworking vient d'ouvrir ses portes.

Soutenu par la mairie et Bordeaux Métropole, Coworking Villenave d'Ornon propose différentes formules : flex office, bureau privé et salle de réunion à des tarifs préférentiels. Situé en sortie de rocade, il est facilement accessible aux transports en commun et offre des places de parking. Agréable à vivre, il propose des bureaux et chaises ergonomiques, accès Wifi en fibre, salle de repos et cuisine équipée. « Nous sommes ravis d'offrir aux professionnels locaux un espace de travail moderne et pratique », a déclaré la directrice, Aveline Gaujard. Coworking Villenave d'Ornon propose régulièrement des petits déjeuners et déjeuners permettant aux coworkers de se connecter avec d'autres professionnels, ainsi que des conférences, ateliers et séances de mentorat.

[www.coworking-villenedornon.com](http://www.coworking-villenedornon.com)



© D.R.

## GIRONDE PRIX MÉTIERS D'ART DU ROTARY CLUB DE BORDEAUX

Le Rotary Club Bordeaux a voulu, cette année, donner une autre dimension à son prix « Métiers d'Arts » en y associant la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine-Gironde). Le jury a désigné à l'unanimité, parmi 33 candidats de Bordeaux Métropole, Maxime Goléo, designer, ébéniste et sculpteur basé à Bordeaux, diplômé de l'école des Beaux-Arts de Bordeaux. Il crée des meubles contemporains en bois massif, pièces uniques ou en éditions limitées, des objets à mi-chemin entre mobilier et sculpture. Il s'intéresse à la nature, à la tension, à l'articulation et au mouvement. Il s'éloigne des formes géométriques et rectilignes pour tendre vers des lignes organiques, sensuelles et épurées.



MAXIME  
GOLÉO

© D.R.

## CASTELNAU-DE-MÉDOC INAUGURATION D'OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES

Au début du mois, la mairie de Castelnau-de-Médoc et la société d'économie mixte Gironde Énergies, Terra Énergie et See You Sun ont inauguré les ombrières photovoltaïques du parking des Deux-Jalles. D'une capacité de 370 MWh, soit la consommation électrique de 120 foyers, ces ombrières représentent une surface de panneaux de 1 500 m<sup>2</sup>. Elles sont un exemple des projets portés par Ombrières de Gironde, société née il y a deux ans d'un partenariat entre la SEM Gironde Énergies, Terra Énergies et See You Sun pour accélérer la solarisation des parkings girondins. La société Ombrières de Gironde réalise actuellement 13 ombrières soit l'équivalent d'une puissance installée de 3 Mwc sur le territoire de la Gironde.



© D.R.

© D.R.

# CHÂTEAU PAVEIL DE LUZE MARGAUX 2016



© D.R.



**D**es sept appellations communales du Médoc, Margaux, la plus au sud, est aussi la plus étendue. Elle présente différentes caractéristiques de terroirs, alliant des socles de graves profondes sur le fameux plateau entourant le village à des zones plus argileuses ou encore plus sableuses. Ce patchwork géologique participe à la définition de profils assez divers pour cette appellation prestigieuse offrant des vins selon leur origine de sols plus ou moins puissants, floraux ou encore tanniques. Cette diversité de style participe grandement au charme de Margaux. Dans la zone plus au nord, on découvre cette magnifique propriété que constitue Paveil de Luze. Célébrée avec une régularité de métronome pour l'esprit classique de ses vins, on y trouve toutes les qualités requises d'un margaux de grande

classe. Finesse des tannins, équilibre délicat en bouche, suavité de la matière, aromatique de fruits juteux allant sur des notes florales de pivoine. Tout est ici réuni pour démontrer la suprématie de ce grand terroir. En l'occurrence, 32 hectares d'un seul tenant sur des graves profondes ou le cabernet-sauvignon et le merlot trouvent leur plein épanouissement. Le Paveil, comme l'appelle la famille qui en est toujours propriétaire depuis sept générations, a été acquis en 1862 par leur ancêtre Francis de Luze. Des millésimes à pleine maturité sont aujourd'hui disponibles à la vente. 2016 est délicieux à ouvrir pour son fruit délicat et sa fraîcheur, plus dense et avec une fine évolution, 2010 est absolument magnifique et s'inscrit dans le temps.

[www.chateaupaveildeluze](http://www.chateaupaveildeluze)



© Atelier Gallien - E.J.G.

Par Philippe MAURANGE,  
Directeur de l'agence  
OZCO BORDEAUX



# LA FISCALITÉ DES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX DE BIENS AGRICOLES IMMOBILIERS

Pour favoriser la transmission à titre onéreux des biens agricoles, de nombreuses mesures ont été mises en place afin de faire bénéficier l'acquéreur, sous certaines conditions, d'un régime spécial. Revue de détail de ces conditions d'application.

Par M<sup>e</sup> Catherine BERGÈS  
Notaire à Soulac-sur-Mer

**A**fin de faciliter la transmission à titre onéreux des biens agricoles, de nombreuses mesures ont été mises en place afin de faire bénéficier l'acquéreur, sous certaines conditions, d'un régime spécial. Ventes ou échanges, ces cessions peuvent profiter, de l'application d'un taux réduit, d'un abattement sur l'assiette des droits, voire d'une exonération totale. Toutefois, les conditions d'application des principales mesures qui seront ici présentées, restent strictement encadrées, tant au regard de la qualité de l'acquéreur qu'en considération de la localisation du bien cédé.

## I - LES CONDITIONS D'APPLICATIONS DU RÉGIME DE FAVEUR AU REGARD DE LA QUALITÉ DE L'ACQUÉREUR.

Les principales aides financières sont apportées à l'agriculteur fermier que ce soit par le biais d'une acquisition directe au propriétaire ou par l'intermédiaire de Safer. Mais d'autres structures sociétaires peuvent également en bénéficier.

### A. Acquisition d'immeubles ruraux par les fermiers :

En vertu de l'article 1594 F du Code général des impôts, les acquisitions d'immeubles ruraux par les fermiers bénéficient, quelle que

soit leur superficie, d'un droit de vente à taux réduit à 0,70 %, à la double condition :

1. qu'au jour de l'acquisition les immeubles soient exploités depuis deux ans au moins soit en vertu d'un bail consenti à l'acquéreur (personne physique ou morale), soit en vertu d'une mise à disposition par le preneur au profit d'une personne morale acquéreur ; il n'y a pas lieu de distinguer ici que l'immeuble soit bâti ou non, pourvu qu'il soit principalement affecté à la production agricole. Quant à la nature de l'opération, le tarif à taux réduit s'applique tant aux ventes qu'aux soultes d'échanges et que la mutation porte sur la pleine propriété du bien ou l'un de ses démembrements seulement ;
2. que l'acquéreur prenne l'engagement, pour lui et ses ayants cause à titre gratuit, de mettre personnellement en valeur les biens acquis pendant un délai minimal de cinq ans à compter de la date du transfert de la propriété.

○○○

- Lorsque l'acquéreur est une personne physique, le bail peut être consenti à lui-même, son conjoint, ses ascendants ou descendants ou encore ascendants de son conjoint.
- Lorsque l'acquéreur est une personne morale (SCEA, GFA, ERAL, GAEC...), le bail peut lui être directement consenti ou à l'un de ses associés qui met alors le bien à disposition de la société.

Le même taux est applicable, sous les mêmes conditions, en vue de l'installation d'un descendant majeur (ou mineur émancipé) de l'exploitant en place titulaire du bail. L'engagement n'est alors pris que par ce descendant seulement. Lorsque l'engagement de conservation n'est pas respecté pour l'une ou l'autre des causes prévues (cessation de l'exploitation personnelle dans ledit délai de 5 ans ou aliénation, dans le même délai, à titre onéreux de toute ou partie du fonds acquis), le régime de faveur est déchu et l'acquéreur doit alors s'acquitter du complément de droit dont il avait été dispensé et de l'intérêt de retard (CGI art. 1840 G ter).

Différentes exceptions sont cependant prévues : force majeure, aliénation à un membre de la famille, échange, apport à une société... ; le tout sous certaines conditions.

### B. Opérations immobilières réalisées par les Safer :

Les articles 1028 à 1028 ter du CGI prévoient un régime de faveur pour les opérations immobilières effectuées par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Celles-ci sont exonérées de tous droits :

- Tant lors d'acquisitions ou de cessions directes, dès lors qu'elles correspondent à leurs missions et moyens d'action définis à l'article L 141-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition peut porter indifféremment sur des biens ruraux que des parts de

société à vocation agricole ou forestière.

- Que les opérations réalisées par leur intermédiaire c'est-à-dire lorsque le cessionnaire intervient par substitution dans les droits de la Safer à l'achat des biens en cause et, lorsque la substitution est intervenue dans les six mois de la conclusion au profit de la Safer de la promesse de vente.

Cette exonération est en outre soumise à la condition du maintien de la conformité des biens à la destination prévue à l'article L 141-1 du code rural et de la pêche maritime. Ainsi l'acquéreur doit s'engager, pour lui et ses ayants cause, à conserver au bien acquis une destination conforme aux dispositions l'article L 141-1 du code rural et de la pêche maritime pendant dix ans à compter du transfert de propriété et respectant le cahier des charges établi par la Safer. Le non-respect de cet engagement entraînera également ici la déchéance, totale ou partielle selon l'importance de la rupture, du régime spécial et l'exigibilité du droit de vente et de l'intérêt de retard.

### C. Opérations immobilières réalisées par d'autres structures :

D'autres structures agricoles peuvent également bénéficier d'un régime spécial de faveur : Les sociétés coopératives agricoles de céréales et leurs unions dont les opérations, sont exonérées, sous réserve de l'article 1020 du CGI, de tous droits d'enregistrement (CGI, art. 1030).

Les sociétés coopératives d'insémination artificielle et d'utilisation du matériel agricole bénéficient, pour leurs opérations sujettes à publicité foncière des actes visés à l'article 1031 du CGI, c'est-à-dire les actes concernant les sociétés coopératives d'insémination artificielle et d'utilisation de matériel agricole et leurs unions, d'une taxe de publicité foncière ou d'un droit d'enregistrement au taux réduit.

## II - LES CONDITIONS D'APPLICATIONS DU RÉGIME DE FAVEUR AU REGARD DE LA LOCALISATION DU BIEN CÉDÉ.

### A. Dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) :

L'article 1594F quinquies E-I du Code général des impôts prévoit que les acquisitions d'immeubles ruraux situés dans les zones de revitalisation rurale effectuées par les agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont soumises à une taxe de publicité foncière réduite de 0,715 % pour la fraction du prix n'excédant pas 99 000 euros, le surplus du prix de vente étant soumis au taux normal. Les conditions varient selon la qualité de l'acquéreur.

#### 1. Acquisitions par les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation :

Pour bénéficier de ce régime, qui s'applique tant aux ventes qu'aux soultes d'échanges, plusieurs conditions doivent être réunies :

- l'opération doit intervenir dans le délai de 4 ans suivant l'octroi des aides consenties ;
- l'agriculteur (exploitant individuel ou associé d'une société civile à objet agricole) doit être bénéficiaire des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, qui sont, soit une dotation d'installation, soit un prêt à moyen terme spécial et s'engager, entre autres, à exercer pendant 10 ans la profession d'agriculteur à titre principal ;
- l'acte d'acquisition devra être assorti d'un certificat délivré par le directeur de la DDTM mentionnant l'octroi de l'aide et la date de cet octroi, ou bien d'une attestation de l'organisme bancaire précisant que l'acquéreur a bénéficié d'un prêt à moyen terme spécial.





« Dans les deux régimes, le régime de faveur est remis en cause si, **pendant les dix ans de l'installation, les conditions d'octroi ne sont plus respectées** »

2. Acquisitions d'immeubles pour les donner à bail à des jeunes agriculteurs :

L'article 1594F quinquies E-II du CGI prévoit, quant à lui, le même taux réduit lorsque l'acquisition porte sur des immeubles ruraux situés dans les zones de revitalisation rurale.

Cette mesure est accompagnée des conditions suivantes :

- l'acquéreur doit prendre, dans l'acte d'acquisition, l'engagement, pour lui et ses ayants cause à titre gratuit, de justifier, au plus tard au terme d'un délai d'un an à compter de la date du transfert de propriété, que le bien acquis a été donné à bail à long terme ou à bail cessible à un jeune agriculteur bénéficiaire des aides à l'installation ;
- ce taux s'applique aux acquisitions effectuées par l'acquéreur à hauteur d'une valeur globale n'excédant pas 99 000 €.

Dans les deux régimes, le régime de faveur est remis en cause si, pendant les dix ans de l'installation, les conditions d'octroi ne sont plus respectées (aides octroyées remboursées, dépassement de

la superficie maximale autorisée, abandon de la profession d'agriculteur...). Dans ce cas, le bénéficiaire devra payer le complément de taxe exigible mais également payer des intérêts de retard. On rappelle également que ces deux dispositions n'exonèrent pas du versement de la contribution de sécurité immobilière au taux du droit commun.

**B. Dans les zones à réhabiliter**

1. Acquisitions de bois et forêts et de terrains destinés à un reboisement :

Les acquisitions de propriétés en nature de bois et forêts et de terrains nus destinés à être reboisés, constatées par un acte authentique signé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, pouvaient, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération de toute perception au profit du Trésor en application des dispositions de l'article 1137 du CGI. L'article 118 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux donne la possibilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, aux conseils généraux et aux conseils municipaux de délibérer en vue d'exonérer des droits dus à raison des acquisitions précitées constatées par un acte

authentique signé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, chacun pour leur part.

2. Acquisitions en vue de mise en valeur de terres incultes

Deux dispositions particulières sont ici prévues :

- l'article 1025 du CGI prévoit, entre autres, que les acquisitions de terres incultes réalisées dans le cadre des dispositions des articles L. 125-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, sont soumises à la taxe de publicité foncière au taux réduit, sous réserve des dispositions de l'article 1020 du CGI. La CSI étant perçue au taux de droit commun ;
- enfin, on peut évoquer les dispositions particulières visées aux articles L 181-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime et relatifs à la mise en valeur agricole des terres incultes, qui permettent, de soumettre à une taxe de publicité foncière ou au droit d'enregistrement de 0,70 %, les ventes de terres laissées à l'abandon ou insuffisamment exploitées en Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane et Mayotte (CGI, art. 1594F quinquies F).

# LES ECHOS EN RÉGION

## DORDOGNE SOIRÉE LEVÉE DE FONDS À LONDRES AVEC KEN FOLLETT

Fin avril, la Fondation du patrimoine a organisé son premier événement de levée de fonds Outre-Manche au sein de l'Institut français de Londres, avec le célèbre écrivain Ken Follett, très attaché au patrimoine français que des liens forts unissent à l'histoire du Royaume-Uni... Il a ainsi versé 148 000 euros de droits d'auteur de son *Notre-Dame* (Robert Laffont) à la Fondation du patrimoine pour la restauration de la cathédrale Saint-Samson de Dol-de-Bretagne. Parmi les sites sur lesquels Guillaume Poitrinal, président de la Fondation du patrimoine, a attiré l'attention, le projet de restauration des remparts de Domme. Des promesses de dons restent à concrétiser pour ce projet chiffré à plus de 620 000 euros (19 185 euros collectés et 114 000 euros d'aide à la commune dans le cadre de la Mission Patrimoine 2021).



© Shutterstock

## DORDOGNE SOIRÉE NETWORKING CHEZ MAXIMA

La société sarladaise Maxima a choisi de transformer sa journée portes ouvertes du 22 juin, destinée à présenter son nouveau show-room, en soirée networking inter-entreprises afin de favoriser le lien entre professionnels du territoire ou de proximité d'activités. Après la visite proposée dans l'après-midi aux métiers du secteur des travaux publics, la réception sera largement ouverte aux dirigeants et responsables commerciaux pour renforcer le réseau, échanger des connaissances, des services ou partager des intérêts communs. Cette initiative conviviale, en lien avec la Fédération du Bâtiment Dordogne, la CCI, la Chambre de métiers et l'Association interprofessionnelle du Sarladais, est organisée avec concert et jeux autour du buffet dinatoire. Seule obligation : s'inscrire rapidement !  
[marketing@sarlimaxima.com](mailto:marketing@sarlimaxima.com)



© Loïc Mazalrey

## LANDES RECHARGE ÉLECTRIQUE RAPIDE À CAUNEILLE

L'Intermarché de Cauneille fait partie des huit points de charge rapide pour véhicules électriques, installés en Nouvelle-Aquitaine par Electra. L'entreprise créée en 2020, qui a levé plus de 175 millions d'euros courant 2022 et vient de signer un partenariat avec Ademe Investissement, a déjà développé sur le territoire national un parc de 230 points de charge rapide (22 kW à 300 kW de puissance) pour une charge complète allant de 10 à 30 minutes. Via une application, l'utilisateur peut également réserver en quelques secondes sa borne à distance et être dirigé vers la plus proche, choisir la durée de chargement et payer automatiquement.



## LANDES ÉLECTRO DÉPÔT S'IMPLANTE À DAX

Électro Dépôt (1 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 1 800 collaborateurs dans 109 magasins) ouvrira fin août sa première boutique landaise, rue Brémontier, à Dax. L'enseigne discount de l'électrodomestique proposera son offre sur 984 m<sup>2</sup> et recrutera à partir du mois de juin une équipe de huit personnes. « Pour ces postes en magasin, aucun diplôme ni expérience professionnelle précis ne sont exigés. Les recruteurs s'appuient surtout sur un savoir-être, une motivation et une envie d'apprendre », affirme le groupe estampillé Great place to work.

# CABANE & CIE, CHAMPIGNONNIÈRE LANDAISE

Déjà associés pour la production de tomates au sein de l'entreprise Tom d'Aqui, Toby Wright, Adèle et Vincent Audoy se diversifient avec Cabane & Cie. Depuis Parentis-en-Born, ils produisent les premiers champignons de Paris du département.

Par Cécile AGUSTI

**L**a grande majorité des champignons de Paris ne sont même pas français. 70 % de la consommation hexagonale est importée, notamment de Pologne. La cueillette étant réalisée exclusivement à la main, la production s'est déplacée là où la main-d'œuvre est moins coûteuse...

Cependant, les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine des produits et demandeurs de champignons frais et locaux. Pour satisfaire ce besoin, Toby Wright, Adèle et Vincent Audoy ont démarré une production de champignons de Paris blancs et bruns, en février à Parentis-en-Born.

Les trois agriculteurs ingénieurs agronomes n'en sont pas à leur coup d'essai. Depuis 15 ans, ils produisent des tomates sous serre via leur entreprise Tom d'Aqui. Ce nouveau projet, baptisé Cabane & Cie, leur permet de se diversifier, tout en se lançant un nouveau défi.

La production sera exclusivement vendue dans un rayon de 200 km autour de Parentis-en-Born



## 16 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

« Il y a beaucoup de similitudes entre les deux productions, indique Adèle Audoy. Toutes deux sont conduites dans des environnements clos et maîtrisés en ce qui concerne l'irrigation et la température. En revanche, il faut beaucoup de lumière en tomate, alors que le champignon pousse dans l'obscurité. »

Pour assurer la production, les trois associés ont investi 16 millions d'euros dans la construction d'une champignonnière équipée de six chambres de pousse et de 12 chambres de cueille. Une pompe à chaleur permet de maintenir une température constante de 18 °C dans l'ensemble des salles. Cabane & Cie a en effet fait le choix de n'utiliser que des énergies propres et renouvelables dans ses installations (comme c'est déjà le cas chez Tom d'Aqui). Des panneaux photovoltaïques compléteront d'ailleurs bientôt le système.

## UN OUTIL DE TRAVAIL TOURNÉ VERS LES SALARIÉS

Un effort important a également été fait pour faciliter le bien-être au travail. Dans les champignonnières classiques, la cueillette et la manipulation du compost s'avèrent particulièrement pénibles. « Quand nous discutons avec différents producteurs en Europe, le problème n'est pas de vendre les champignons, c'est de trouver les gens pour les ramasser », souligne Vincent Audoy.

Pour s'assurer d'attirer la cinquantaine de salariés nécessaires pour faire fonctionner l'unité, des études ont été menées avec des ergonomes pour adapter les postes de travail. Les lits de compost se présentent ainsi au cueilleur comme un pupitre à musique, tandis que les champignons cueillis sont convoyés automatiquement pour éviter le port de charges lourdes.

Par ailleurs, la production est réalisée sans aucun pesticide. Non seu-



VINCENT  
ET ADELE AUDOY  
ET TOBY WRIGHT  
Cofondateurs  
de Cabane & Cie

© Nnuuk - photographies

lement pour la qualité des champignons, mais aussi pour la santé des équipes. « Aujourd'hui, les risques avec les pesticides sont beaucoup plus grands pour les gens qui les appliquent ou qui vivent à proximité du lieu de production », souligne Toby Wright.

## ULTRA FRAIS

La culture de champignons peut être réalisée toute l'année, par cycle de six semaines (deux semaines de pousse et quatre semaines de récolte). « Mais la consommation est saisonnière, reprend Adèle Audoy. Il y a une forte demande de novembre à mars. Ensuite, cela se tasse en juillet et août. »

Cabane & Cie ambitionne de produire 2 500 tonnes par an. La production sera exclusivement vendue dans un rayon de 200 km autour de Parentis-en-Born. « Ce qui fait le croquant d'un champignon, c'est sa fraîcheur. Pour cela, seul un champignon produit et vendu localement peut atteindre un niveau de qualité optimum. L'idée est que nos champignons soient disponibles sur les étals le lendemain de la cueillette, contrairement aux champignons polonais qui font trois jours de camion. » Deux tiers des champignons de Cabane & Cie seront vendus en grande surface, le tiers restant chez des primeurs et des grossistes. Le chiffre d'affaires prévisionnel atteint les 6,5 millions d'euros.

# CHASSEUR DE PRIMES POUR ENTREPRISES

Strategy Conseil est spécialisé dans la chasse aux subventions qui peuvent aider les entreprises dans leur développement et leurs projets d'innovation et d'investissement. Rencontre avec le créateur de ce cabinet à taille humaine unique en Lot-et-Garonne : Emmanuel Jolly.

Par Jonathan BITEAU



Il existe en France plus de 3 500 dispositifs d'aides aux entreprises. Autant dire qu'il s'agit là d'un véritable labyrinthe administratif dans lequel il est difficile de se retrouver, même pour un spécialiste.

Alors autant dire que c'est mission impossible pour un chef d'entreprise qui a bien d'autres préoccupations que de remplir de longs et fastidieux dossiers avec des résultats aléatoires. Pourtant, Emmanuel Jolly en a fait sa spécialité : pour chaque entreprise qu'il conseille, il tisse un fil d'Ariane sur mesure qui permet de s'y retrouver dans le dédale des aides publiques. « Beaucoup d'entreprises ont des projets mais pas forcément les finances pour les concrétiser. Les fonds publics n'étant pas extensibles, ceux qui savent y avoir accès en bénéficient. J'ai à cœur de récupérer des fonds pour les entreprises lot-et-garonnaises. Quand une aide est attribuée, on sait qu'elle aura des retombées sur le territoire. On est un service public privé ! », explique le dirigeant qui a créé Strategy Conseil en 2015.

## 800 ENTREPRISES CONSEILLÉES ET 30 MILLIONS RÉCOLTÉS

Et le succès ne s'est pas fait attendre. En 8 ans, Strategy Conseil a accompagné plus de 800 entreprises et a récolté plus de 30 millions d'aide en 2022 (voir encadré). Une réussite qui tient peut-être aux motivations profondes du chef d'entreprise : « Quand j'étais plus jeune, on ne m'a pas forcément tendu la main, rien n'a jamais été gagné d'avance. Alors je me suis dit pourquoi pas aider les entreprises qui en ont besoin ? J'ai toujours eu dans l'âme l'envie d'aider les gens. J'avais une expérience dans le conseil et l'accompagnement des entreprises. L'idée de les accompagner dans une thématique, la recherche des aides publiques, était à l'époque assez novatrice ».

On est un  
service public privé !



**EMMANUEL JOLY**  
dirigeant de Strategy Conseil

## IMPLANTATION RÉGIONALE

Depuis son siège de l'Atrium à Boé, Strategy Conseil s'est déployé dans la région avec un bureau à Toulouse, à Bordeaux et à Pau. L'objectif du cabinet est à présent de se tourner vers le Pays basque, un territoire dynamique économiquement. En ce qui concerne la rémunération de Strategy Conseil, le principe est celui de la rémunération au succès (ou success fees) : le cabinet n'est payé que s'il réussit à obtenir une subvention pour l'entreprise. « C'est très rassurant pour les clients. Évidemment, avec notre expérience, on sait quels dossiers sont éligibles ou pas », explique Emmanuel Joly.

## AFTERWORK ET MISE EN RELATION

Avec un tel portefeuille d'entreprises clientes, Strategy Conseil ne se limite pas à la chasse aux subventions et souhaite aussi encourager le réseau économique local : « nous faisons de la mise en relation des entreprises. On se rend compte parfois qu'une entreprise va chercher des compétences bien loin alors que l'offre existe sur le territoire. On a déjà initié des rencontres de nos clients lors d'afterworks et on va accentuer ces événements cette année. On est aussi un réseau qui peut créer de l'émulation localement », précise le dirigeant qui garde la tête sur les épaules malgré une réussite remarquable et unique en Lot-et-Garonne : « l'ADN du cabinet, c'est la proximité : on n'est pas des mercenaires. On construit une offre sur mesure par rapport aux besoins que l'on rencontre. On veut garder cette taille humaine ».

## STRATEGY CONSEIL EN CHIFFRES

**30 millions d'euros** d'aide  
obtenus pour les entreprises en 2022

**45 %** de crédit d'impôt recherche

**18 %** d'aides à la  
recherche et développement

**16 %** d'aide aux  
investissements productifs

**11 %** d'exonérations fiscales

**10 %** d'aides au développement international

**800 entreprises**  
accompagnées depuis 2015

**10 salariés**

**70 %** d'activité dans le Sud-Ouest

**Bio Express Emmanuel Joly**

Né en **1980**

Diplômé de l'Inseec Bordeaux et  
de Kedge Business School

**2007-2009** : Gestionnaire de  
patrimoine chez BNP Paribas

**2009-2014** : Directeur financier d'une  
entreprise industrielle

**2015** : création de Strategy Conseil

# L'IMMOBILIER CHAHUTÉ

Inflation, hausse des taux d'intérêt, entrée en vigueur du DPE, inquiétudes des ménages... Le marché de l'immobilier est secoué. Mais BPCE l'Observatoire ne prévoit pas pour l'instant de décrochage brutal en 2024..

Par Anne DAUBRÉE

**L**e marché immobilier plonge-t-il dans la crise ? Le 20 avril, BPCE l'Observatoire présentait « Les Rendez-vous de l'immobilier - Construction, demande des ménages, effet du DPE et perspectives de prix. Où va l'immobilier résidentiel en 2023-2024 ? », lors d'une conférence de presse en ligne. Avec un constat nuancé, même s'il est loin d'être riant. Ainsi, dans la construction, « la situation est difficile pour les promoteurs. Ils font face à des coûts toujours plus importants, alors que la capacité contributive des clients se réduit. La contrainte sur leur modèle est très forte », analyse Alain Tourdjman, directeur des études économiques du groupe bancaire BPCE. Tous les indicateurs le confirment. Depuis plus d'un an, l'évolution du nombre de mises en chantiers est à la baisse, au point de passer sous la moyenne décennale. Côté réservations, la chute est de 20 % au quatrième trimestre 2022 (par rapport au précédent).

La moitié des propriétaires bailleurs ignore à quelle classe énergétique appartient leur bien



Dans le même sens, la dynamique des maisons individuelles s'est inversée. Après des années 2021 et 2022 fastes en matière de construction, 2023 a vu l'amorce d'une baisse. En face, les réservations ont diminué de manière très importante (20 %). « Les acheteurs de ces maisons sont des accédants modestes. Ils sont les plus touchés par la désolvabilisation liée à l'évolution du crédit », commente Alain Tourdjman. Sur ce marché, « la hausse des prix des matières premières a impacté le prix de ces maisons dont le design a été retouché pour qu'elles conservent un tarif acceptable pour cette clientèle », poursuit l'expert. Néanmoins, les stratégies des promoteurs n'ont pas vraiment fonctionné, d'autant qu'à la hausse des coûts des matériaux s'ajoutaient d'autres difficultés, dont celle de l'accès au foncier « de plus en plus problématique », note Alain Tourdjman. Résultat, l'Observatoire prévoit 350 000 mises en chantier en 2023, et 340 000 en 2024. Du côté de la demande, celle des Français en matière d'immobilier (toutes catégories) s'infléchit mais perdure. « Les projets de long terme comme l'immobilier semblent difficiles à mettre en œuvre. (...) La perception extrêmement négative de l'environnement économique n'a cependant pas anesthésié les projets d'achat des ménages qui restent à des niveaux acceptables. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, la demande ne s'est pas effondrée », analyse Alain Tourdjman. 45 % des Français considèrent le moment défavorable pour l'achat, même si l'immobilier reste une valeur refuge. Toutefois, le nombre de projets actuels demeure stable : 11 % des Français déclarent avoir un projet d'achat de résidence principale dans les douze mois, contre 10 % l'année précédente. Concernant la résidence secondaire, les chiffres n'ont pas évolué (3 %). Mais les vendeurs, eux, se posent des questions... 47 % ont des doutes sur les délais auxquels ils vont pouvoir vendre, et une proportion similaire, sur la possibilité d'obtenir le prix souhaité. Et ils sont 6 sur 10 à déclarer préférer attendre si nécessaire, ce qui augure d'un ralentissement des transactions.

### LES PERTURBATIONS DU DPE ET DES HAUSSES DE TAUX D'INTÉRÊT

Sur fond de conjoncture difficile, l'introduction du DPE, Diagnostic de performance énergétique, perturbe encore davantage le marché de l'immobilier. Dernière étape, depuis le 1<sup>er</sup> avril, l'audit énergétique est devenu obligatoire lors des ventes de logements les plus énergivores, les travaux à réaliser devenant un enjeu potentiel de négociation. « Le sujet est bien présent dans l'esprit des Français », note Alain Tourdjman. Pour les trois quarts d'entre eux, la classe énergétique d'un bien est devenu un critère déterminant. Et ils sont 44 % à ne pas vouloir acheter un bien classé F ou G. « Le DPE va faire émerger des disparités de prix très significatives », estime Alain Tourdjman. Toutefois, l'impact du DPE doit être évalué selon les marchés. Les maisons individuelles,

qui représentent la moitié des ventes, sont 20 % à être classées F ou G. « Cela représente une part réduite des transactions. La réduction des prix va donc concerner une partie assez étroite des transactions », tempère l'expert. Concernant les travaux de rénovation énergétique, l'impact du DPE semble pour l'instant limité : 39 % seulement des Français envisagent des travaux de rénovation énergétique à horizon de cinq ans, comme il y a deux ans, alors qu'ils sont 68 % à songer à un embellissement de leur logement... « Manifestement, les Français ne sont pas dans une logique d'urgence », pointe Alain Tourdjman.

Le marché de la rénovation, qui devrait dépasser 21 milliards d'euros en 2023, grossit, mais essentiellement sous l'effet de l'augmentation du prix des matériaux. Car les freins à une véritable croissance restent nombreux. Du côté des propriétaires bailleurs, l'étude de BPCE constate une « méconnaissance générale » du DPE. La moitié d'entre eux ignorent à quelle classe énergétique appartient leur bien. Par ailleurs, ils doutent du fait que les travaux leur fassent gagner un nombre suffisant de classes, et ne savent pas comment les réaliser avec un locataire présent. Au global, « le DPE a un impact sur la sélectivité du marché, avec les prix des biens en G et F qui vont subir une décote significative, mais cela n'engendre pas une grande vague de rénovations », synthétise Alain Tourdjman.

Et enfin, une autre dynamique nouvelle perturbe le marché : l'évolution des taux d'intérêt, en hausse après une trentaine d'années de baisse, vient impacter la solvabilité des ménages. Pour un crédit immobilier à dix ans, ils devraient atteindre 4 % en 2024. « Cela représente une perte sensible de solvabilité des ménages qui a un impact très significatif sur leurs projets d'achat », explique Alain Tourdjman. Ainsi, 71 % d'entre eux ont été concernés, de diverses manières. Dans le détail, 27 % ont renoncé à leur projet, 33 % l'ont reporté et 15 % l'ont modifié, faisant évoluer la localisation du bien ou modifiant le montage financier du projet. Dans l'ancien, les ventes ont diminué de 16 %, en février 2023, par rapport à la même période de l'année précédente. Et déjà, en 2022, avec 1 109 000 logements anciens vendus (à peine plus qu'en 2019), l'activité a décliné de 5,4 % par rapport à 2021. « Nous allons repasser sous le seuil du million de transactions par an », prévoit Alain Tourdjman.

Pour autant, faut-il s'attendre à une baisse spectaculaire des prix ? À un effondrement du marché ? « Nous ne sommes pas dans un scénario de rupture », estime l'expert. En particulier, l'inflation absorbe une partie des coûts des projets immobiliers engendrée par la hausse des taux d'intérêt. BPCE L'Observatoire envisage une poursuite de la baisse des volumes de transactions (dans l'ancien, - 6,9 % des ventes en 2023 puis - 5 % en 2024) et une diminution graduelle des prix (- 2,5 % cette année et - 3,5 % en 2024).

# PROJET DE PRINCIPALES

Budget de la justice pour les cinq ans à venir, réformes de la procédure pénale, expérimentation de tribunaux des activités économiques, réforme du statut de la magistrature... Le point sur le volet législatif du plan d'action du garde des Sceaux.

Par Miren LARTIGUE

**P**résentés en Conseil des ministres le 3 mai dernier et enregistrés le jour même au Sénat, le projet de loi d'orientation et de programmation de la justice pour 2023-2027 et le projet de loi organique portant ouverture, modernisation et responsabilisation du corps judiciaire reprennent l'ensemble des réformes déjà annoncées par le garde des Sceaux dans le cadre de son plan d'action, issu des États généraux de la justice, et qui nécessitent d'en passer par la voie législative. Les deux textes devraient démarrer leur parcours législatif, en procédure accélérée, en juin ou juillet prochain. D'ici là, la Chancellerie devrait publier les décrets relatifs aux réformes annoncées en matière civile.

## BUDGET ET RECRUTEMENTS

Le projet de loi d'orientation et de programmation de la justice entérine tout d'abord l'augmentation historique du budget de la justice, soit une augmentation de 60 % sur les deux quinquennats d'Emmanuel Macron. Une trajectoire budgétaire qui va notamment permettre de créer 10 000 emplois supplémentaires dans les services judiciaires d'ici 2027 (dont 1 500 magistrats et 1 500 greffiers), de revaloriser les rémunérations des agents du ministère (magistrats, greffiers et surveillants pénitentiaires), de construire 15 000 places de prison supplémentaires, de moderniser les tribunaux et d'accélérer la transition numérique de la justice. Une clause de revoyure est prévue à mi-parcours du quinquennat pour ajuster le volet du budget dédié aux investissements immobiliers, en fonction de l'avancement des projets.

## RÉFORMES DE LA PROCÉDURE PÉNALE

En matière pénale, le projet de loi propose d'habiliter le gouvernement à procéder à une réécriture à droit constant du Code de procédure pénale par voie d'ordonnances, afin de le rendre plus lisible. En parallèle, le texte introduit plusieurs réformes issues des préconisations du rapport du comité sur les États généraux de la justice :

modification du régime des perquisitions, réforme du statut du témoin assisté, limitation de la détention provisoire, élargissement des possibilités de recours à la procédure de comparution à délai différé, unification des délais de renvoi en matière de comparution immédiate, placement sous assignation à résidence sous surveillance électronique en cas de détention provisoire irrégulière, extension du recours à la visioconférence pour l'examen médical et le recours à un interprète, possibilité d'activer à distance des appareils connectés (dont les téléphones portables) pour la géolocalisation et la captation de sons et d'images...

## TIG, PRISONS ET INDEMNISATION DES VICTIMES

D'autres dispositions du texte visent, d'une part, à élargir le champ des infractions recevables à la commission d'indemnisation des victimes et, d'autre part, à favoriser le recours aux travaux d'intérêt général, en facilitant la conversion des courtes peines d'emprisonnement en TIG, en systématisant le prononcé de la peine encourue en cas d'inexécution du TIG et en généralisant la possibilité de faire appel aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le texte prévoit la possibilité de recruter des agents par voie contractuelle pour être surveillants pénitentiaires d'adjoints, l'extension de la réserve civile pénitentiaire à tous les personnels retraités de cette administration et à d'autres corps interministériels, et la généralisation du port d'une caméra individuelle de façon apparente par les surveillants au contact avec les détenus.

## UNE ÉQUIPE STRUCTURÉE AUTOUR DU JUGE

Le projet de loi souhaite également structurer une équipe juridictionnelle autour des magistrats. La fonction actuelle de juriste assistant va être remplacée par celle d'attaché de justice. Fonctionnaire ou contractuel, tenu au secret professionnel, celui-ci remplira des missions d'assistance,

# LOI JUSTICE :

## DISPOSITIONS

d'aide à la décision, de soutien à l'activité administrative et à la mise en œuvre des politiques publiques. Une disposition prévoit, par ailleurs, la possibilité de conclure un contrat à durée indéterminée lors du renouvellement ou à l'issue de six ans d'activité en qualité de juriste assistant. Pour recentrer les fonctions du juge des libertés et de la détention (JLD) sur la matière pénale, le texte propose de transférer à un magistrat du siège du tribunal judiciaire les fonctions civiles dévolues au JLD en matière de droit de séjour des étrangers et de droit d'asile et de contentieux des hospitalisations sous contrainte.

### DES TRIBUNAUX DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À L'ESSAI

Le projet prévoit une expérimentation, pendant quatre ans, de 9 à 12 tribunaux des activités économiques, désignés par arrêté parmi les tribunaux de commerce. Ils seraient compétents pour l'ensemble des procédures amiables et des procédures collectives, quels que soient le statut et l'activité de la personne physique ou morale (à l'exception des professions d'avocat, notaire, huissier de justice, commissaire-priseur judiciaire, greffier de tribunal de commerce, administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire) et connaîtraient de toutes les actions ou contestations relatives aux baux commerciaux en lien avec la procédure. Une contribution pour la justice économique, calculée en fonction de la capacité contributive du demandeur et du montant de la demande, serait instaurée dans ces tribunaux expérimentaux (dans la limite de 5 % du montant du litige et avec un plafond de 100 000 euros).

### JUSTICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Plusieurs dispositions concernent les modalités d'accès aux fonctions de magistrats des tribunaux administratifs et des chambres régionales des comptes, le statut des magistrats des chambres régionales des comptes et de

la Cour des comptes, la responsabilité financière des gestionnaires publics, et la protection sociale des agents des juridictions administratives et des magistrats financiers.

### FORMATION ET DISCIPLINE DES JUGES NON PROFESSIONNELS

D'autres dispositions portent sur le renforcement des obligations de formation des présidents des tribunaux de commerce et des assesseurs des pôles sociaux, l'assouplissement des conditions de candidature des conseillers prud'hommes et la création, pour ces derniers, d'un régime disciplinaire similaire à celui des juges des tribunaux de commerce.

### RÉFORME DU STATUT DES MAGISTRATS

Enfin, le projet de loi organique portant ouverture, modernisation et responsabilisation du corps judiciaire entend réformer le statut de la magistrature. Et ce, dans de très nombreux domaines : voies d'accès au corps des magistrats, avancement et priorités d'affectation, évaluation des chefs de cours d'appel et de tribunal, règles du dialogue social, discipline et hiérarchie, mode de scrutin au Conseil supérieur de la magistrature (CSM), mode de traitement des plaintes des justiciables, protection de la responsabilité des magistrats... Tout un ensemble de réformes sur lesquelles le CSM a rendu un avis assez mitigé, fin avril.



# LUTTER CONTRE LE « MAL-ÊTRE EN AGRICULTURE »

Comment lutter contre le mal-être et sa dernière extrémité, le suicide, dans le monde agricole ? La MSA, Mutualité sociale agricole, réunit les professionnels de terrain qui évoquent leurs approches, parfois basées sur le partage entre personnes qui connaissent des difficultés. Retour d'expériences sur une démarche collective.

Par Anne DAUBRÉE

**U**n jour de marché, un emplacement vide... Le petit producteur a peut-être pris un jour de vacances bien mérité. Ou alors, il s'est « passé la corde au cou ». Aboutissement extrême d'une situation de mal-être, le taux de suicide des agriculteurs est supérieur à celui du reste de la société, d'après les données de la MSA, la sécurité sociale agricole, qui en a recensé 529 en 2016, ce qui représente un risque supérieur de 43,2 % par rapport à celui des assurés de l'ensemble des régimes de sécurité sociale. Le 20 avril dernier, à Bobigny, la MSA organisait une rencontre des réseaux des professionnels de l'accompagnement consacré au « mal-être en agriculture : en parler et agir ». Plusieurs dispositifs d'ampleur existent déjà, à l'image du réseau Agri-Sentinelles qui réunit des volontaires travaillant au contact avec les agriculteurs et qui s'impliquent dans la prévention du suicide.

Toutefois, les acteurs de terrain continuent d'élaborer de nouvelles approches complémentaires, adaptées aux situations auxquelles ils font face. Ainsi, lors d'une table ronde, Emmanuelle Bouet, assistante sociale

à la MSA du Poitou, a évoqué un nouveau dispositif de formation sur trois jours, « se parler sans s'embourber ». À l'origine de cette formule, son expérience d'accompagnement d'exploitants « qui vont mal », comme Bertrand qui ne sait plus comment parler avec son père et associé, alcoolique. « Je suis témoin. J'écoute ces mal-être et ce qui est frappant, c'est qu'ils ne sont pas nécessairement liés à une difficulté financière. Les questions relationnelles, humaines, pourraient être la clé d'un mieux-être, en tout cas, elles représentent une piste d'action », estime Emmanuelle Bouet. Avec ses collègues et l'association Resa, Réseau d'écoute et de solidarité en agriculture, elle a conçu une démarche collective pour apporter une réponse à ce constat. Durant trois jours, un groupe de ces personnes en souffrance (une par exploitation agricole) se réunissent et viennent reposer des bases pour parvenir, ensuite, à reprendre une communication, un dialogue avec l'autre.

## LA FORCE DU COLLECTIF

Pour Emmanuelle Bouet, dans ce cas, le fait que la démarche soit collective se révèle bénéfique. « Le premier groupe de participants que nous avons réunis a mis en place un groupe WhatsApp qui est toujours actif un an plus tard », relate-t-elle. Le témoignage (par visioconférence) de Vincent, ancien salarié agricole qui a vécu une crise majeure, confirme l'intérêt d'une démarche partagée. Il y a six ans, il a subi « de très fortes pressions » dans le domaine viticole où il travaillait depuis 20 ans et auquel il était très attaché, sur fond de graves problèmes familiaux. Un épisode dont

**Le taux de suicide  
des agriculteurs est  
supérieur à celui  
du reste de la société**

il parle toujours avec émotion, même si, depuis, il est parvenu à rebâtir une nouvelle vie professionnelle qui lui correspond. Son chemin est passé par l'écoute attentive et bienveillante d'une assistante sociale de la MSA, puis par une démarche collective. « J'ai assisté à plusieurs groupes de parole. À chaque fois, je voyais que ma parole se libérait, que la pression s'atténuait. Je donnais mon avis sur la problématique d'autres personnes, et tourner mon regard vers elles m'a permis de prendre du recul. Cela allégeait ma souffrance », témoigne-t-il.

Le fait de « partager entre pairs » est positif, confirme Pierre Vandel, psychiatre et professeur des universités à la faculté de médecine de Besançon. Par ailleurs, « le lien social protège les personnes de la souffrance », ajoute le psychiatre, un argument qui confirme l'efficacité de dispositifs comme le réseau Agri-Sentinelles. Mais cela n'empêche pas, rappelle Pierre Vandel, la nécessité d'une approche du mal-être qui soit aussi individuelle, en fonction du niveau de la souffrance et de l'acuité de la crise.



© Shutterstock

# JEANNE DU BARRY

**En salle depuis  
le 16 mai**

Un film de Maiwenn

Avec Maiwenn,  
Johnny Depp, Benjamin  
Lavernhe, Pierre  
Richard, Melvil Poupaud

**Drame, Historique,  
Romance**



# ROYAL ET SENTIMENTAL

**E**nfant illégitime d'un moine et d'une cuisinière, Jeanne Vaubernier aspire à s'extraire de sa condition de fille du peuple. Elle rencontre dans un salon libertin le comte du Barry dont elle devient la maîtresse. Sur les conseils de l'influent duc de Richelieu, elle est présentée au Roi. Le coup de foudre est immédiat et elle devient rapidement sa favorite. Leur relation choque la Cour, à commencer par les quatre filles de Sa Majesté... Fascinée par ce personnage campé par Asia Argento dans *Marie Antoinette*, Maïwenn cherchait depuis longtemps à raconter son histoire. Leur romance déplaît aux courtisans, tant la du Barry envoie valser les étiquettes et ignore les appels à la discrétion. Maïwenn s'est reconnue dans cette description qui ressemble à l'image qu'on peut se faire d'elle.

« Je me sens immédiatement en connivence avec elle en voyant le film de Sofia Coppola. Elle me manque dès qu'elle quitte l'écran et me séduit car c'est une looseuse magnifique. Peut-être parce que sa vie a des similitudes avec la mienne, mais ce n'est pas la seule raison. Je tombe amoureux d'elle et de l'époque. Je me plonge dans une biographie très complète et le désir de faire un film sur elle est immédiat mais j'ai mis dix ans à dépasser mon sentiment d'illégitimité à m'en emparer. »

Après quelques années d'éloignement des écrans à cause de ses déboires conjugaux et judiciaires, Johnny Depp revient en endossant la perruque poudrée de Louis XV et s'avère étonnamment crédible lorsqu'il s'exprime en français. L'alchimie est palpable entre les deux comédiens à l'unisson, malgré les rumeurs sur leurs rapports tendus sur le tournage.

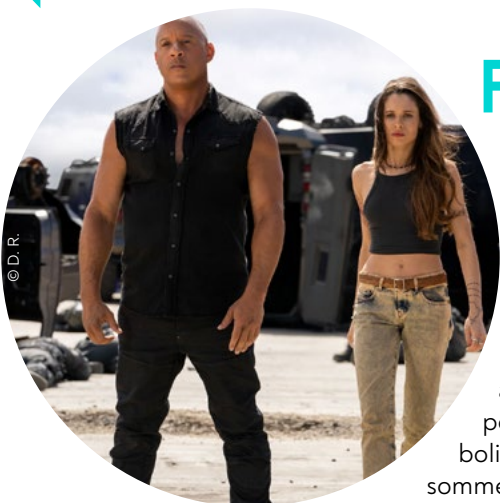
« J'écris d'abord pendant trois ans pour un comédien qui a finalement refusé de lire le scénario, puis je le propose à un autre qui me dit très rapidement oui mais doit renoncer pour des soucis de santé. À partir de là, j'avoue ne plus avoir de désir pour un Français dans ce rôle. Johnny Depp, je n'y crois même pas, mais je me trompais dans les grandes largeurs : quinze jours après lui avoir envoyé le scénario, je le rencontrais à Londres et il m'a tout de suite dit oui. Dans ce rôle qui passe plus par les regards et les silences que par les mots, il me paraissait, par les rôles qu'il a pu tenir et l'émotion qui s'en dégageait à chaque fois, le comédien idéal. Son côté écorché vif correspondait pile à mon Louis XV. Johnny peut être doux et malléable mais, quand une mouche l'a piqué soudain, ne plus vouloir jouer ce

qui est écrit. Dans nos échanges, j'ai beaucoup appris et il a apporté énormément d'idées plus que pertinentes mais à d'autres moments, je tenais à rester sur le texte écrit et je n'ai pas lâché ! »

Maïwenn s'est entourée d'une distribution de grand talent, à commencer par Benjamin Lavernhe en premier valet de chambre du Roi qui devient le guide puis le confident de la jeune femme. Pierre Richard fait preuve d'une prestance inédite en conseiller machiavélique qui œuvre discrètement pour pousser Jeanne dans les bras de l'homme le plus puissant de France. Malgré leurs forts tempéraments, Johnny Depp semble conserver un bon souvenir de cette expérience, autant avec Maïwenn qu'avec ses autres partenaires :

« J'ai été vraiment épaté par le mélange de force, de courage et de passion avec laquelle elle tenait ce plateau. Il était clair tous les jours qu'elle savait où elle allait. Entre un acteur et un réalisateur, tout est question de confiance mutuelle pour atteindre le même but. À mes yeux, mon travail consiste à proposer à un metteur en scène le maximum de chemins pour obtenir le meilleur résultat. Il y a pu avoir, et je le comprends parfaitement, des réticences de sa part à mettre en boîte certaines de mes propositions. Mais, à chaque fois, j'insistais pour qu'au moins elle tourne une prise, quitte à la jeter au final. Je ne dis pas que mes inspirations sont toutes bonnes, loin de là. Maïwenn en a pris certaines, pas d'autres. Mais au moins, elle a eu le choix ! Benjamin Lavernhe est un acteur absolument dingue. J'ai envie de le voler pour l'engager dans tous mes prochains films ! Avec lui, on pouvait se régaler à improviser et se lancer juste par un échange de regards. Il rebondit instantanément à toutes les propositions que tu peux faire pour les amener à des endroits auxquels tu n'avais pas pensé. Avec ce film, côté comédiens, j'ai été gâté ! Retrouver mon ami Pascal Greggory que je connais depuis plus de 30 ans, c'était très émouvant et très joyeux pour moi. Et tourner pour la première fois avec Pierre Richard ! Quel acteur ! Quel homme ! Quelle légende ! Il est de la trempe de mes héros de cinéma, les Keaton, les Chaplin... »

Maïwenn n'évite pas tous les pièges de la biographie historique (notamment dans ses quelques libertés avec la véracité des faits) mais sait rendre exaltante sa vision des derniers soubresauts, ridicules, d'une caste sur le point de s'éteindre sous les coups de boutoirs de la Révolution française qui pointe le bout de son nez...



## FAST & FURIOUS X

### La vengeance vient du Brésil

Rio, 2013. Dom Toretto et son équipe mettent fin au cartel d'Herman Reyes. Son fils Dante, témoin de sa mort, n'a qu'une ambition : faire souffrir son ennemi juré en s'en prenant à tous ses proches ou à ceux qui l'ont un jour aidé... Le Français Louis Leterrier s'installe confortablement aux commandes de la saga automobile qui se réinvente tout en revisitant son passé. Ainsi, amis et ennemis deviennent alliés voire frères ou sœurs avant de changer de camp, et il aisé de s'y perdre ! Pourtant, on s'amuse en suivant les courses-poursuites de ces bolides et autres véhicules parfois très inattendus, celle dans Rome étant un sommet du genre. En psychopathe d'opérette, Jason Momoa est à la fois très drôle et très inquiétant. Il se montre cruel juste ce qu'il faut pour qu'on tremble pour la troupe menée par le toujours si grandiloquent Vin Diesel. Une nouvelle fois, l'ode trop premier degré à la famille alourdit par son premier degré un divertissement qui fonctionne surtout lorsqu'il est animé par un esprit cartoonesque. Une franchise dynamique qui ne cesse d'ajouter des protagonistes ou de les faire mourir, avant de les ressusciter au-delà de toute crédibilité. On attend la suite !



## L'HOMME DEBOUT

### Une vie dans le papier peint

Clémence Alpha est cadre dans le papier peint. Son patron cherche à pousser vers la sortie Henri Giffard, VRP têtu qui refuse de prendre sa retraite alors qu'il a ses annuités. Clémence obtiendra son CDI si elle parvient à le faire démissionner. Au fil de ses rencontres avec Henri, un lien filial se noue entre eux. Pressée par son employeur, elle va pourtant tout faire pour le faire craquer... Scénariste de *Mademoiselle Chambon* et *Quelques heures de printemps*, Florence Vignon passe à la réalisation avec une œuvre au même esprit tendre et mélancolique, adaptée du livre *Ils désertent* de Thierry Beinstingel. Elle signe une attachante rencontre entre un homme qui n'a clairement aucune envie de s'arrêter de travailler tant sa vie privée est inexistante et une jeune femme partie s'installer à des centaines de kilomètres de sa famille compliquée. Tous deux sont des solitaires qui n'ont que leur emploi à ce moment de leur vie et leurs intérêts sont clairement divergents. Jacques Gamblin et Zita Hanrot font vivre avec douceur les désarrois et contradictions de personnages en lutte contre un monde de l'entreprise qui privilégie les rapports de force au détriment de l'humain.



# EN BREF

**DAMIEN CHAZELLE** sera le président du jury de la 80<sup>e</sup> édition du Festival de Venise qui se déroulera du 30 août au 9 septembre prochain. Il a ouvert la Mostra en 2016 avec *La La Land* et deux ans plus tard avec *First Man*. La Française Alice Diop présidera le jury des premiers films, deux ans après avoir remporté le Lion d'Argent pour *Saint Omer*.

**KEKE PALMER** (*Nope*) et **SACHA BARON COHEN** (*Borat*) seront un couple de représentants en jouets dans les années 70 dans *Super Toys* de David O. Russell (*Happiness Therapy*). Au cœur de l'Amérique, ils tenteront de sauver leur fille de 12 ans en danger de mort.

**HELENA BONHAM CARTER** (Bellatrix Lestrange dans la série *Harry Potter*) sera une bohémienne recluse au langage peu châtié qui se lie avec un adolescent timide de 16 ans dont le père est mineur dans *The Offing* de Jessica Hobbs. Il s'agit de l'adaptation d'un roman d'Amy Roberts qui se situe en Angleterre au sortir de la Seconde Guerre mondiale, publié en 2020.

## REPRISE : MILOU EN MAI, VIVE LA RÉVOLUTION !

La mère de Milou décède en plein Mai 68. L'enterrement est retardé, la famille se divise autour de l'héritage... Ce film choral mordant se déroule avec une fausse tranquillité, sous le patronage des Renoir, le fils Jean via *La Règle du jeu* dans le ton et avec la présence de Paulette Goddard en défunte matriarche, et le père Auguste dont le tableau *Le Déjeuner sur l'herbe* est cité le temps d'un joli moment bucolique. La musique guillerette de Stéphane Grappelli berce ces agapes impressionnistes où se retrouvent Michel Piccoli en honnête homme libéré des contraintes de la société, Bruno Carrière dont le rôle de routier anticomuniste laisse d'immenses regrets sur sa carrière interrompue trop tôt, mais aussi Dominique Blanc ou Miou-Miou au meilleur de leur forme. Une œuvre enjouée à revoir dans le cadre de l'impressionnante rétro Louis Malle proposée par Malavida en plusieurs saisons, avec aussi en ce moment les tragiques *Lacombe Lucien* et *Au Revoir les enfants*, autres beaux témoins de la versatilité de ce très grand cinéaste.

## UN PRÉSIDENT BIEN ENTOURÉ

Ruben Östlund, lauréat de deux Palmes d'or pour *The Square* et *Sans Filtrer* l'an dernier, aura la lourde tâche de désigner son successeur en tant que président du jury du Festival de Cannes. Il sera accompagné des acteurs Denis Ménochet, Brie Larson et Paul Dano, des réalisateurs Julia Ducournau (Palme d'or 2021 pour *Titane*), Maryam Touzani (*Le bleu du caftan*), Rungano Nyoni, Damián Sziffrón (*Misanthrope*) et de l'écrivain et cinéaste Atiq Rahimi (*Syngué sabour. Pierre de patience*). John C. Reilly mènera le jury Un Certain Regard, Ildikó Enyedi celui des courts métrages et de la Cinéf (sélection de films d'écoles de cinéma), Anaïs Demoustier celui de la Caméra d'or et Audrey Diwan celui de la Semaine de la Critique.

## MICHAEL DOUGLAS PREMIER LAURÉAT DE CANNES 2023

Le comédien et producteur américain a fait l'événement en recevant une Palme d'or d'honneur lors de la cérémonie d'ouverture du 76<sup>e</sup> Festival de Cannes. Il succède notamment à ses compatriotes Woody Allen, Jane Fonda, Clint Eastwood, Jodie Foster, Forest Whitaker et Tom Cruise, ainsi qu'aux Français Jeanne Moreau, Catherine Deneuve, Jean-Paul Belmondo, Agnès Varda, Jean-Pierre L aud et Alain Delon, parmi bien d'autres. Michael Douglas est venu en compétition en tant qu'acteur avec *Le Syndrome chinois*, *Basic Instinct*, *Chute libre* et *Ma vie avec Liberace*. Son père Kirk fut président du Jury en 1980. Un documentaire inédit sur sa vie et son œuvre, *Michael Douglas, le fils prodige* sera dévoilé sur la Croisette avant une diffusion sur Arte.

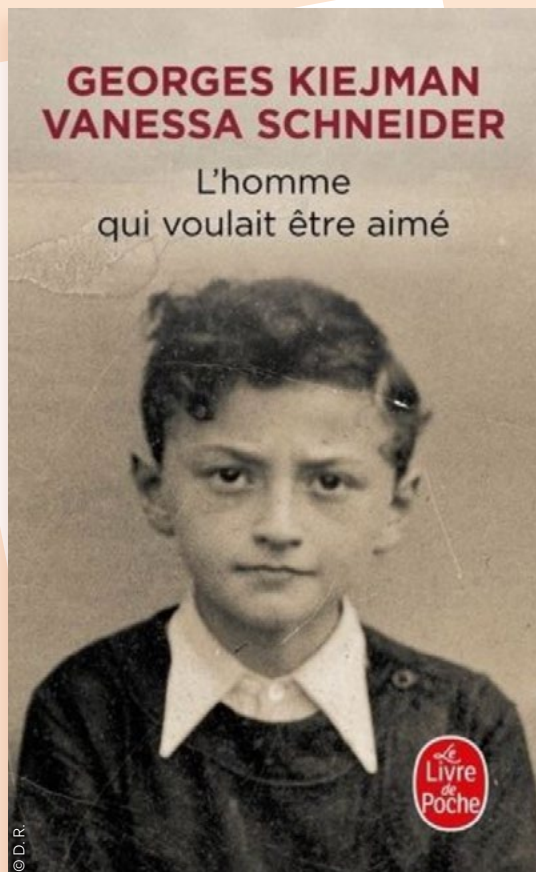
## LEILA BEKHTI DE PARIS À ROME

L'italienne Jasmine Trinca et la Française Leila Bekhti seront réunies dans *La Nouvelle Femme* de Léa Todorov. Lili d'Alengy, cocotte parisienne au faite de sa gloire, fuit Paris pour Rome pour cacher sa fille « idiote ». Son existence est bouleversée par la rencontre avec une femme médecin qui a développé une méthode pour les enfants déficients, Maria Montessori. Celle qui veut incarner publiquement la *donna nuova* (femme moderne et émancipée) doit en payer le prix, une maternité hors mariage et dissimulée. Elle devra choisir entre son enfant et sa destinée.

# LES AUTEURS GIRONDINS À L'HONNEUR

De la cordillère des Andes à la province de Kaboul, en passant par Cadillac ou Bordeaux, les auteurs girondins nous font voyager dans le monde et dans le temps, à la recherche de leurs ancêtres ou par pur plaisir de fiction.

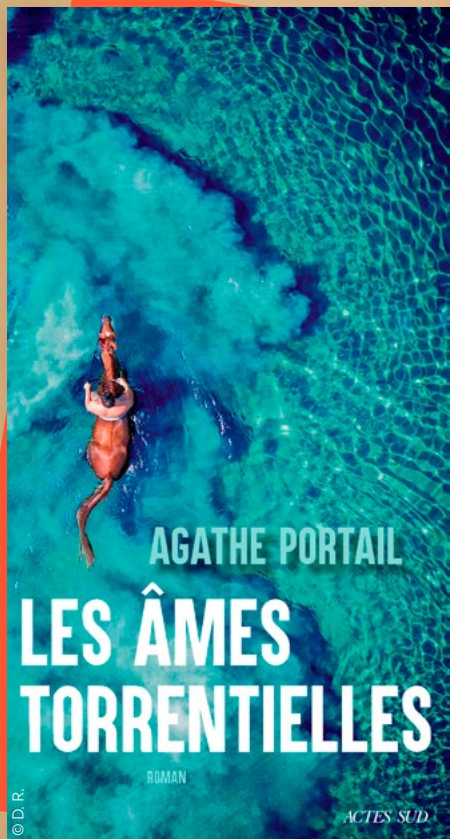
Par Nathalie VALLEZ



## TRAJECTOIRE

Il est des vies éminemment romanesques. Celle de l'avocat Georges Kiejman a commencé de manière tragique : issu d'un milieu très modeste, juif polonais, il a subi les persécutions et a perdu son père déporté à Auschwitz. L'ascension sociale fulgurante qu'il a connue ensuite n'en est que plus épatante. Devenu avocat, il sera de tous les grands procès (qu'il relate), et deviendra même ministre délégué à la Justice. Un parcours au cours duquel il croise d'autres grands destins : il sera l'ami de Mendès France, Mitterrand, Simone Signoret ou encore François Truffaut. Malheureuse coïncidence de l'actualité, le brillant avocat vient de décéder au moment où ses mémoires, co-écrites avec la journaliste Vanessa Schneider, sortent en poche. Dans ce recueil intime, il révèle ses doutes, ses combats, ses victoires. Amoureux des livres et des femmes, il se livre avec franchise, et ce n'est pas sans une certaine ironie qu'il avoue être *L'homme qui voulait être aimé*.

***L'homme qui voulait être aimé***  
de Georges Kiejman et Vanessa Schneider



### CHEVAUCHÉE ARGENTINE

Ils chevauchent côte à côte, lui Danilo qui quitte définitivement sa cabane d'estive pour amener ses derniers chevaux à l'estancia à laquelle il les a vendus. Et elle Alma, taciturne jeune femme tehuelche (Amérindiens de Patagonie, NDLR) rongée par un secret. Au terme de cette épopée, ils vont devoir traverser les gorges du Rio, un barrage hydroélectrique qui montre des signes de défaillance inquiétants alors que des pluies diluviennes doivent s'abattre dans les prochaines heures. Celui-ci est justement surveillé par un autre binôme Benoît et sa collègue Sandra. Les deux Français, venus assurer la mise en eau du barrage, se retrouvent livrés à eux-mêmes alors que l'ingénieur chargé de l'ouvrage a mystérieusement disparu. Agathe Portail a quitté son Sud-Ouest de prédilection (elle vit dans la région bordelaise) pour la cordillère des Andes. Elle propose dans ce roman une sorte de western moderne, un roman d'aventures, porté par un rythme intense, qui nous entraîne dans les grands espaces. Tout au long de la traversée de ces paysages époustouflants (admirablement décrits) les personnages se dévoilent et gagnent en épaisseur. Un récit profond et haletant qui nous transporte.

**Les Âmes torrentielles d'Agathe Portail (Actes Sud)**



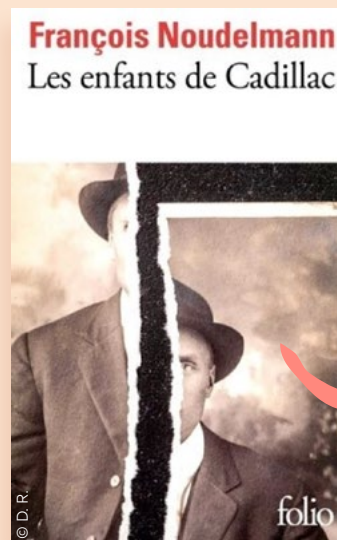
**POUR K.**

K c'est la première lettre du prénom Khatera. C'est ainsi que la journaliste Maurine Bajac a surnommé son amie afghane. K c'est aussi la première lettre de Kaboul, là où l'enfer a commencé en août 2021. Comme tout le monde, Maurine Bajac a assisté, impuissante, à la reconquête du pouvoir par les Talibans. Comme tout le monde, elle a espéré, en vain, que ceux-ci seraient plus modérés. Mais quand le flot de l'actualité nous mène vers d'autres conflits, d'autres contestations, d'autres combats, Maurine Bajac est restée elle connectée avec celle qu'elle a su apprivoiser. Tout a commencé par un échange via Twitter. La famille progressiste de Khatera a fait partie de cette foule compacte, agglutinée devant l'aéroport de Kaboul, qui a regardé désespérée décoller les derniers avions internationaux, sans jamais réussir à avoir un laissez-passer. Pourtant en Afghanistan, ils sont maintenant la cible des Talibans, condamnés à une vie d'errance.



Le désespoir de Khatera va vite laisser place à sa détermination et son courage : « Je sais qu'un jour ils me tueront (...) S'ils me trouvent ils me tueront quoi que je fasse. Alors autant continuer d'agir. » La confiance entre les deux jeunes femmes va aboutir à ce projet de livre à 4 mains. Les récits se suivent, ponctués d'échanges de textos. Maurine de son Sud-Ouest natal où elle retrouve sa jumelle. Khatera, depuis le village où elle se cache, qui raconte ses combats pour jouer au foot quand elle était enfant, puis l'école clandestine qu'elle vient de monter, les récits des sévices supportés par les villageoises soumises au bon vouloir de leur père ou leur mari. Aux dernières nouvelles, elle y est toujours, résistant encore, « car ça ne durera pas. Même s'il faut sacrifier deux ou trois générations, nous serons là ».

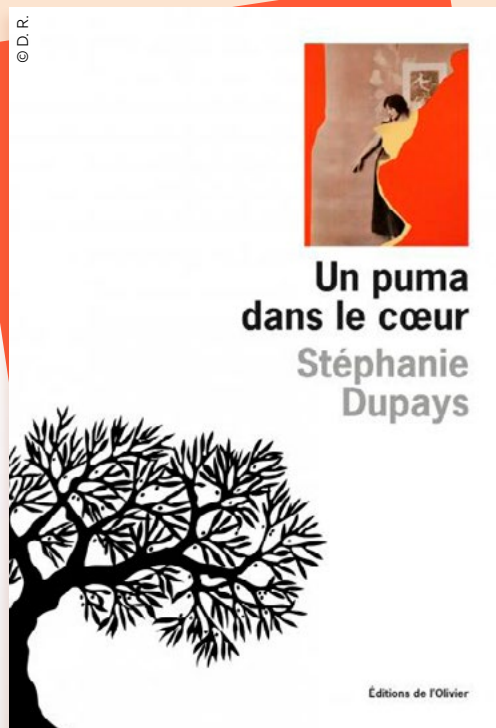
**Je vous écris de Kaboul** de Khatera Amine et Maurine Bajac (Albin Michel)

**EN POCHE  
HÉRITAGES**

À travers les histoires de son grand-père Chaïm (interné à l'hôpital de Cadillac jusqu'à la fin de sa vie) et de son père Albert, dénoncé comme juif, qui a traversé la Pologne pour regagner la France à la libération des camps, François Noudelmann raconte le destin de sa famille liée aux deux conflits mondiaux qui ont marqué l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle. Des récits qui l'amènent à s'interroger lui-même sur sa judéité et son rapport à l'État d'Israël.

**Les enfants de Cadillac** de François Noudelmann (Folio)





### FILLE DU SOLEIL

Mourir d'amour. C'est si romantique. Bien plus que de passer 40 ans dans un asile psychiatrique. Ainsi, la légende familiale disait qu'Anne Décimus, l'arrière-grand-mère de la narratrice, était morte de chagrin, brisée après la mort de ses deux fils et de son mari. Pourtant, lorsque Stéphanie Dupays, (statisticienne au ministère de la Santé) fait des recherches sur internet, elle découvre qu'Anne Décimus a passé les 40 dernières années de sa vie internée à l'hôpital Charles-Perrens (autrefois Château-Picon). Revenue à Bordeaux pendant le confinement, elle va glaner les rares traces laissées par l'existence mystérieuse et niée de son aïeule : « Je reprends le carnet et je mets par écrit tout ce dont je dispose sur Anne Décimus, le cœur brisé et l'asile ».

© Patrice Normand

*Un puma dans le cœur* raconte son cheminement intime, cette quête de vérité sur les traces d'une femme au destin bouleversant. Ses courriers signés « Fille du soleil », sont particulièrement éloquents et à travers elle se dessine également une image de la psychiatrie dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Les chapitres, très courts, sont toujours précédés d'un titre lui-même révélateur de l'introspection de l'auteure : « Oublieuse mémoire » ; « Mot à mot j'oublie la nuit » ; « Solaires ou lunaires les jours sont lunatiques acrobatiques ». Ce récit hybride, éminemment émouvant, mêle ainsi enquête, récit, pensées et poésie.

***Un puma dans le cœur* de Stéphanie Dupays (Éditions de l'Olivier)**



# L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

## REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL.

### RUPTURE CONVENTIONNELLE : VALIDITÉ

La rupture conventionnelle homologuée négociée dans un contexte de harcèlement moral est nulle, si ce harcèlement a vicié le consentement du salarié. En l'espèce, la salariée était, au moment de la signature de l'acte de rupture conventionnelle, dans une situation de violence morale du fait du harcèlement résultant, notamment, de propos déplacés réguliers, voire quotidiens, de nature discriminatoire, avait constaté la cour d'appel, et sujette à des troubles psychologiques qui en sont résultés. (Cass soc., 1<sup>er</sup> mars 2023, pourvoi n° 21-21345)

### SANTÉ AU TRAVAIL : INAPTITUDE

Les réponses apportées par le médecin du travail, postérieurement au constat régulier de l'inaptitude du salarié, sur les possibilités éventuelles de reclassement concourent à la justification par l'employeur de l'impossibilité de remplir son obligation en la matière. (Cass soc., 1<sup>er</sup> mars 2023, pourvoi n° 21-14493)

Lorsque, à l'issue du délai d'un mois à compter de la date de l'examen médical de reprise du travail, le salarié déclaré inapte n'est pas reclassé dans l'entreprise ou s'il n'est pas licencié, l'employeur lui verse, dès l'expiration de ce délai, le salaire correspondant à l'emploi que celui-ci occupait avant la suspension de son contrat de travail. Ces dispositions s'appliquent également en cas d'inaptitude à tout emploi dans l'entreprise constatée par le médecin du travail. Il en résulte qu'en l'absence d'une disposition expresse en ce sens, aucune réduction ne peut être opérée sur la somme, fixée forfaitairement au montant du salaire antérieur à la suspension du contrat, que l'employeur doit verser au salarié. Ainsi, les indemnités journalières versées par la sécurité sociale ne peuvent être déduites de cette rémunération. (Cass soc., 1<sup>er</sup> mars 2023, pourvoi n° 21-19956).

### VIDÉOSURVEILLANCE, BADGES : PREUVE

Constituent un moyen de preuve illicite les enregistrements extraits d'un dispositif de vidéosurveillance dont la salariée n'avait été informée ni des finalités, ni de la base juridique, et pour lequel l'employeur n'avait pas sollicité l'autorisation préfectorale préalable exigée par les textes. (Cass soc., 8 mars 2023, pourvoi n° 21-17802) Si les données démontrant la faute du salarié ont été collectées par un dispositif de badgeage illicite, mais que leur production en justice présente un caractère indispensable, alors la preuve est recevable. (Cass soc., 8 mars 2023, pourvoi n° 21-20798)

### SALAIRES : ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Le juge peut ordonner à un employeur de communiquer à une salariée les bulletins de salaires d'autres salariés occupant des postes de niveau comparable au sien, afin que celle-ci puisse exercer son droit à la preuve concernant l'égalité de traitement entre hommes et femmes, en matière d'emploi et de travail. (Cass soc., 8 mars 2023, pourvoi n° 21-12492).

### CDD : RENOUVELLEMENT

Le renouvellement du contrat de travail à durée déterminée ne se présume pas, même en présence d'une clause de possibilité de renouvellement dans le contrat initial. (Cass soc., 1<sup>er</sup> mars 2023, pourvoi n° 21-20431)

### LICENCIEMENTS

Le barème d'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse s'impose aux juges, ceux-ci ne pouvant pas s'en écarter en fonction de la situation concrète et personnelle du salarié injustement licencié. (Cass soc., 1<sup>er</sup> février 2023, RG n° 21-21011)

La lettre de licenciement fixe les limites du litige en ce qui concerne les griefs à l'encontre du salarié. Dès lors, une cour d'appel ne saurait caractériser la faute grave du salarié en retenant le grief d'exécution d'un travail en hauteur en état d'ivresse, alors que la lettre de licenciement ne visait pas ce fait, mais celui d'exécution de travaux en hauteur avec un taux d'alcoolémie au-dessus de la normale. (Cass soc., 8 mars 2023, pourvoi n° 21-25678)

## BORDEAUX VENTES DU 8 JUIN 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
22/3	EJG 14-04-2023	REDLINK NOUVELLE-AQUITAINE	MAISON D'HABITATION	FONTET	24 lieudit Castera	66 000 €
22/107	EJG 21-04-2023	ELIGE	MAISON D'HABITATION	SAINTE-LOUIS- DE-MONTFERRAND	70 avenue Victor Hugo	80 000 €

## BORDEAUX RÉSULTATS DES VENTES DU 11 MAI 2023, À 15 H

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
21/22	Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON	PARCELLES DE VIGNE EN ZONE « AOC PAUILLAC GRAVES TYPE 3 », MAISON D'HABITATION EN PIERRE ET GRANGE	PAUILLAC	9 route Lazaret	800 000 €	Défaut d'enchères
23/13	Cabinet Lexia - SCP d'Avocats Albin TASTE - Jean-Philippe RUFFIE - Anne JOURDAIN - Victoire DEFOS du RAU - Benjamin LAJUNCOMME	MAISON D'HABITATION OCCUPÉE	CESTAS	87 avenue Saint-Jacques-de-Compostelle	180 000 €	369 000 € M <sup>c</sup> CATHALO

**E-mail : [annonces-legales@echos-judiciaires.com](mailto:annonces-legales@echos-judiciaires.com) - Plateforme : [annoncelegalepro.echos-judiciaires.com](https://www.annoncelegalepro.echos-judiciaires.com)**

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

**Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :**

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précèdent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

## VENTES AUX ENCHÈRES

**Maître Eric ASSOULINE - Cabinet ETHIC ALL,**  
Avocat au Barreau de PARIS  
demeurant à PARIS 8<sup>ème</sup> - 176 Boulevard Haussmann - T. : 01.42.89.31.39

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT DE VENTE

Au plus offrant et dernier enchérisseur - A l'audience du JEX Ventes Immobilières du Tribunal Judiciaire de PARIS, Parvis du Tribunal de PARIS 75859 PARIS CEDEX 17

## UN LOCAL à usage d'habitation, bureaux, commerces

A TALENCE (33) - rue du Haut Carré et rue de la Vielle Tour  
Dans l'ensemble immobilier dénommé «HAMEAU DE NOAILLES»

**MISE À PRIX : 95.000 €**

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE  
JEUDI 29 JUIN 2023 À 14 H**

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre de Mr le Bâtonnier Séquestre de 9 500 €.

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente.

Aux requêtes, poursuites et diligences de la SELARL AXYME, Mandataire Judiciaire inscrit sur la liste nationale, prise en la personne de Me Didier COURTOUX, es-qualités de Mandataire Liquidateur de la société FINANCIERE IMMOBILIERE FRANCAISE (FIF) désignée à cette fonction par jugement rendu le 20/07/2017 par le TC de PARIS en remplacement de la SELARL E.M.J. et de la SCP PAVEC COURTOUX désignée primitivement selon jugement rendu le 22/02/1996. Ayant pour avocat Me Eric ASSOULINE, Avocat au Barreau de PARIS.

#### DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

A TALENCE (33) - rue du Haut Carré et rue de la Vielle Tour

Dans l'ensemble immobilier dénommé «HAMEAU DE NOAILLES»

cadastré section AI n° 133 pour 4ha 08a et 11ca

LOT 825 : Bâtiment 3, entrées 4 et 5, au sous-sol,

UN LOCAL à usage d'habitation, bureaux, commerces (Selon le modificatif du RCP)

Quote part de copropriété du sol : 2 054/100.000

Quote part de copropriété dans le lot 6 : 51/100.000

Quote part de copropriété dans le bâtiment : 2 2264/100.000

On ne peut porter des enchères que par le ministère d'un Avocat au Barreau de PARIS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé à PARIS, le 02 Mai 2023 signé, Maître Eric ASSOULINE

RENSEIGNEMENTS : - **Me Eric ASSOULINE - Cabinet ETHIC ALL,** Avocat, 176 Boulevard Haussmann 75008 PARIS, Tél. **01.42.89.31.39** - [ventes.assouline@orange.fr](mailto:ventes.assouline@orange.fr). Le cahier des conditions de vente peut être consulté en original au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de PARIS ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Renseignements sur sites Internet : [www.avocats-ventes.com](http://www.avocats-ventes.com) et [www.licitor.com](http://www.licitor.com)

**VISITE SUR PLACE LE : 6 JUIN 2023 DE 10H00 À 11H00**

**(sans rendez-vous et respect du protocole sanitaire)**

Ferrari & Cie 7, rue Sainte Anne - 75001 PARIS T. 01 42 96 27 92

L23EJ21779

**POUR RECEVOIR  
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL**

**ABONNEZ-VOUS !**

**SERVICE ABONNEMENT**

TÉL. 05 57 14 07 55  
[abonnement@echos-judiciaires.com](mailto:abonnement@echos-judiciaires.com)



**Maître Nicolas DROUAULT**  
86 cours des Girondins - 33500 LIBOURNE  
TEL : 05.57.74.42.43  
[conseil@drouault-avocat.com](mailto:conseil@drouault-avocat.com)

### VENTE AUX ENCHERES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE  
AU PALAIS DE JUSTICE 22, rue Thiers

## MAISON D'HABITATION

146 avenue de la République  
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

**MISE A PRIX 28.500 €**

**LE 07 JUILLET 2023 À 14 HEURES**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès du greffe du juge de l'exécution - service des ventes- du Tribunal judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'Avocat poursuivant la vente.

VISITE SUR PLACE :

08/06/2023 de 9h30 à 11h30

14/06/2023 de 9h30 à 11h30

Référence Greffe : 22/00026

L23EJ21069

**SELARL RODRIGUEZ & CARTRON**  
AVOCAT A LA COUR  
18 RUE JULES FERRY - 33500 LIBOURNE  
Tél: 05.57.50.10.50  
[marjorie.rodriguez@avocavance.fr](mailto:marjorie.rodriguez@avocavance.fr)

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE  
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

## DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VIGNE, PRÉS ET BOIS

commune de SAINT ANDRE ET APPELLES (Gironde)

**MISE A PRIX : 90 000 €**

**ADJUDICATION DU 07 JUILLET 2023 À 14 HEURES**

CREANCIER POURSUIVANT : CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAINTE FOY LA GRANDE Société Coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE sous le numéro 325 463 917, dont le siège social est situé SAINTE FOY LA GRANDE (33220), «45 rue de la République», prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualités au dit siège, ayant pour avocat plaçant la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ

DESIGNATION : Diverses parcelles en nature de vigne, rouge et blanche, pré et bois commune de SAINT ANDRE ET APPELLES (Gironde) et cadastrées dite commune :

«lieudit la Garenne Au Nic» parcelles AL 22 pour 51a 66ca, AL 23 pour 54a 25ca, AL 24 pour 51a 33ca, AL 25 pour 45a 70ca, AL 26 pour 14a 07ca, AL 28 pour 60a 03ca, AL 29 pour 05a 51ca, AL 30 pour 17a 19ca, AL 31 pour 13a 56ca, AL 38 pour 05a 13ca, AL 40 pour 10a 68ca, AL 41 pour 05a 59ca, AL 42 pour 01ha 08a 73ca, AL 43 pour 01ha 24a 70ca, AL 44 pour 05a 90ca, AL 45 pour 47a 70ca, AL 46 pour 42a 24ca, AL 47 pour 44a 97ca, AL 48 pour 01ha 38a 38ca, AL 49 pour 45a 20ca, AL 50 pour 31a 07ca, AL 51 pour 66a 30ca, AL 52 pour 01ha 01a 26ca, AL 53 pour 11a 06ca, AL 54 pour 06a 70ca,

«lieudit les Fougereaux» parcelles AL n°105 pour 33 a 03 ca, AL n°106 pour 10 a 64 ca, AL n°107 pour 11 a 59 ca, AL n°108 pour 24 a 73 ca

soit une contenance totale de 11 ha 87 a 90 ca.

Toutes les parcelles sont constituées de vignes à l'exception des parcelles AL n°38 - 40 - 41 - 53 et 105 uniquement en bois et les parcelles AL n°45 - 46 et 54 en vignes et bois.

Les vignes sont bien entretenues.

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE sous les références 22/00015 et de la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra porter les enchères pour toutes personnes solvables.

VISITE : se renseigner auprès de la SELARLU Maïka VINCENT-BOUCHET Huissiers de Justice à LIBOURNE (05.57.51.61.10)

L23EJ21724



Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON  
Avocats à la Cour  
89 Rue Judaique - B.P. 577 - 33006 Bordeaux Cédex  
Tél. : 05.56.24.28.41.  
Email : secretariat.sbm@sbmavocats.fr

## VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux,  
siégeant dite ville, au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

# MAISON D'HABITATION AVEC TERRAIN

Située commune d'AMBES (33810), 1 Rue Léon Blum  
(section AN, numéro 238 pour 10 a 04 ca)

Pièce principale avec cuisine ouverte, cellier, toilettes, salle de bains, 3 chambres  
et abri de jardin

**MISE A PRIX 80.000 EUROS**

**AUDIENCE DU JEUDI 6 JUILLET 2023 À 15 HEURES**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution,  
service des ventes du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, Rue des Frères Bonie, 4<sup>ème</sup>  
étage (n° 23/00001) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au  
Barreau de Bordeaux.

VISITES : SUR PLACE

- Jeudi 15 juin 2023 de 10 heures à 12 heures,
- Mardi 20 juin 2023 de 14 heures 30 à 16 heures 30

L23EJ21124

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**MAIRIE DE CARIGNAN DE BORDEAUX**

Pouvoir adjudicateur : Thierry GENETAY

Adresse : 24 rue de Verdun - 33360 Carignan de Bordeaux.

Téléphone 05 56 21 21 62 Fax 05 56 68 32 32

mairie@carignandebordeaux.fr

**Objet du marché : réhabilitation et extension du gymnase : travaux sur l'aire de jeux**

Type de marché : travaux

Lieu d'exécution : salle des sports

Lieu de livraisons : salle des sports

Caractéristiques principales : rénovation de l'aire de jeux du gymnase

Variantes non autorisées

Prestation divisée en 4 lots : traitement des pieds de poteaux, électricité, peintures,  
revêtement de sol sportif.

Durée du marché : 5 mois à compter de la date de notification de l'acte d'engagement

Date prévisionnelle du début des prestations : juin 2023

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en  
fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation

Procédure : procédure adaptée (article R 2123-1 et R 2123-4 du Code de la com-  
mande publique)

Date limite de réception des offres : le 14 juin 2023 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 16 mai 2023

Adresses auprès desquelles des renseignements peuvent être obtenus :

Isabelle BOUTROS TONI - Mairie de Carignan de Bordeaux, 24 rue de Verdun 33360  
Carignan de Bordeaux

Tel 05 56 21 05 81. Courriel : i.boutros-toni@carignandebordeaux.fr

Renseignements techniques auprès de l'agence ARCHISOF, contact@archisof.com

Téléphone : 06 62 10 56 27

Adresse à laquelle est accessible le dossier de consultation des entreprises : sur le  
site www.carignandebordeaux.fr et sur le site http://demat-amap.fr

L23EJ22082



COMMUNE DE MARTILLAC

## AVIS DE CONSULTATION MARCHÉS DE SERVICES : NETTOYAGE/ENTRETIEN

Pouvoir adjudicateur : **Commune de MARTILLAC** - 14 avenue Charles de Gaulle  
- 33650 Martillac / 05 56 72 71 20

Référence : Avis de consultation MARCHES :

Le présent appel d'offres ouvert concerne :

LOT 1 - NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE L'ECOLE POUR LA PERIODE 2023-2025.

Date d'effet le 8 juillet 2023

LOT 2 - NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX POUR LA  
PERIODE 2023-2025.

Date d'effet le 8 août 2023.

Procédure de passation : Procédure adaptée (selon art.28 du CMP).

Date de transmission pour publication : le 10 mai 2023

Caractéristiques et prestations demandées

Détails (voir DCE) téléchargeable sur [www.martillac.fr](http://www.martillac.fr) (rubrique «marchés publics») ou sur le site des Marchés Publics d'Aquitaine <https://demat-ampa.fr>

Sinon copie papier autorisée à déposer en Mairie.

Date limite de dépôt des offres : le 9 juin 2023 à 10 heures en dossier dématérialisé  
(conditions voir sur Règlement de Consultation)

L23EJ21196

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIAEPA de LA REGION D'ARVEYRES** - 12 bis  
route de Libourne - 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet du marché : Réhabilitation de l'étanchéité du lagunage du Port du Noyer à  
ARVEYRES

Caractéristiques des travaux :

- Curage et évacuation en destination agréée des boues

- Réalisation d'une étanchéité artificielle

- protection anti battillage et anti ragondins

Renouvellement du dégrilleur

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le  
règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 11 Mai 2023

Date limite de remise des offres : Vendredi 09 juin 2023 à 12h00 sur la plateforme  
de la consultation

L23EJ21568

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIAEPA de LA REGION D'ARVEYRES** - 12 bis  
route de Libourne 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Procédure de passation : procédure adaptée

Objet des marchés : Travaux d'AEP

Caractéristiques des travaux :

LOT 1 : Commune de MOULON - renouvellement de réseau secteur LOUSTALOT

LOT 2 : Commune de ARVEYRES - renouvellement de réseau secteur Pruneyron

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site  
<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les cri-  
tères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site  
<http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 10 Mai 2023

Date limite de remise des offres : Jeudi 08 juin 2023 à 12h00 sur la plateforme  
de la consultation

L23EJ21323

**POUR RECEVOIR  
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL**

**ABONNEZ-VOUS !**



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

### PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE («PROJET GOLFE DE GASCOGNE»)

#### RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Ouverture de l'enquête publique complémentaire préalable à :

- la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ;
- la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ;
- une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;
- une Autorisation environnementale ;
- l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

• **Sur le territoire du département de la Gironde (33) :**

Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos

• **Sur le territoire du département des Landes (40) :**

Angresse, Bénèze-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains

• **Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) :**

Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne

Par un arrêté inter préfectoral en date du 15 septembre 2022, la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique au titre des articles L 123-6 et suivants du code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête a eu lieu du lundi 17 octobre 2022 au 16 décembre 2022 inclus et la commission d'enquête a remis ses rapports et conclusions le 9 février 2023.

Le résultat des appels d'offre lancés pour ce projet ont révélé une augmentation significative du coût global du projet portant son montant à 3, 100 milliards d'euros.

La Commission de la Régulation de l'énergie par son avis en date du 2 mars 2023 (n° 2023-75 - modification de la décision conjointe de répartition transfrontalière du projet Golfe de Gascogne) a pris acte de la ré-évaluation à la hausse des coûts du projet au regard de l'estimation initiale des coûts établie en 2017.

Considérant qu'il y a lieu de tenir le public informé de l'évolution de ces coûts, RTE (Réseau de Transport Electricité) a sollicité la tenue d'une enquête publique complémentaire au titre de l'article L 123-14 II du code de l'environnement.

Par arrêté inter préfectoral en date du 7 avril 2023, les préfets de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques et la préfète des Landes ont donc prescrit une enquête publique complémentaire, dont la seule finalité est de porter à la connaissance du public l'évolution du coût global du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne.

Cette enquête publique complémentaire a lieu du lundi 15 mai 2023 au vendredi 2 juin 2023 inclus, soit pendant 19 jours consécutifs, sur le territoire des communes énoncées ci-après.

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 28 mars 2023, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique complémentaire. Elle est composée comme suit :

Président de la commission d'enquête :

Monsieur Daniel DECOURBE, Officier retraité de la Gendarmerie Nationale

Membres de la commission d'enquête :

• Monsieur Maurice CAPDEVIELLE-DARRÉ, Inspecteur des installations classées au Ministère de la Défense - Retraité

• Monsieur Pierre BUIS, Commandant divisionnaire fonctionnel de la police - retraité,

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers complets en version papier sont consultables par le public auprès des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch

- Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarrosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz

Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2, rue Jules Ferry, 33 090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles auprès des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau

- Département des Landes (40) : Bénèze-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons,

Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne>

Ce dossier comprenant le dossier initial ayant été soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 octobre au 16 décembre 2022, est complété par les pièces exigées par l'article R.123-23 du code de l'environnement.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Ces observations et propositions ne peuvent porter que sur la note complémentaire produite en complément du dossier initial.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant la clôture de l'enquête, au Président et aux membres de la Commission d'Enquête :

• Par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par la présente enquête ;

• Par correspondance postale aux communes sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), la mairie de Capbreton (40) et la mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ;

• Par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne> et ce du 1<sup>er</sup> jour de l'enquête au dernier jour, soit du 15 mai 2023 à 8h30 au 2 juin 2023 à 18h

• Par voie électronique, via l'adresse mail suivante :

[projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr](mailto:projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr)

En outre, le Président ou les membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

- Département de la Gironde : Le Porge

Lundi 15 mai 2023 de 8h30 à 11h30

Mercredi 24 mai 2023 de 9h à 12h

Vendredi 2 juin 2023 de 15h à 18h

- Département des Landes : Capbreton

Lundi 15 mai 2023 de 9h à 12h

Samedi 20 mai 2023 de 9h à 12h

Mercredi 24 mai 2023 de 14h30 à 17h30

Samedi 27 mai 2023 de 9h à 12h

Vendredi 2 juin 2023 de 13h30 à 16h30

- Département des Pyrénées-Atlantiques : Saint-Jean de Luz

Mercredi 17 mai 2023 de 9h à 12h

Jeudi 25 mai 2023 de 14h à 17h

Vendredi 2 juin 2023 de 13h30 à 16h30 Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai de 15 jours à compter de la fin de l'enquête publique complémentaire seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique complémentaire, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

• Un arrêté de «Déclaration d'utilité publique» des travaux de construction de la station de conversion, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par le préfet de la Gironde au titre du code de l'expropriation ;

• Un arrêté de «Déclaration d'utilité publique» des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, pris par la ministre en charge de l'énergie au titre du code de l'énergie ;

• Un arrêté inter préfectoral portant «Autorisation environnementale» des procédures d'autorisation loi sur l'eau, dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, défrichement et évaluation des incidences Natura 2000, pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et le préfet de la Gironde au titre du code de l'environnement ;

• Trois arrêtés préfectoraux portant «Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines», pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et le préfet de la Gironde au titre du code de la propriété des personnes publiques.

L23EJ16757

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : **SIAEPA de LA REGION D'ARVEYRES** - 12 bis route de Libourne - 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Procédure de passation : procédure adaptée

**Objet des marchés : Travaux d'Assainissement**

Caractéristiques des travaux :

LOT 1 : Canalisations EU à BARON - secteur LUCHEY

LOT 2 : Trois postes de Refoulement à BARON - secteur LUCHEY

Dossier de Consultation téléchargeable sur le site

<http://www.e-marchespublics.com/>

Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation consultable sur le site <http://www.e-marchespublics.com/>.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 10 Mai 2023

Date limite de remise des offres : Jeudi 08 juin 2023 à 12h00 sur la plateforme de la consultation

L23EJ21358

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUJAN MESTRATS du 5 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : **JCMA**. Siège : 32 Allée du Bosquet des Cigales, 33470 GUJAN MESTRATS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 2 100 euros. Objet : en France et à l'étranger : La prise de participation, par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières de toutes entités juridiques, avec ou sans personnalité morale, y inclus toutes opérations annexes ou connexes à ladite prise de participation et la réalisation de toutes opérations commerciales ; la gestion et l'animation, sous toutes formes appropriées de ses participations ; la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; la participation active de la société à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Jonathan DIAZ, demeurant 32 Allée du Bosquet des Cigales - 33470 GUJAN MESTRATS. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS  
Le Président

L23EJ12312



Société d'Expertise Comptable  
Andernos - Canon - Langon - Mérignac -  
Portets  
www.a3caudit.com

**GAJAC SERVICE AUTO**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 4 lieudit Faly Sud,  
33430 GAJAC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/04/2023 à GAJAC, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : **GAJAC SERVICE AUTO**  
Siège : 4 lieudit Faly Sud, 33430 GAJAC

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros  
Objet : la mécanique générale, la réparation automobile ainsi que la vente de véhicules neufs et d'occasions.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Philippe VIGNEAU, demeurant 1 lieudit Saunon Sud, 33430 GAJAC

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

L23EJ19260



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupcf.com

**AQUITAINE GARRIGUES ENERGIES PLOMBERIE**  
SAS capital de 8 400€  
Siège social : 11 route de Gueydon  
33210 LANGON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LANGON du 29/04/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Sigle : **A.G.E.P**  
Dénomination : **AQUITAINE GARRIGUES ENERGIES PLOMBERIE**  
Siège : 11 route de Gueydon 33210 LANGON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 8 400 euros  
Objet : Tous travaux de plomberie, de chauffage et de climatisation domestiques ou industriels, notamment l'installation, le dépannage, la rénovation, la mise en service, l'entretien, la réparation et le traitement de l'eau.

Président : Monsieur Johan GARRIGUES demeurant 11 route de Gueydon, 33210 LANGON.

Directeur général : Monsieur Thomas GARRIGUES demeurant 25 Lot Hameau du Château de Tastes, 33410 STE CROIX DU MONT.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS  
Le Président

L23EJ19914



Société d'Expertise Comptable  
Andernos - Canon - Langon - Mérignac -  
Portets  
www.a3caudit.com

**MO KOE**  
Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 4 Domaine de la Peloux,  
33610 CESTAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 03/05/2023 à CESTAS, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : **MO KOE**  
Siège social : 4 Domaine de la Peloux, 33610 CESTAS

Objet social : L'acquisition et la gestion immobilière de tous biens et droits réels immobiliers ; La mise en valeur, la restauration, la remise en état, la démolition, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-François MIOUQUE demeurant 4 Domaine de la Peloux 33610 CESTAS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

L23EJ20221

**ABONNEZ-VOUS !**

OFFICE NOTARIAL DE LA BAIE  
AVRANCHES (Manche)  
LA COLOMBE (Manche)  
PERCY EN NORMANDIE (Manche)

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie CHEVAL, Notaire Associée de l'Office de la Baie, titulaire d'un Office Notarial à LA COLOMBE, 45, rue de la Hervière, le 9 mai 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : **SCI CASA**.

Le siège social est fixé à : BASSENS (33530), 2 rue des Peupliers .

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) constitué en totalité par des apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Francis Georges André MARIE demeurant à BASSENS (33530) 2 rue des Peupliers.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ21402

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31 mars 2023, il a été constituée une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **GESTHOJO**

Capital : 2 500 € divisé en 250 parts sociales d'un montant de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Siège : 20/24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC.

Objet :

- La propriété et l'exploitation de tous hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs (salle de remise en forme) et les services annexes (spa, salon de beauté) et en particulier un établissement situé 8 Quai du Chatelier, ZAC de l'Eco-quartier Fluvial, 93 450 L'île-Saint-Denis,

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la création de toute société nouvelle, la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés, la transformation, l'aménagement, la vente, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers notamment dans le domaine de l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, de loisirs ou de services,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit avec ou sans garantie hypothécaire, en vue de réaliser l'objet social et de permettre à la société d'acquitter toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la SARL GESTHOJO au

RCS de BORDEAUX.

Gérance : A été désigné gérant statutaire pour une durée illimitée :

- Monsieur Frédéric VINCENT, demeurant à GRADIGNAN (33170), 16 Allée du Château.

Immatriculation au RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ21420

**LIXIADE-ENTREPRISES**

Maître Olivier BROUSSE

37 rue Barthélémy Thimonnier

87280 LIMOGES

tél : 05.55.32.89.04

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 5 mai 2023, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée dénommée «**RAGNAROK**» et présentant les caractéristiques suivantes :

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 70 Cours de l'Argonne, 33000 BORDEAUX

Objet : restaurant, bar, brasserie

Président : Mr Kévin MATHIEU, demeurant à BORDEAUX (33), 26 Cours de la Marne

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote aux assemblées : être propriétaire d'une action au jour de l'Assemblée; une action donne droit à une voix.

Agrément des cessions d'actions: Cessions entre actionnaires libres. Cessions à des tiers soumises à agrément donné à l'unanimité.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bordeaux.  
L23EJ21447



SELAS NOTAVIA  
3 Impasse des Albères  
66740 LAROQUE DES ALBERES

Suivant acte reçu par Maître Marilyne SANCHEZ-CONTE, Notaire Associé de la SELAS 'NOTAVIA', titulaire d'un Office Notarial à LAROQUE DES ALBERES (Pyrénées-Orientales), 3 Impasse des Albères, le 25 avril 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI ELSDU-RAND**

Forme : Société Civile Immobilière  
Siège social : BORDEAUX (33200), 23 Rue Baillon.

Durée : 99 années  
Capital social: MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Objet social : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Est nommé gérant, pour une durée illimitée Monsieur Paul DURAND, demeurant à BORDEAUX (33200), 23 Rue Baillon. La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis  
Le notaire

L23EJ21484





AVOCATS

Parc d'activités Kennedy  
19 avenue Becquerel  
33700 MERIGNAC

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mai 2023, à Vendays Montalivet.

Dénomination : **Ô DUNES DE MONTA.**

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : 29 Boulevard du Front de Mer, 33930 Vendays Montalivet.

Objet : Exploitation de tout restaurant, bar, salon de thé.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1500 euros

Gérant : Madame Nathalie DESWARTE, demeurant 56Ter Avenue Pierre Loti, 33150 Cenon

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ21488

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26/04/2023 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : « **COMME UNE FLEUR** »

FORME : société par actions simplifiée

CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL : 442 avenue de Verdun 33700 MERIGNAC

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et dans tous pays :

L'exploitation de tous fonds de commerce de fleurs, plantes, cadeaux, décorations et accessoires se rapportant à l'activité.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

CESSION D'ACTIONS :

Les cessions d'actions consenties par l'associé unique, à titre onéreux ou gratuit s'opèrent librement.

En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées à titre onéreux, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Jérôme VESCHAMBRE, demeurant 24 rue Frantz Schröder 33000 BORDEAUX

IMMATRICULATION : au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX (Gironde)

Pour avis,

Le Président

L23EJ21494



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupecf.com

## ARMONEE YACHT CLUB

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : Villa CRUSOE - 5 Allée  
Robinson  
33115 PYLA SUR MER  
RCS BORDEAUX

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PYLA SUR MER du 5/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.  
Dénomination : **ARMONEE YACHT CLUB**

Siège : Villa CRUSOE - 5 Allée Robinson, 33115 PYLA SUR MER

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La location de Bateau, Yacht de luxe ou navire de commerce inscrit au RIF, à moteur ou à voile, avec ou Sans Capitaine, Marin, Skipper ou accompagnateur ; La location de bateaux de plaisance ou de Yacht de luxe de luxe, à moteur ou à voile, avec équipage et fournitures de prestations de services connexes et l'exploitation par tous moyens de bateaux destinés à accueillir des passagers ; La location de tous accessoires, matériel ou objets se rapportant à l'activité nautique ; L'achat, la vente, l'import et l'export de bateaux et yacht de luxe ; L'organisation et la réception de tout événement, à quai ou en bateau ; Achat et vente de tous objets, souvenirs, livres, produits régionaux ou de l'artisanat relatifs au nautisme ; Vente d'espaces publicitaires liés au nautisme ; L'apport d'affaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Alexandre MOREAU LESPINARD, demeurant Villa CRUSOE - 5 Allée Robinson, 33115 PYLA SUR MER

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

POUR AVIS

Le Président

L23EJ21546

Etude « NOTMOS Notaires Associés »  
à LIBOURNE (Gironde) 1, Avenue du  
Maréchal Foch.

Suivant acte reçu par Maître Gabriel SEKNADJE dit ASKENAZI, Notaire au sein de la société par actions simplifiée dénommée « NOTMOS Notaires Associés », société titulaire d'offices notariaux à la résidence de LIBOURNE (Gironde) 1, Avenue du Maréchal Foch et à la résidence d'EYSINES (Gironde) 23, route de Pauillac, le 12 mai 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LOGI33.  
Le siège social est fixé à : COUTRAS (33230), 65 rue Pasteur.

La société est constituée pour une durée de 99 années.  
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €) - Apports en numéraires.

Toutes les cessions de parts interviennent librement entre les associés et leurs descendants, ainsi que celles au bénéfice du conjoint d'un associé. Les autres cessions sont soumises à agrément préalable des associés.

ment préalable des associés.

Le gérant de la société est : Monsieur Gilles PARMENTIER, directeur de production, demeurant à COUTRAS (33230), 65 rue Pasteur.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis  
Le notaire.

L23EJ21577



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEGE CAP FERRET du 7 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : **Home Invest**

Siège : 203 route du Cap Ferret Le Canon, 33950 LEGE CAP FERRET

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ainsi que toutes actions de promotion immobilière ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Thomas VERGÉ, né le 30 octobre 1994 à BORDEAUX, de nationalité française, demeurant 3 place Sandhausen 33950 LEGE CAP FERRET

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX

L23EJ21579

2L Finance  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 3 000 euros  
Siège social : 7 rue Pourmann  
33300 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BORDEAUX du 09.05.2023, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 2L Finance  
Siège social : 7 rue Pourmann, 33300 BORDEAUX

Objet social : l'activité de trading en compte propre en France et à l'étranger, exclusive de la gestion de fonds pour le compte d'autrui et de l'activité de conseils financiers.

Durée de la Société : 99 ans  
Capital social : 3 000 euros  
Gérance : Monsieur Lucas LANSARD, demeurant 7 rue Pourmann - 33000 BORDEAUX, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de Bordeaux.

Pour avis  
La Gérance

L23EJ21586



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupecf.com

**Guichard Jonathan Travaux Publics**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 11 rue Magnificat, APT 19  
33200 BORDEAUX

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bordeaux du 11 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Guichard Jonathan Travaux Publics

Siège social : **GJTP**  
Siège social : 11 rue Magnificat, APT 19, 33200 BORDEAUX

Objet social : Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, Travaux publics, Travaux de voirie, terrassement, assainissement, Aménagements extérieurs, travaux de clôture,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Jonathan GUICHARD, demeurant 1 allée du cerisier, apt 143 33520 BRUGES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis  
La Gérance

L23EJ21723



AVOCATS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/05/2023, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PNEUMO 33**

Forme : SCI

Siège social : 5 allée de Listrac 33160 Saint-Aubin-De-Médoc

Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : Mme Sarah EGUIENTA, demeurant 5 allée de Listrac 33160 Saint-Aubin-De-Médoc

Agrément : les cessions de parts, à l'exception de celles entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation au RCS de Bordeaux

La gérance

L23EJ21729

**POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BORDEAUX du 15 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente

Dénomination sociale : **SCCV FOURAS AUBONNIERE**

Siège social : 5 rue Lafayette, 33000 BORDEAUX

Objet social : l'achat d'un terrain sis à FOURAS (17450), rue de l'Aubonnière ; la construction sur le terrain sis à FOURAS (17450), rue de l'Aubonnière, de tous immeubles de toutes destinations ; la vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par lots, de ces biens, en totalité ou par fractions, à terme, en l'état futur d'achèvement, ou après achèvement.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : la société ACQUIPIERRE DEVELOPEMENT, 5 rue Lafayette, 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 531.319.218.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales requis pour toutes cessions de parts sociales.

Immatriculation de la Société au Register du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ21931



AUDIT & STRATEGY CEA  
113 AV DU GENERAL DE GAULLE  
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Par acte SSP du 11/05/2023, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MARIO MONTAGE TUYAUTERIE

Sigle : MMT

Objet social : Travaux de soudure et tuyauterie industrielle

Siège social : 5 rue Pierre Rambaud

33600 Pessac.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. DOMINGUES RODRIGUES Mario, demeurant 5 rue Pierre Rambaud 33600 Pessac

Admission aux assemblées et droits de votes : tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

Clause d'agrément : Toute cession est soumise à agrément

Immatriculation au RCS Bordeaux

L23EJ21934

SPV MANAGEMENT

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 024 euros

Siège social : 10 Avenue des Alouettes

33320 EYSINES

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à GREZILLAC du 15 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : SPV MANAGEMENT.

Siège : 10 Avenue des Alouettes 33320 EYSINES.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 024 euros.

Objet : L'acquisition et la détention de tous titres de participation ou de placement, parts et actions de toutes sociétés, la gestion de ses titres et valeurs mobilières, la gestion de ses filiales, la réalisation de toutes prestations administratives, informatiques, commerciales, financières et de direction générale au bénéfice des sociétés dont elle détient le contrôle ou la majorité des titres ou des droits de vote et plus généralement l'exécution de tous services requis par ces sociétés afin d'assurer leur administration, leur développement et leur animation, toutes opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des entreprises un pouvoir de contrôle effectif sur les autres.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Christophe CAMBORDE, demeurant 12 Chemin de la Passerelle 33420 GREZILLAC.

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L23EJ21987

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société le 2 mai 2023 présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière de Construction Vente

Dénomination : **SCCV AQUITANIA**

Siège social : 17 rue Emile Fourcand 33000 BORDEAUX

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Durée : 20 années

Capital : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Apports en nature : Néant

Gérance : SARLU PALATIN PROMOTION sise 10 cours Georges Clémenceau 33000 Bordeaux RCS Bordeaux 907 913 362.

Immatriculation : au RCS de Bordeaux  
L23EJ21990

## IMMATRICULATION

Par acte SSP du 09/05/2023 il a été constituée une SAS avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LES BWD**

Capital : 1000 €

Siège social : 111 Avenue du Médoc, 33320 EYSINES.

Objet : Le soutien aux entreprises et aux professions libérales dans leur développement par le biais de rencontres en présentiel, de formations, d'une plateforme digitale et toutes autres activités ou opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à ces activités.

Président : Madame Laetitia LEMOINE, 111 Avenue du Médoc, 33320 EYSINES.

Directeur Général : Madame Camille DELEDALLE, 29 rue Charles Versein, 33200 BORDEAUX

Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un-e associé-e est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux

L23EJ22000

Avis est donné de la constitution de la société **L.A.D.L.C.** - SAS - Capital : 100.000€ - Siège Social : CENON (33150) - 8 rue Haroun Tazieff - Parc d'activité Jean Zay - OBJET : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment ; Rénovation et Décoration d'immeubles ; Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'ouvrage déléguée, maîtrise d'oeuvre, établissement de projets de rénovation et de construction ; Entretien, réparation, aménagement et édification de toutes constructions ; Souscription de tout emprunt, constitution de toute garantie financière, nécessaire à la réalisation de l'objet social ; Prise de participation dans le capital social de toutes Sociétés par la souscription, acquisition ou vente de titres négociables ou non négociables ; Gestion des titres dont elle est ou pourrait devenir propriétaire par achat, apport ou tout autre moyen ; Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. - DUREE : 99 Ans - R.C.S. BORDEAUX.

PRESIDENT : La Société HOLDING NICOLAS BATIMENT CONSTRUCTION, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 Euros, dont le siège social est situé à TRESSES (33370) - 3 Avenue de Mélac, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 538 238 023, représentée par Monsieur Ludovic NICOLAS, en sa qualité de Gérant, est nommée Présidente de la Société pour une durée illimitée.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

L23EJ21769

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 9 mai 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «**140 PEYDAVANT**», siège social : TALENCE (33400), 140 rue Peydavant.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 1000 parts sociales de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1 000,

Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coût d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,

- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. Bordeaux. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société : - Monsieur RATEAU Arthur-Louis André, chirurgien dentiste, demeurant à BORDEAUX (33000), 47 boulevard Antoine Gautier.

L23EJ21870

Par acte SSP du 31/03/2023, il a été constitué une SELARL dénommée : **DOCTEUR FIONA GOLDAMMER** Siège social : 49 Boulevard Georges Pompidou, 33000 BORDEAUX Capital : 2.000€ Objet : L'exercice de la médecine et plus particulièrement l'activité de chirurgie plastique, esthétique et reconstructrice. Gérance : Mme GOLDAMMER Fiona, 26 Rue du Général de Gaulle, 67520 MARLENHEIM Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BORDEAUX

L23EJ21900

**SAS DIGA**  
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros  
Siège social : 61 rue de la devise  
33000 BORDEAUX

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 12 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS DIGA

Siège : 61 rue de la devise - 33000 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Register du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : développement web

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Antoine GARCIA, demeurant 61 rue de la Devise - 33000 BORDEAUX

Directeur général : Monsieur Jules DIXON, demeurant 19 impasse des lilas 71100 CHALON SUR SAONE

La Société sera immatriculée au Register du commerce et des sociétés de Bordeaux.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ21903

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **BK RENOVATION**

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée.

Siège social : 9 rue de Condé Bureau 3, 33000 BORDEAUX.

Objet social : La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes :

- Etanchéité des toitures et toits-terrasses,

- Charpente, couverture, zinguerie, bardage.

- Plâtrerie, isolation.

- Pose de menuiseries bois, alu, PVC.

- Maçonnerie générale,

- Terrassement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Register du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

Président : Monsieur KAABA Bilal, demeurant 51 Rue Pierre et Marie Curie 33500 LIBOURNE.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associé ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Coutras du 12 mai 2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : VSA INVEST  
Siège social : 63 lieu-dit Les Mougneaux, 33230 COUSTRAS.

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance :  
Madame Sandra BEROS, demeurant 63 lieu-dit Les Mougneaux, 33230 COUSTRAS.

Monsieur Vincent DERKAOU, demeurant 63 lieu-dit les Mougneaux, 33230 COUSTRAS.

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Libourne.

Pour avis La Gérance

L23EJ22026

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 avril 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **RA PLAQUISTE 33**

Forme : Société par actions Simplifiée

Siège Social : 38 rue Jean Pagès 33140 Villenave d'ornon

Objet : Tous travaux de plâtrerie sèche.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital : 500 euros représentés par des apports en numéraire

Président : Monsieur LOPES RODRIGUES Antonio, né le 13 mars 1973 à Arcos de val de vez (Portugal), demeurant Résidence BARTHES Bat 2J apt 183, boulevard Malartic 33170 Gradignan

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

L23EJ22095

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : **MYLOR**

FORME : Société civile immobilière

SIEGE SOCIAL : 120 bis Cours d'Ornano - 33700 MERIGNAC

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Le cautionnement hypothécaire par la société de tous emprunts ou engagements financiers contractés par ses associés.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros

GERANCE : Aude GERMON, demeurant à MERIGNAC (33700) 120 bis Cours d'Ornano,

Didier ALCHER, demeurant à MERIGNAC (33700) 120 bis Cours d'Ornano

IMMATRICULATION : au RCS de Bordeaux

Pour avis,

La gérance

L23EJ22111



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/05/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société par actions simplifiée

DENOMINATION SOCIALE : **CIRAMA**

SIEGE SOCIAL : 2, chemin de Coudot - 33360 CAMBLANES-ET-MEYNAC

OBJET SOCIAL :

- le conseil en management d'établissements exerçant une activité de restauration et d'hôtellerie ;

- l'acquisition et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous fonds de commerce de bar, brasserie, restauration, d'hôtellerie ou de toute de activité similaire, complémentaire ou connexe ;

- la création, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire ;

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

CAPITAL SOCIAL : 81 000,00 euros

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout Associé a le droit de participer aux Décisions Collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre de ses Actions, avec un nombre de voix égal au nombre des Actions qu'il possède.

AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

DIRIGEANT : Le premier Président de la Société nommé sans limitation de durée est la société AMARIC, Société par Actions Simplifiée au capital de 225 920,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n°839 167 665, ayant son siège social 2, chemin de Coudot à CAMBLANES-ET-MEYNAC (33360)

Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX

Pour avis, la Présidence

L23EJ22158



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupecf.com

CAVAL

Société par actions simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 2, Route de Bordeaux  
Local 2, 33980 AUDENGE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Audenge du 15 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CAVAL

Siège : 2, Route de Bordeaux Local 2, 33980 AUDENGE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 2.000 euros

Objet : L'exploitation d'un commerce de grande et petite restauration, bar, débit de boissons, salon de thé, glacier, l'exploitation de tous commerces de vins et spiritueux, vente de tous produits manufacturés, sur place, à emporter ou à livrer, activités événementielles.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

la société LE VINTAGE FERRET, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 56 Boulevard de la Plage, 33950 LEGE CAP FERRET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 438 234 RCS BORDEAUX, représentée par Madame Amélie ROCHE-SEGUELA et Monsieur Valentin ROCHE-SEGUELA, cogérants

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

La Présidente

L23EJ22167

SCCV BEGLES LYAUTEY

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 16 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente.

Dénomination sociale : BEGLES LYAUTEY

Siège social : 3 Rue François Arago 33700 MERIGNAC.

Objet social : L'acquisition d'un immeuble situé à BEGLES (Gironde) 40 rue du Maréchal Lyautey, cadastré section AM numéro 95 pour une contenance de 18a 05ca, l'acquisition, le cas échéant, de tous autres terrains mitoyens nécessaires à la réalisation dudit ensemble immobilier, l'acquisition de tous droits personnels ou réels susceptibles d'améliorer la consistence ou de constituer l'accessoire du terrain visé ci-dessus, l'éviction des éventuels occupants, l'édification sur tout ou partie du terrain, après démolition - le cas échéant - des constructions existantes, d'un ensemble immobilier composé de 10 logements, la vente par lots ou en totalité du terrain, de l'ensemble immobilier ou des constructions, soit achevé, soit à terme, soit en état futur d'achèvement.

Durée : 20 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : la société CTI PROMOTION, SAS au capital de 200 000 € dont le siège est à MERIGNAC (33700), 3 Rue François Arago, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 893 478 420.

Cession de parts : les cessions de parts sociales entre vifs sont libres entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable obtenu par décision des associés.

La société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ22197



## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 avril 2023, à SAINT JEAN D'ILLAC.

Dénomination : **SCI Immo'2L.**

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 391 RUE DU GALIP, 33127 St Jean d'illac.

Objet : L'acquisition, la vente, l'exploitation par bail, l'administration et la gestion de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 100 euros

Gérant : Monsieur LOÏC SACHEZ, demeurant 391 RUE DU GALIP, 33127 St Jean d'illac

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ22202



Aux termes d'un ASSP en date du 16/05/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LES SOEURS A LUNETTES**

Objet social : La vente au détail d'optique, solaire ou non, lentilles et autres produits afférents à cette activité.

Siège social : 71 Avenue de la Mairie, 33950 LEGE CAP FERRET

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : Mme LACHAUD Nadège, demeurant 17 ZAE de la Gare, 33680 LE PORGE

Directeur général : Mme VASQUEZ Marlène, demeurant 118 D Avenue du Bassin d'Arcachon, 33680 LE PORGE

Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession des actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Pour avis

la Présidente

L23EJ22228



MAITRE Joël MOREAU  
Notaire  
3 et 5 cours du Chapeau  
Rouge - BP 80031  
33024 Bordeaux Cedex

Suivant acte reçu par Me Joël MOREAU, le 16 mai 2023, il a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **EREL**

Objet social : L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, l'administration et mise en valeur des biens et l'exploitation par bail. Toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet y compris à titre non-habituel la cession des actifs.

Siège social : BORDEAUX (33000), 4 rue de la Maison Daurade.

Capital : 400.000 €

Durée : 99 ans

Gérants : Romain Edmond LEJEUNE, demeurant à BORDEAUX (33), 17 rue des Girondins et Layla KHAÏRI, demeurant à BORDEAUX (33), 17 rue des Girondins.

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés

Immatriculation au RCS de BORDEAUX

Pour insertion Me Joël MOREAU

L23EJ22274

**ECHOS**  
JUDICIAIRES - GIRONDINS

**POUR VOTRE  
COMMUNICATION  
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2023 à Cenon, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LATHEMA V.A.T.**

FORME : Société par Actions Simplifiée.

CAPITAL : 1 000 euros en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : 145 Route de Malartic - 33420 MOULON.

OBJET : Voirie et réseau divers (VRD), Assainissement, Terrassement.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation.

PRESIDENT : M. Théo VATRY, demeurant 24 rue Fort Bayard, Apt 3 - 33420 BRANNE, pour une durée illimitée.

DIRECTEUR GENERAL : M. Mathis VATRY, demeurant 145 Route de Malartic - 33420 MOULON, pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne.

Pour avis,

L23EJ22285

## MODIFICATIONS



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupcf.com

HOLDING LAURENT BOYE  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 040 720 euros  
Siège social : 63 Rive droite du canal,  
33260 CAZAUX  
820 977 866 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'AGOA en date du 31/12/2022 il résulte que la Société AUDIAL, représentée par Esmeralda GONZALEZ, CAC titulaire, et Nathalie BOUILLY-MONTES, CAC suppléant, ont démissionnées et qu'il n'est pas désigné de CAC.

L23EJ18482



Société d'Expertise Comptable  
Andermos - Cenon - Langon - Mérignac - Portets  
www.a3caudit.com

2 L  
SCI au capital de 1 000 €  
Siège social : 89 RUE DE BLANCHE  
NEIGE 33210 LANGON  
911 647 717 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 27/04/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 15 route de Gueydon, 33210 LANGON au 89 rue de Blanche Neige 33210 LANGON à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

L23EJ19548

## FIMORA

SAS au capital de 5 200 000 €  
Siège social : 3 rue François Arago  
33700 MERIGNAC  
RCS de BORDEAUX n°878 906 452

En date du 28/04/2023, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce ; Toutes activités de marchand de

biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente.

La décision sera effective à compter du 28/04/2023, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de BORDEAUX.  
L23EJ19678

## L'ATELIER 30

EUROL au capital de 1 500 €  
Siège social : 30 rue de Cheverus  
33000 BORDEAUX  
RCS de BORDEAUX n°533 388 419

En date du 11/05/2023, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 11/05/2023 et a nommé en qualité de président Mme LE CLEAC'H Gaëlle, demeurant 210 rue de Bègles, Résidence Le Cardinal, 33800 BORDEAUX. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Les cessions d'actions, sauf entre actionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires, lorsque la société comporte plus d'un associé.

Mention : RCS de BORDEAUX.

L23EJ19786



Société d'Expertise Comptable  
Andermos - Cenon - Langon - Mérignac - Portets  
www.a3caudit.com

TRADI CONCEPT 33  
SARLU au capital de 1 000 €  
Siège social : 1591 route de la Penacheyre  
33210 LEOGEATS  
888 047 925 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 02/05/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1591 route de la Penacheyre, 33210 LEOGEATS au 5 quartier Majereau 33720 VIRELADE à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23EJ19879



Société d'Avocats  
68, Cours de Verdun  
33000 BORDEAUX  
www.dnsavocats.fr

Origine Structures  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 € porté à 10.000 €  
61 rue du Château d'Eau  
33000 BORDEAUX  
RCS BORDEAUX 911 854 297

Aux termes de deux décisions unanimes en date des 28 et 30 avril 2023, la collectivité des associés a décidé :

- de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Théophile FELIX, demeurant 84 avenue Aristide Briand MONTROUGE (92120), à compter du 28 avril 2023 et sans limitation de durée,  
- d'augmenter le capital social de 9.000 € par incorporation de réserves, le portant de 1.000 € à 10.000 €.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

POUR AVIS. Le Président.

L23EJ20251



Société d'Expertise Comptable  
Andermos - Cenon - Langon - Mérignac - Portets  
www.a3caudit.com

NB2L CONCEPT  
SARLU au capital de 3 000 €  
Siège social : 65 A RTE DU COURNEAU  
33640 PORTETS  
877 612 366 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 05/05/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L23EJ20804



Yves MOUNIER  
Avocat à la Cour  
6 bis, rue de la Croix de  
Seguey 33000 BORDEAUX  
Tél : 05.56.52.74.60

LGVTD  
SAS au capital de 7 500 000 €  
Siège social : 33 Rue des piliers de tutelle  
33000 Bordeaux  
RCS de BORDEAUX n°449 521 186

## DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Le 29 décembre 2022, Monsieur Micael MOREAU, Président et associé unique de la société FINANCIERE MARIN MOREAU, elle-même associée unique de la société LGVTD, a décidé la dissolution sans liquidation de la société LGVTD, entraînant la transmission universelle du patrimoine de la société LGVTD au profit de la société FINANCIERE MARIN MOREAU, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscale 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03.

Les créanciers peuvent former opposition au Tribunal de Commerce de Saintes dans les 30 jours de la présente publication.

Pour avis

L23EJ21233



GROUPE  
CAEC  
CENTRE D'ANALYSE ET DE CONTRÔLE

Dénomination :

## SCI DES GOELANDS.

Forme : SCI.  
Capital social : 1000 euros.  
Siège social : 4 Rue DE LA PAILLE,  
72000 LE MANS.  
802378059 RCS du Mans.

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGM en date du 10 mars 2023, les associés ont décidé, à compter du 10 mars 2023, de transférer le siège social à 30 rue des GOELANDS, 33970 Lège Cap Ferret.

Objet : Acquisition, administration et gestion de tous immeubles et biens immobiliers, exploitation par bail, location, location en meublés, location saisonnière ou autrement desdits immeubles; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles, durée : 99 ans.

Radiation du RCS du Mans et immatriculation au RCS de Bordeaux.

L23EJ21247

POUR RECEVOIR  
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !



## KRAM

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 222, boulevard de la Plage  
- 33120 ARCAÇON  
811 338 011 RCS BORDEAUX

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 13/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 222, boulevard de la Plage -33120 ARCAÇON au 10, allée des Morilles - 33260 LA TESTE DE BUCH à compter du 13/10/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L23EJ21249

## SAEML BORDEAUX MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

Capital de 3 945 517,77 €  
38 rue de Cursol 33 000 Bordeaux  
RCS de Bordeaux n°466 200 821

Le conseil d'administration du 24 novembre 2022 prend acte du changement de représentant permanent du Comité de la Fédération Bancaire de Gironde.

Le Comité Gironde de la Fédération Bancaire Française est désormais représenté au Conseil d'Administration de la société BMA par son nouveau président Monsieur Olivier NAVARRINE en remplacement de Monsieur Michel COUAILLIER à compter du 7 juillet 2022.

Le conseil d'administration du 2 mars 2023 - prend acte de la désignation de Delphine JAMET comme représentante permanente de la ville de Bordeaux personne morale administrateur de BMA à compter du 31 janvier 2023 suite à la démission de Bernard BLANC.

Pour avis

La directrice générale

Claire VENDE

L23EJ21255



## KRAM

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : 222, boulevard de la Plage  
- 33120 ARCAÇON  
811 338 011 RCS BORDEAUX

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Grégory BARBRY de ses fonctions de cogérant à compter du 01/04/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Grégory BARBRY a été supprimée.

Pour avis, la Gérance

L23EJ21261



ACTUARIEL EXPERTISE  
Société d'expertise comptable  
Conseil en création d'entreprises  
Lormont - Tél. 05 57 54 4984  
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32  
www.actuariel-expertise.com

## TRANSFORMATION FORME SOCIALE

L'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée **HML CONSEIL** au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 15 B Rue Léon Dominique 33680 LACANAU immatriculée 878 441 534 RCS BORDEAUX a, en date du 24 AVRIL 2023, décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée, son capital, son objet social, son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Monsieur Hubert SALADIN demeurant 15 B Rue Léon Dominique 33680 LACANAU, ancien gérant, a été nommé Président, et ce, sans limitation de durée.

L23EJ21270



19 Avenue du Président JF Kennedy  
BP 50330  
33695 MERIGNAC CEDEX

La présidente de **ANTOINE GRANDS CRUS** - SAS au capital de 100.000 € ayant son siège social 131 avenue de la Libération 33110 Le Bouscat, 901 920 256 RCS Bordeaux - donne avis de la nomination le 27/04/2023 de la société KPMG - SA ayant son siège social 2 avenue Gambetta Tour Egho 92066 Paris La Défense Cedex, en qualité de commissaire aux comptes.

L23EJ21366

### LES GIBAS

Société Civile Immobilière  
Au capital de 165.000,00 €  
Siège social FARGUES SAINT HILAIRE (33370), 2 chemin de Canterane R.C.S. : 449 188 952 BORDEAUX

Aux termes d'une assemblée générale en date du 28 avril 2023, les associés de la société LES GIBAS, ci-dessus dénommée ont décidé de transférer le siège social au 204 chemin du Bosque 40600 BISCARROSSE, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Formalités au RCS MONT DE MARSAN

Pour insertion - la gérante

L23EJ21391

## SEA-MAR

Société Civile,  
Capital social : 1 905,49 €  
Siège social : Résidence Hôtel Mont Vernon Bâtiment Saint Kitts Appartement 9604 Boite à Lettres 235 97150 Saint Martin  
RCS Basse Terre Numéro 403 636 335

## TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 14 FEVRIER 2023 A 15 HEURES

Transfert de siège social de SAINT MARTIN 97150 Résidence Hôtel Mont Vernon Bâtiment Saint Kitts Appartement 9604 Boite à Lettres 235, à Bordeaux 33200 Résidence Epernon 30, rue Dépé.

Durée jusqu'au 30/01/2095

Objet social : Propriété ou location de bateaux suite acquisitions apports ou donations et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construc-

tion, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers.

La société sera radiée du RCS de Basse Terre et ré-immatriculée au RCS de Bordeaux

Pour avis

L23EJ21393



## LMT

Société par actions simplifiée  
au capital de 4 000 €  
Siège social : 12 Place de la République,  
33440 AMBARES ET LAGRAVE  
843 350 695 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 31.03.2023, la collectivité des associés a nommé M. Arthur CAILLEY, demeurant 5 Chemin du Pont des Rivières, 33240 ST LAURENT D'ARCE, en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ21423



**MORGAN VIGNON** Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros  
Siège social : 8 avenue du Général de Gaulle, 33950 LEGE CAP FERRET 910 395 060 RCS BORDEAUX  
Aux termes d'une décision en date du 15/04/2023, l'associé unique a nommé Monsieur Gregory VIGNON, demeurant 31 Allée des Chanterelles, 33950 LEGE CAP FERRET, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Pour avis, Le Président

L23EJ21457

106 Notaires  
SAS à capital variable, au capital de 100 €  
Siège social : BORDEAUX (33000)  
106 cours de Verdun  
898 700 042 RCS BORDEAUX  
AGM du 20.04.2023 : non dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, et modification de la dénomination sociale qui devient EFFICIENCE BORDEAUX. Modification corrélatrice des statuts.

L23EJ21487

**HPC SASU** au capital de 7.000€ Siège social : 2 Ter Ferachat, 33330 SAINT-PEY-D'ARMENS 914 455 290 RCS de LIBOURNE Le 25/04/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 25 Allée des Galips, 40460 SANGUINET, à compter du 01/05/2023. Radiation au RCS de LIBOURNE et réimmatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

L23EJ21501



**NETPROBAT** Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 15 Rue Hippolyte Gourdon, Résidence Green Cocoon, Bât B, Numéro 21 33310 LORMONT 912 550 423 RCS BORDEAUX Par décision du 11/05/2023, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société,

son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Mme Mawheb MEHREZI, demeurant 15 Rue Hippolyte Gourdon, Résidence Green Cocoon, Bât B, Numéro 21, 33310 LORMONT Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par : Gérant : Mme Mawheb MEHREZI, demeurant 15 Rue Hippolyte Gourdon, Résidence Green Cocoon, Bât B, Numéro 21, 33310 LORMONT Pour avis

L23EJ21506

## ETUDES ENVIRONNEMENT SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros  
Siège social : 37, Avenue Maurice Lévy - 33700 MERIGNAC  
RCS BORDEAUX 443 266 010  
AVIS DE MODIFICATION STATUTAIRE  
Par décisions de l'Associé unique du 27 avril 2023, il a été décidé de supprimer la mention de l'établissement d'un rapport de gestion par le Président et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts comme suit :

« ARTICLE 18 - ETABLISSEMENT DES COMPTES SOCIAUX

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) en se conformant aux dispositions légales ou réglementaires applicables en ce domaine.»  
Pour avis.

L23EJ21533

## EXEDRA PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES

Société à responsabilité limitée  
au capital de 50.000 euros  
Siège social : 37, Avenue Maurice Lévy 33700 MERIGNAC  
RCS BORDEAUX 438 672 271  
AVIS DE MODIFICATION STATUTAIRE  
Par décisions de l'Associé unique du 27 avril 2023, il a été décidé de supprimer la mention de l'établissement d'un rapport de gestion par le Président et de supprimer le cinquième alinéa de l'article 23 des statuts.

Il a également été décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 23 des statuts comme suit :

« ARTICLE 23 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

...  
Les comptes annuels et le texte des résolutions proposées sont mis à la disposition du Commissaire aux Comptes un mois au moins avant la convocation de l'assemblée. Ces mêmes documents, et le cas échéant, le rapport du Commissaire aux Comptes, sont adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.»  
Pour avis.

L23EJ21539

H.M.E.  
Société par actions simplifiée au capital de 144 400 euros  
Siège social : 37, Avenue Maurice Lévy - 33700 MERIGNAC  
RCS BORDEAUX 353 345 820  
AVIS DE MODIFICATION STATUTAIRE  
Par décisions de l'Associé unique du 27 avril 2023, il a été décidé de supprimer la mention de l'établissement d'un rapport de gestion par le Président et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 20 des statuts comme suit :

« ARTICLE 20 - ETABLISSEMENT DES COMPTES SOCIAUX

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) en se conformant aux dispositions légales ou réglementaires applicables en ce domaine»  
Pour avis.

L23EJ21550

Groupe CM - Exedra  
Société par actions simplifiée au capital de 12.500.000 euros  
Siège social : 37 Avenue Maurice Lévy - 33700 MERIGNAC  
RCS BORDEAUX 440 056 323  
AVIS DE MODIFICATION STATUTAIRE  
Par décisions de l'Associé unique du 27 avril 2023, il a été décidé de supprimer la mention de l'établissement d'un rapport de gestion par le Président du Directoire et de modifier en conséquence

l'article 20 des statuts comme suit :

« Article 20 - Approbation des comptes annuels

A la clôture de chaque exercice, le Président du Directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) en se conformant aux dispositions légales ou réglementaires applicables en ce domaine.»  
Pour avis.

L23EJ21555



## ATOOCALL

SARL au capital de 200 000 €  
Siège social : 18 avenue Pythagore  
Domaine de Pelus, Axis Business Park  
33700 Mérignac  
449 324 813 RCS Bordeaux

## AUGMENTATION DE CAPITAL

L'AGE réunie en date du 03/05/2023 a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 € par l'incorporation directe de réserves pour le porter de 200 000 € à 300 000 €.

Les articles 2-1 et 2-2 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

La Gérance

L23EJ21566



ACTUARIEL EXPERTISE  
Société d'expertise comptable  
Conseil en création d'entreprises  
Lormont - Tél. 05 57 54 4984  
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32  
www.actuariel-expertise.com

## TRANSFORMATION FORME SOCIALE

L'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée **GROUPE SERENITY** au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est situé 3 Avenue du Maréchal Foch 33500 LIBOURNE immatriculée 850 811 712 RCS LIBOURNE a en date 11 MAI 2023 décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée, son capital, son objet social, son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Monsieur Alexandre LAMARCHE, ancien gérant, a été nommé Président, et ce, sans limitation de durée.

L23EJ21587



Par Assemblée Générale du 04/05/2023, les associés de la société **SCI LE PARVIS**, Société Civile au capital de 1.000 €, siège social : Route de Tabanac, ZA la Lande - 33880 BAURECH, 538 175 092 R.C.S. BORDEAUX, ont pris acte de la démission de M. Alain EOZINOU et de M. Vincent SCHMIDT de leurs fonctions de cogérants.

L23EJ21646



OMEDIAL OUTSOURCING  
Société par actions simplifiée  
au capital de 146 000 euros  
Siège social : 2 Cours du 30 Juillet,  
33064 BORDEAUX  
892 510 249 RCS BORDEAUX



YAIGRE  
NOTAIRES ASSOCIÉS  
Office notarial de  
FARGUES ST HILAIRE  
Maître Franck DAVID  
Notaire



## TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 21 mars 2023, la Présidente de la société par actions simplifiée OMEDIAL OUTSOURCING, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2 Cours du 30 Juillet, 33064 BORDEAUX CEDEX au 10 rue de la Ciotat 13260 CASSIS à compter du 21 mars 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS  
Le Président

L23EJ21650



CHATEAU HANTEILLAN SAS au capital de 4 578 643,69 € siège social : Route d'Hanteillan 33250 CISSAC MEDOC 301 793 238 RCS BORDEAUX

## MODIFICATION DES DIRIGEANTS ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décisions du 29.03.2023 :  
- le capital social a été augmenté d'une somme de 1 178 643,69 € par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société, pour être porté à 4 578 643,69 € ;

- Monsieur Andrei CHEVTCHENKO, demeurant : 14 rue de la Chapelle 33360 LATRESNE a été nommé Président pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Catherine BLASCO, démissionnaire ;

- Madame Catherine BLASCO, demeurant : 18 Place des Vosges 75004 PARIS a été nommé Directrice Générale Déléguée pour une durée maximale allant jusqu'au 30 juin 2023.

Pour avis

L23EJ21661



## IDFORNET

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 66 rue de la Forteresse  
33290 BLANQUEFORT  
799851266 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2023, les associés ont décidé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

- de nommer M. Jean Marc URRUTI-BEHETY, demeurant 66 Rue de la Forteresse 33290 BLANQUEFORT, en qualité de gérant en remplacement de Mme Sabine DOUZAMY, démissionnaire ;

- de transférer le siège social à Maison Oihana - Quartier - Archelaco - Higueta, 64120 DOMEZAIN BERRAUTE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Bayonne.

Pour avis

L23EJ21664

## SCI EGALE

Société civile  
Au capital de 83 670,00 Euros  
11 L'enclos du Pommier 33370 Loupes  
RCS BORDEAUX 438 666 935

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision collective prise en assemblée générale extraordinaire le 5 mai 2023, les associés ont décidé de transférer à compter de ce même jour le siège social de la société :

Ancienne mention : 11 L'enclos du Pommier 33370 Loupes

Nouvelle mention : 2 impasse des Cyprès 33240 Saint André de Cubzac modifié en conséquence l'article 4 SIEGE SOCIAL des statuts.

Ces modifications seront portées au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis  
Le notaire

L23EJ21666

## ALTER EGO NOTAIRES

Notaires associés à AUNEAU (28700)

Dénomination :

## SCEA CHATEAU TOURNEFEUILLE.

Forme : SC.  
Siège social : CHATEAU TOUNEFEUILLE,  
33500 NEAC.  
419887328 RCS de Libourne

## CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 684000 euros à 1133920 euros.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Libourne

L23EJ21708



## VIGNOBLES HENRI BOURLON

Société à responsabilité limitée  
au capital de 8 000 €  
Siège social : Château Guibeau  
33570 PUISSEGUIN  
398 207 308 RCS LIBOURNE

Aux termes de délibérations en date du 31 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- décidé de remplacer à compter dudit jour la dénomination sociale «VIGNOBLES HENRI BOURLON» par «LUX» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- pris acte de la décision prise par Madame Huguette BOURLON de démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31 janvier 2023 et a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Brigitte DESTOUET, demeurant Château Guibeau 33570 PUISSEGUIN pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

Pour avis

La Gérance

L23EJ21722

Dénomination :

## LAMOTHEV.

Forme : SCL.  
Capital social : 27000 euros.  
Siège social : 120 Route DE GRIMARD,  
33670 LA SAUVE.  
490032752 RCS de Bordeaux.

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 1 avril 2023, les associés ont décidé, à compter du 1 avril 2023, de transférer le siège social à 126 rue de Perdrigail, 33750 Croignon.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L23EJ21752



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupecf.com

SCCV LES CRISTAUX  
SCCV au capital de 1 000 €  
Siège social : 83 boulevard Pierre 1er  
33110 LE BOUSCAT  
904 015 104 RCS BORDEAUX

## AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Par AGO du 15/03/2023, la société CHATEL LES CRISTAUX, SAS ayant son siège social à LE BOUSCAT (33110), 83 Boulevard Pierre Premier, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 949 757 934, a été nommé en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de la société FINANCIERE PEYRE. Modification sera faite au GTC de BORDEAUX.

L23EJ21773



## 13 PASS MULTIMEDIA

SARL au capital de 5 000 €  
Siège social : 54 bis rue Amédée Berque  
33130 BEGLES  
522 407 782 RCS BORDEAUX

Le 01/05/2023, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du 01/05/2023 la dénomination sociale «13 PASS MULTIMEDIA» par «13pass» ;

- de transférer le siège social du 54 bis rue Amédée Berque 33130 BEGLES au 51 rue du 8 mai 1945, 16800 SOYAUX à compter du 01/05/2023,

- de ne pas procéder au remplacement du cogérant démissionnaire M. Pierrick DINTRAT à compter du 01/05/2023 ;

- de modifier les statuts.

La Société, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 522 407 782 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'ANGOULEME

L23EJ21795

## MAREE OCEAN

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 €  
Siège social : 1 Les Nauves  
33920 ST SAVIN  
810 764 985 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une délibération en date du 09 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de traiteur, fabrication de plats cuisinés et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L23EJ21803



Groupe CF  
Société d'Expertise Comptable  
et Commissariat aux Comptes  
www.compagnie-fiduciaire.com  
contact@groupecf.com

CORBLET DEVELOPMENT  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros  
Siège social : 31 bis, Allée du Rivage  
33950 LEGE CAP FERRET  
948 033 121 R.C.S. Bordeaux

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2023, l'associé unique a décidé :  
- d'étendre l'objet social aux activités de Intermédiation pour l'achat et la vente de biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis  
La Gérance

L23EJ21829

## ENTREPRISE DE REVETEMENTS DE SOL OLIVAR

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 300 000 euros  
22, chemin du Monteil  
33700 MERIGNAC  
RCS Bordeaux B 321 153 009

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 janvier 2023, il a été décidé :

De prendre acte de la démission pour incompatibilité de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean Michel PELLE à compter du 31 décembre 2022.

De nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Doris PECOUT, 2 rue du Rhône - 07700, jusque-là Commissaire aux comptes suppléant.

De nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Madame Christelle DORISON-FOURQUET, Résidence l'Oasis 7 rue des Chartreux - 13100 AIX EN PROVENCE.

Leurs fonctions prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se termineront lors de l'assemblée ordinaire de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

De mettre à jour l'article 18 des statuts.

Pour avis.

L23EJ21897

ABONNEZ-VOUS !



Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2023 de la société **HOLDING FINANCIERE GAILLARD**, SASU, Capital : 756 745 €, Siège social : 249 route des Lacs, Chemin du Loup - 33470 GUJAN-MESTRAS, 538 739 012 RCS BORDEAUX, le capital social a été augmenté d'un montant de 188 264 €, pour être porté de 756 745 € à 945 009 €, par voie d'apport en nature.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis, L23EJ21915

## SAS CAP INGELEC

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.285.227 euros  
18, Avenue Pythagore -  
Axis Business Park - Bât. D  
MERIGNAC (33700)  
384 326 468 RCS Bordeaux

Aux termes d'une Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2023, les Associés ont approuvé le traité de fusion simplifiée conclu en date du 24 mars 2023 entre CAP INGELEC et ConceptUEL, société par actions simplifiée au capital de 48.560 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 449 468 453, dont le siège social est situé au Zone Artisanale ou Zone d'Activité du Pré de l'Orme, 38760 Varces-Allières-et-Risset, prévoyant l'absorption de ConceptUEL par CAP INGELEC. En conséquence, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de ConceptUEL, son passif étant pris en charge par la Société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion-absorption simplifiée étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'actif net apporté est de 196.634 euros, et le mali de fusion est de 801.440 €. Aucune prime de fusion ni de rapport d'échange sont prévus dans ce cadre. Les effets comptables et fiscaux de la fusion seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'effet social de la fusion sera institué au 1<sup>er</sup> juin 2023.

Pour avis, L23EJ22008



## CA 33

SARL à associé unique transformée en Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 100 020 euros  
Siège social : 29A rue du Breteil  
33320 EYSINES  
493 102 586 RCS BORDEAUX

## AVIS DE TRANSFORMATION

En date du 12 mai 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet social, son siège social, son capital social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée à associé unique.

Nouvelle mention : société par actions simplifiée à associé unique ;

Administration :

Ancienne mention : Gérante Madame Christine ARROUY

Nouvelle mention : Présidente Madame Christine ARROUY demeurant 22 rue Frédéric Mistral 33520 BRUGES

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque action donne droit à une voix.

Agrément :

Les cessions d'actions sont soumises à agrément quelle que soit la qualité du cessionnaire. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis

La Présidente L23EJ22022



**OTM**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 255 Avenue de la Marne  
33700 MERIGNAC  
813 647 492 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mai 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Silman TRAORE de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statuaire Monsieur Samba TRAORE, demeurant 15 bis Chemin de Jeandey, 33360 LATRESNE, pour une durée illimitée à compter du 12 mai 2023.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.  
Le nom de Samba TRAORE a été substitué à celui de Silman TRAORE.

Pour avis

La Gérance L23EJ22043

## DOMOFRANCE

Société anonyme HLM  
au capital de 62 709 117,03 euros  
Siège social : 110 avenue de la Jallère  
33042 Bordeaux Cedex  
458 204 963 R.C.S. Bordeaux

## NOMINATION DE TROIS ADMINISTRATEURS

Le 27 avril 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire de Domofrance, a nommé :

- Mme Laurence CULLERIER, de nationalité Française, née le 26/05/1974 à VERSAILLES (78), demeurant 1 rue de la Station à LA ROCHELLE (17), en qualité d'Administratrice de la Société, pour une durée d'un an venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,

- M. Philippe NEYS, de nationalité Française, né le 19/06/1953 à NEUILLY SUR SEINE (92), demeurant 6 avenue des Fleurs à Bayonne (64), en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de deux ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024.

- Mme Muriel BOULMIER, de nationalité Française, née le 21/11/1953 à

SAINT MARTIN DU BOIS (33), en qualité d'Administratrice de la Société, pour une durée de 3 ans venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, en remplacement de M. Benoît THOMAZO dont le mandat est arrivé à échéance

Mention au RCS de Bordeaux.

Pour avis L23EJ22146

## SCI SORAVI

Société civile immobilière  
au capital de 1.200 €  
87 Boulevard de la Plage  
33120 ARCACHON  
R.C.S. de Bordeaux 439 023 813

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2023, il a été décidé que le siège social et l'activité de la société seraient transférés du 87 Boulevard de la Plage 33120 ARCACHON au 17 rue du Château 33200 BORDEAUX.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour Avis

L23EJ22149

## DM INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 406.400 euros  
Siège social : 6 rue Guillaume Apollinaire  
33270 Floirac  
RCS DE BORDEAUX n° 903 932 283

L'assemblée générale Extraordinaire des associés en date du 24/04/2023 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 285.000 euros pour le porter de 406.400 euros à 691.400 euros par la création de 28.500 parts nouvelles de 10 euros de nominal à attribuer aux associés par montant apporté en nature.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

Pour avis

L23EJ22150



## TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 décembre 2019, concernant la société **LA GRAVILLE** société civile immobilière au capital de 100 000,00 euros dont le siège social est à BORDEAUX (33000), 35 Rue Vergniaud, identifiée au SIREN sous le numéro 801 324 500 au RCS de BORDEAUX CEDEX.

Il a été décidé le transfert de siège social, savoir :

ANCIEN SIEGE SOCIAL : 35 Rue Vergniaud 33000 BORDEAUX

NOUVEAU SIEGE SOCIAL : 6 Rue d'Aviau 33000 BORDEAUX

Le paragraphe siège social des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis

Le notaire L23EJ22152

## EARL DUMAS K ET D

Au capital de 15 242,00 euros  
Siège social : Queyrac (Gironde)  
11, Chemin de Picon  
RCS : Bordeaux 420 930 570

Aux termes d'une A.G.E en date du 2 mai 2023, les associés de la société EARL DUMAS K ET D ont constaté la démission

de M. Damien DUMAS de ses fonctions de gérant à compter du 16 août 2022.

L'article 15 est modifié en conséquence.

Toutes les autres mentions restent inchangées.

Pour avis, la Gérance

L23EJ22178



**SELARL LNCA**  
M° Pierre-Jean LARBODIE,  
NOTAIRE  
1, Rue du Stade  
33350 PUJOLS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 27 février 2023, les associés de la Société **LA PACA**, société civile immobilière au capital de 2.000 €, dont le siège social est à SAINT MAGNE DE CASTILLON (33350), 17 Chemin de Cazaux, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le numéro 441.026.267, ont pris acte de la démission de Madame Catherine SAVORGNANO de ses fonctions de co-gérante. Monsieur Patrick AVEZOU demeure seul gérant de la société. Pour avis. Me Pierre-Jean LARBODIE.

L23EJ22224

## CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE CAPITAL INVESTISSEMENT

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 50 000 €  
Siège social : 106, Quai de Bacalan -  
33300 BORDEAUX  
RCS Bordeaux : 908 501 653

## AVIS DE REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT

Aux termes d'une délibération de l'associé unique en date du 14 avril 2023, David ASSEO, demeurant 106, quai de Bacalan à Bordeaux, a été nommé président de la société à compter du ce jour en remplacement d'Alain ELEGOET, démissionnaire.

Pour avis.

L23EJ22229

SOCIÉTÉ CIVILE CHATEAU PUY-BARBEY  
SC au capital de 140 000€  
Le Barbey 33330 Saint-Etienne-de-Lisse  
397 834 433 RCS Libourne

Par PV d'AGE du 20/04/2023 les associés décident de transférer le siège au 2505 route des Vins 33330 SAINT ETIENNE DE LISSE.

Par Acte Authentique du 05/05/2023 reçu par Maître François-Jean COUTANT, notaire associé de la SARL ETUDES ALIENOR SAINT-EMILION (33330), 1 Simard, et à LIBOURNE (33500) 51 av de l'Europe Jean Monnet, il a été décidé de réduire le capital social de 7 536€, le portant à 132 464€.

L23EJ22236



**SELARL LNCA**  
M° Pierre-Jean LARBODIE,  
NOTAIRE  
1, Rue du Stade  
33350 PUJOLS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, et par suite du décès de Monsieur Philippe DE LARRARD, survenu le 12 juillet 2021 à SAINT GAUDENS (31800) cogérant du **GFA DE VAURE** dont le siège social est à RUCH (33350) Château de Vaure, immatriculée au RCS de LIBOURNE sous le n° 318.811.825, les associés ont nommé Madame Louise DE LARRARD, demeurant à BOSSUGAN, (33350), 1 Vaure, co-gérante du GFA, pour une durée indéterminée. Pour insertion. Me Pierre-Jean LARBODIE.

L23EJ22271



## DISSOLUTIONS

### IMPEK

SAS au capital de 100 €  
Siège social :  
LD LA COTE 33210 Preignac  
912 079 795 RCS de Bordeaux  
L'AGE du 30/04/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2023, nommé liquidateur M. TORRENTE Benjamin, demeurant 5TER Pont Neuf Nord 33580 Taillecavat, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de Bordeaux  
L23EJ19437



## LJE NEGOCE

SASU en liquidation au capital de 2 500 €  
Siège social : 8 clos des Peupliers  
33490 SAINT MAIXANT  
Siège de liquidation : 8 clos des Peupliers  
33490 SAINT MAIXANT  
821563079 RCS BORDEAUX

Le 04/04/2023, l'associé unique a décidé la mise dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jean-Emmanuel LACOSTE demeurant 8 clos des Peupliers 33490 SAINT MAIXANT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 clos des Peupliers 33490 SAINT MAIXANT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

L23EJ21451

## FIDJI

Société civile en liquidation  
Au capital de 762,25 euros  
Siège social : 77 Cours du XIV Juillet  
33210 LANGON  
424 416 659 RCS BORDEAUX

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 30/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidatrice Danièle FAUGAS demeurant 644 route de Conques - 33210 Saint-Pardon-de-Conques, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 644 route de Conques-33210 Saint-Pardon-de-Conques. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux. Pour avis. Le Liquidateur

L23EJ21745

## DE AZEVEDO-BORDES

Société en nom collectif en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social : 24 place des Allées  
33490 VERDELAIS  
525 234 654 RCS BORDEAUX

L'AGE réunie le 30 mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/03/2023 et sa mise en li-

quidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Adrien DE AZEVEDO, demeurant à Lacanau (Gironde) 14 lot le Drive 3, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 24 place des Allées - 33490 Verdélais. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux. Pour avis, le Liquidateur.

L23EJ21790

## EARL DOMAINE LA TOURBEILLE

Au capital de 7 500 euros  
Siège social : Juillac (Gironde)  
17 Petit Roque  
RCS : Libourne 909 011 363

Aux termes d'une AGE en date du 15 avril 2023, les associés de l'EARL DOMAINE LA TOURBEILLE ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 avril 2023 et sa mise en liquidation amiable.

Les associés ont nommé en qualité de liquidateur M. Julien SANDIFER demeurant à Juillac (Gironde), Petit Roque et lui ont conféré les pouvoirs les plus étendus à cette fin.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au lieu du siège social de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Libourne.

Pour avis, le liquidateur

L23EJ21801



## LES VINS D'AURELIE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège social et de liquidation :  
6 Route de Fosselongue,  
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU  
911 210 995 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Geoffrey QUELLIEN, demeurant 6 Route de Fosselongue, 33750 BEYCHAC ET CAILLAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Route de Fosselongue, 33750 BEYCHAC ET CAILLAU.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ21806

## CLÔTURES



5 avenue de Viracourt  
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX  
05 57 54 26 00  
www.gironde.cerfrance.fr

OYSTER BAR DUNE DU PILAT  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 5, rue du Port de Larros  
33470 GUJAN MESTRAS  
RCS BORDEAUX 891 803 058  
Société en cours de liquidation

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2022, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS BORDEAUX.

Pour avis,  
Le liquidateur

L23EJ02360

## PAPAREIL

SARL au capital de 12 195,92 €  
Siège social : 6, Rue Huguerie  
33000 BORDEAUX  
RCS de BORDEAUX n°418 314 423

L'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BALBAS Bertrand de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/12/2020. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis  
BALBAS Bertrand

L23EJ21531



AVOCATS

## LVS

SARL en liquidation au capital de 1500 €  
Siège : 10 place Pierre Cétois,  
Appartement 910 33300 Bordeaux  
903 345 072 RCS Bordeaux

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 09/05/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Hugo SEGUY, demeurant 68, rue Evariste Baïgnol 64500 CIBOURE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ21563



## LES VINS D'AURELIE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège social et de liquidation :  
6 Route de Fosselongue,  
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU  
911 210 995 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11 avril 2023 au 6 Route de Fosselongue 33750 BEYCHAC ET CAILLAU a approuvé le compte définitif de liquidation au 31 mars 2023, déchargé Monsieur Geoffrey QUELLIEN, demeurant 6 Route de Fosselongue, 33750 BEYCHAC ET CAILLAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ21807

LES GRANDS MOUSES SCI au capital de 600 € Siège social : 2 GRAND MOUSES 33430 SAUVIAC RCS BORDEAUX 498555259 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 22/04/2022 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M HAUDRY GUYLAIN demeurant 1 LES GRANDS MOUSES 33430 SAUVIAC pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 22/04/2022. Radiation au RCS de BORDEAUX.

L23EJ21991

# ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

## SERVICE PUBLICITÉ

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

# ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

## SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

## ABONNEZ-VOUS !

## CONVOICATIONS

SOCAMA AQUITAINE  
CENTRE ATLANTIQUE

Société de Caution Mutuelle  
à capital variable  
RCS n° 348 539 750  
SCM régie par la loi du 13 Mars 1917  
Siège social : 10 Quai DES QUEYRIES  
33072 BORDEAUX CEDEX

AVIS DE  
CONVOICATION

Mesdames, Messieurs les sociétaires de la SOCAMA Aquitaine Centre Atlantique sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Mardi 30 mai 2023 à 10h30 au siège social 10 Quai des Queyries 33072 BORDEAUX, sur deuxième convocation, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport financier
2. Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et les conventions réglementées
3. Approbation des comptes de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs
4. Affectation des résultats
5. Approbation des conventions réglementées
6. Ratification de l'apurement des engagements échus à la date de la clôture de l'exercice et de la constitution de provisions pour créances douteuses
7. Remboursement des contributions au fonds de garantie collective et des parts sociales des sociétaires libérés de leur responsabilité
8. Fixation du plafond des engagements à contracter pour l'exercice 2023
9. Fixation des indemnités compensatrices
10. Fin de mandat d'un administrateur et nomination d'un administrateur
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

La Société adressera à chaque Sociétaire qui en fera la demande écrite, une formule de procuration.

Le Conseil d'administration.

L23EJ15188

COOPERATIVE DES ARTISANS PE-  
CHEURS D'AQUITAINE  
Société Anonyme

A capital variable au capital de 273 280 euros  
Siège social : 3 Quai Jean Dubourg  
33120 ARCACHON  
390 300 770 RCS BORDEAUX

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 6 juin 2023, à 14 heures 30, Salle des Fêtes 9 rue Verts Rameau 40260 CASTETS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :- Rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise,- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs,- Affectation du résultat de l'exercice,- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,- Constatation du montant du capital social,- Renouvellement de mandats d'administrateurs,- Remplacement d'un administrateur décédé,- Démission de censeur,- Renouvellement du

mandat du Commissaire aux Comptes,- Questions diverses,- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée. Les actionnaires sont informés qu'ils ont la faculté de prendre connaissance au siège social des documents relatifs à cette assemblée. Les actionnaires peuvent se procurer une formule de procuration au siège social. Le Conseil d'Administration

L23EJ22107

## FONDS DE COMMERCE



**Maître Jean-Philippe HUC**  
Notaire à TOULOUSE  
Associé de la Société  
«Bruno BELLOC, Jean-Pierre ESCOBAR, Jean-Philippe HUC, Philippe SUDERIE, Notaires Associés d'une Société Civile Professionnelle, titulaire d'offices Notariaux»  
147 Av. Antoine de Saint Exupéry  
31400 TOULOUSE

CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Philippe HUC, Notaire à TOULOUSE, 127 Avenue Antoine de St Exupéry, le 28/04/2023, enregistré au SPFE DE TOULOUSE 3, le 11/05/2023 Dossier 2023 00013519, référence 2023 N 01231, il a été constaté la vente :

Par :

La Société dénommée **M J L COIFFURE**, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à LANGON (33210), 11 place KENNEDY, identifiée au SIREN sous le numéro 489032326 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A cédé au profit de :

La Société dénommée **CLAIRE LI-MOUSIN**, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à LANGON (33210), 11 place Kennedy, identifiée au SIREN sous le numéro 949949341 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Le fonds de commerce de : de coiffure mixte et vente de produits capillaires connu sous le nom de «DILOY'S», situé et exploité à LANGON (33210), 11 Place Kennedy et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 489 032 326.

Propriété : 28/04/2023

Jouissance : 01/05/2023.

PRIX : 160 000€, s'appliquant : Aux éléments incorporels pour 120 000€ et au matériel pour 40 000€.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, Maître Marc PERROMAT, notaire à LANGON (33210), 60 Cours des Fossés, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le Notaire.

L23EJ21671

## AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me Pierre-Louis MASSABIE, le 29 avril 2023, enregistré à au service départemental de l'enregistrement de BORDEAUX, le 5 mai 2023. Dossier 2023 00014720, référence 3304P61 2023N 01962

La société dénommée **ZOOC**,

Société par actions simplifiée, dont le siège social est à BLAYE (33390), 9 place de la Halle, représentée par Madame Véronique MURARO, Présidente de la société

A cédé à

La société dénommée **ROBIN-DOULCET**,

Société par actions simplifiée, au capital de MILLE EUROS (1.000,00 €), dont le siège social est à BLAYE (33390), 9 place de la Halle, représentée par Madame Sandra DOULCET, agissant en qualité de Présidente de la société, et par Madame Virginie ROBIN, agissant en qualité de Directeur général de la société

Le fonds de commerce de restauration rapide sur place et à emporter, vente de confiseries, boissons non alcoolisées, glaces, vente de crêpes, gaufres, beignets, sandwichs et autres, organisation d'anniversaires, de soirées privées et d'ateliers créatifs, exploité à BLAYE (33390), département du LA GIRONDE, Place de la Halle, numéro 9, connu sous le nom de LE QUART D'HEURE.

Moyennant le prix de 42.500,00 €, savoir :

- éléments incorporels : 37.173,00 €

- matériel et mobilier commercial : 5.327,00 €

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Pierre-Louis MASSABIE, notaire à BLAYE, 1, Place des Cônes, où domicile a été élu à cet effet.

L23EJ21692

CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Florence LEBLOND, le 28 avril 2023, enregistré au SDE de BORDEAUX le 5 mai 2023 ref 3304P61 2023 N 1949

**CIBO**, Société par actions simplifiée, capital 5000 €, siège social à LUGON ET L'ILE DU CARNAY (33240), 32 avenue Jean Jaurès, RCS LIBOURNE sous le numéro 901 328 617.

A cédé à

**M Laurent Pierre BONILLO**, dt à LUGON ET L'ILE DU CARNAY (33240), 2 rue du 14 juillet,

Le fonds de commerce de restaurant sur place et à emporter, brasserie et bar, exploité à LUGON ET L'ILE DU CARNAY (33240), 32 rue Jean Jaurès, connu sous le nom de CIBO, à l'exclusion de toutes marchandises

Moyennant le prix de 47.000,00 €, savoir :

- éléments incorporels : 46.000,00 €

- matériel et mobilier commercial : 1.000,00 €

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Florence LEBLOND, notaire associé à PESSAC, 74 avenue Pasteur, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Florence LEBLOND

L23EJ21695

CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Véronique MORINI, le 2 mai 2023, enregistré au SDE de BORDEAUX le 05/05/2023 référence 3304P61 2023 N 1959,

**Melle Virginie BONZOMMET**, dt à CESTAS (33610), 12 avenue Les Saules, célibataire, immat RCS de BORDEAUX sous le numéro 509 521 464

A cédé à

**EVANESCENCE**, Société par actions simplifiée, capital 4.000,00 €, siège social à BORDEAUX (33000), 11 rue Honoré Picon, immat RCS BORDEAUX sous le numéro 821 746 385.

Le fonds de commerce d'institut de beauté et centre de détente de bien être spa et ventes de produits, et sa succursale, exploité à PESSAC (33600), 12 avenue Arago, connu sous le nom de AROM&SENS, objet d'une immatriculation comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds, à l'exception de toutes marchandises

Moyennant le prix de 27.300,00 €, savoir :

- éléments incorporels : 23.745,00 €

- matériel et mobilier commercial : 3.555,00 €

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude

de Me Véronique MORINI, notaire à Pessac (33600) 74 avenue Pasteur, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Véronique MORINI  
L23EJ21697

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 10 mai 2023, enregistré au service départemental de l'enregistrement de Bordeaux le 11 mai 2023 dossier 2023 00001 5316 référence 3304P61 2023 A 03597, madame

Marie-Laure TESTOT épouse **LES-GOURGUES** demeurant 23, impasse des Chambres - 33650 MARTILLAC identifié au répertoire SIRENE sous le numéro 539 342 089 a cédé à la société **AQUIT EMBALLAGE**, société par actions simplifiée, au capital de 10.000,00 €, dont le siège est sis Parc d'activité Tanesse - lieudit Tanesse - 33660 LASTRENE, identifiée au registre du commerce et sociétés de Bordeaux sous le numéro 814 921 458, représentée par son gérant monsieur Édouard BARDIN un fonds de commerce d'achat, vente, distribution, représentation intermédiaire, courtage et toutes prestations sur des produits d'emballage connu sous l'enseigne « AMP EMBALLAGES » sis et exploité 2, chemin de la Grange - Zone Artisanale de Malleprat - 33650 MARTILLAC, moyennant le prix de 35.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 32.500 € et aux éléments corporels pour 2.500 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte soit le 10 mai 2023.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales et toutes correspondances au cabinet de maître Cécile Bonnat, avocat, 31, rue du Bocage - 33200 BORDEAUX, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L23EJ21741



Suivant acte reçu par Maître Grégory DANDIEU, Notaire à BORDEAUX (Gironde), 20, rue Ferrère, le 5 mai 2023, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT, le 11 mai 2023, dossier 2023 00015308 référence 3304P61 2023 N 02091, a été cédé un fonds de commerce par :

**Monsieur Eric Louis Robert CRIER, et Madame Martine Annie COURIVAUD**, demeurant ensemble à BORDEAUX (33200) 74 avenue de Verdun Résidence le Ronsard,

A la Société **MATAX**, société en nom collectif, au capital de 5.000,00 euros, siège à BEGLES (33130) 17 cours Victor Hugo, SIREN n° 839 762 556 et immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Le fonds de commerce de papeterie, journaux, confiserie, parfumerie, jouets, article de bazar et débit de tabac, FDJ, sis à BEGLES (33130), 17 Bis Cours Victor Hugo, et pour lequel il est immatriculé au RCS de BORDEAUX, sous le n° 330 397 225,

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (270 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE EUROS (261 000,00 EUR),

- au matériel pour NEUF MILLE EUROS (9 000,00 EUR)

Payé comptant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ21966

ABONNEZ-VOUS !



## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 4/05/23 enregistré au service départemental de l'enregistrement de Bordeaux le 10/05/23, dossier 2023 00015518 référence 3304P61 2023 A 03642, Mme **COLOMES** Française épouse **REY**,

A cédé à la société la **SASU JVR MONTEIRO**, au capital de 1000 €, sise 1 rue de la Poudrière 33 380 MARCHÉ-PRIME, RCS BORDEAUX n° 951 009 059,

un fonds artisanal de **TRAVAUX DE PEINTURE, TRAVAUX DE REVÊTEMENT DES SOLS ET DES MURS**, exploité à LA TESTE-DE-BUCH (33260) 501 Avenue Gustave Eiffel, sous l'enseigne «JVR PEINTURE ET DECOR DU BASSIN» et pour lequel elle est immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°335 123 170, avec ses éléments corporels et incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée le même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 175.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 134000 € et aux éléments corporels pour 41.000 €.

Les oppositions devront être formées dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales à l'adresse du séquestre, Maître Cynthia LEFEUVRE, avocat inscrit au barreau de Bordeaux, 5 cours du Maréchal Juin 33000 BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ22126

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Louis RÉVELEAU, notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Dominique PETIT, Louis RÉVELEAU et Emilie MATHIEU », titulaire d'un office notarial à BORDEAUX (33000), 67 rue Lecocq, le 9 mai 2023, enregistré au SDE de BORDEAUX, le 12 mai 2023, références 3304P61 2023N 2096, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **VALZA**, dont le siège est à PESSAC (33600) 292 avenue Pasteur, identifiée au SIREN sous le numéro 499994184 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

A la Société dénommée **VALNOVA**, dont le siège est à TALENCE (33400) 31 rue Armand Leroi, identifiée au SIREN sous le numéro 951418268 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Désignation du fonds de commerce : **fabrication et vente de pizzas à emporter sis à PESSAC (33600) 292 avenue Pasteur et 1 rue Defoé, connu sous le nom commercial LE KIOSQUE A PIZZAS.**

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 09 mai 2023 et en a la jouissance depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SEPT CENTS EUROS (265 700,00 EUR) et au matériel pour QUATORZE MILLE TROIS CENTS EUROS (14 300,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ22189

Aux termes d'un acte authentique reçu le 27/03/2023 par Maître Audrey VIVIAN, notaire au sein de la SARL "ETUDES

ALIENOR", titulaire d'Offices Notariaux à SAINT-EMILION (33330) 1 Simard et à LIBOURNE (33500) 51 Avenue de l'Europe Jean Monnet, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de BORDEAUX le 03/03/2023, Dossier 2023 00011914, référence 3304P61 2023 N 01599, Madame Betty VINCENT épouse de Monsieur David ABBATE demeurant ensemble 16 Venelle du Puits 24230 VELINES, a cédé à la société BLANCS SECS, SARL au capital de 1.000 € ayant son siège social 14 Place Pierre Orus 33350 CASTILLON LA BATAILLE, 949 100 390 RCS LIBOURNE, le fonds de commerce de "Fabrication culinaire artisanale de plats à emporter" sis et exploité 14 Place Pierre Orus 33350 CASTILLON LA BATAILLE, 444 607 485 RCS LIBOURNE, moyennant le prix 15.000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/03/2023. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et la correspondance, au siège de l'étude de Maître Audrey VIVIAN, Notaire au sein de l'Office Notarial de l'Etude ALIENOR situé 1 Simard 33330 SAINT-EMILION.

L23EJ22203

Suivant acte sous seing privé, signé électroniquement le 7 avril 2023 enregistré au service départemental de l'enregistrement de Bordeaux le 09 mai 2023 dossier 2023 00014807 référence 3304P61 2023 A 03240, la société **PLUME FOOD & CO**, société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00 €, dont le siège est sis 3, rue David Johnston - 33000 BORDEAUX, identifiée au registre du commerce et sociétés de Bordeaux sous le numéro 838 004 125, représentée par Monsieur Julien PLUME président et monsieur Mattéo PLUME, directeur général, a cédé à la société **JOY SMASH**, société à responsabilité limitée, au capital de 1.000,00 €, dont le siège est sis 9, rue de Condé - 33000 BORDEAUX, identifiée au registre du commerce et sociétés de Bordeaux sous le numéro 917 600 660, représentée par Madame Moutazilati ASSANI et Monsieur Hayli ATTOUMANI, co-gérants, un fonds de commerce de restauration rapide connu sous l'enseigne «LES CANCRES» sis 142, cours de l'Argonne - 33800 BORDEAUX, moyennant le prix de 53.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 47.520 € et aux éléments corporels pour 5.480 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales et toutes correspondances au cabinet de maître Cécile Bonnat, avocat, 31, rue du Bocage - 33200 BORDEAUX, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L23EJ22278

## REGIMES MATRIMONIAUX

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Alexie SAGE, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée dénommée « SAGE & Associés, Notaires » à AUROS (33124), 2 place de la Mairie, CRPCEN 33063, le 18 avril 2023, a été effectué un apport immobilier à communauté aménageant le régime matrimonial ENTRE :

**Monsieur Bernard FABIEN**, retraité, né à JONZAC (17500) le 20 août 1952, et **Madame Marinette DUBROCA**, assistante sociale retraitée, née à CAZATS (33430) le 2 juin 1952, demeurant ensemble à SAINT-PIERRE-DE-MONS (33210) 28 Le Bourg Nord.

Mariés à la mairie de SAINT-PIERRE-DE-MONS (33210) le 28 juillet 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Madame Marinette DUBROCA déclare apporter à la communauté un bien situé à SAINT-PIERRE-DE-MONS (33210) 28, Le Bourg Nord, cadastré Section A numéros 272 et 273, un bien situé SAINT-PIERRE-DE-MONS (33210) Lieudit « Le Péage », cadastré Section A numéros 235, 241 et 242 et un bien situé à SAINT-PIERRE-DE-MONS (33210) Lieudit « Le Moutard », cadastré Section B numéros 1400, 1401 et 1404.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.

L23EJ21308

Monsieur Jean Claude Léon Xavier **PEYROT**, Président Directeur Général, né à THIERS (63300), le 01 avril 1942 et Madame Aurora **BUENO BLANCO**, retraitée, née à ZAZUAR (ESPAGNE), le 25 septembre 1936, demeurant ensemble à BORDEAUX (33200), 72 avenue Charles de Gaulle Résidence Le Parc, mariés à la Mairie de LA MONNERIE LE MONTEL (63650), le 21 octobre 1967, initialement sous le régime de la participation aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me DUPIC, notaire à CELLES SUR DUROLLE, le 20 octobre 1967, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de ladite communauté au survivant des époux.

L'acte a été reçu par Me Fabrice VEYSIERES, notaire à BLANQUEFORT, le 5 mai 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Fabrice VEYSIERES, notaire à BLANQUEFORT, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Fabrice VEYSIERES

L23EJ21651



SELAS LEBEAU ET CABANAC  
45 allées de Chartres  
33000 BORDEAUX

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pascal LEBEAU, Notaire associé au sein de la Société par Actions Simplifiée «LEBEAU & CABANAC, société par actions simplifiée de notaires» dont le siège est situé à BORDEAUX (33000) 45 allées de Chartres, le 15 avril 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean André Eloi **CAVALIER**, né à BRIVE-LA-GAILLARDE (19100) le 4 décembre 1938 et Madame Marie Annette **CASTANG** née à BERGERAC (24100) le 5 août 1941, son épouse, demeurant ensemble à ARCACHON (33120) 53 cours Héricart de Thurry,

Tous deux de nationalité française Mariés à la mairie de BERGERAC (24100) le 26 août 1961 initialement sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes d'un contrat de mariage reçu par Me SOURMAIS, Notaire à BERGERAC (24100) le 23 août 1961, mais actuellement soumis au régime de la séparation de biens pure et simple aux termes d'un acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Me BRISSON, Notaire à BORDEAUX (33000) le 29 juin 1978, homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX le 7 décembre 1978.

Election de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte

Pour insertion, Le notaire

L23EJ22118

CRÉATEURS D'ENTREPRISES  
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !



SELAS Jean-Charles BOUZONIE, Nicolas INGUIERE et Nathalie FESTAL  
Notaires Associés  
1 rue Franklin  
33000 BORDEAUX

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean -Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX (33000), 1 rue Franklin, le 15 mai 2023, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant par :

Monsieur **LAVILLE** Philippe Henri Georges, retraité, né à JONZAC (17500), le 27 juillet 1956 et Madame **DELLOUÉ** Catherine Suzanne Georgette, retraitée, née à PARIS 14<sup>ème</sup> arrondissement (75014), le 09 décembre 1955, demeurant ensemble à BORDEAUX (33100), 3 cour de l'Economat, mariés à la Mairie de MERIGNAC (33700), le 20 janvier 1984, initialement mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance compétent.

Pour avis et mention Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire.

L23EJ22128



Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

**Monsieur Serge PIRES**, responsable affaires controle chez Ariane groupe et **Madame Patricia CEREJA**, Agent administratif, demeurant ensemble à LEGE -CAP-FERRET (33950) 19 avenue des Trémères

Monsieur PIRES est né à ARES (33740) le 8 juillet 1967.

Madame PIRES est née à ARES (33740) le 9 mai 1969.

Mariés à la mairie de LEGE-CAP-FERRET (33950) le 14 août 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Patrick MIRIEU de LABARRE, notaire à BORDEAUX (33000), le 30 juillet 1993.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française et résidents en France

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code civil, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des deux époux.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Pascale BURGAUD, notaire à Andernos les Bains (33510) 91, Boulevard de la République.

Date de l'acte : 12/05/2023

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci dessus.

POUR AVIS ET MENTION

Maître Pascale BURGAUD

L23EJ22171



**SELARL LNCA**  
**M<sup>e</sup> Pierre-Jean LARBODIE,**  
 NOTAIRE  
 1, Rue du Stade  
 33350 PUJOLS

Aux termes d'un acte reçu par Me Pierre-Jean LARBODIE, notaire à PUJOLS, le 16 mai 2023, Monsieur François TAVERT, Viticulteur retraité, né à LIBOURNE (33500), le 03 septembre 1959 et Madame Marie-Agnès BIOULAC, Dentiste, née à BRIVE LA GAILLARDE (19100), le 15 janvier 1963, demeurant ensemble à GENSAC (33890), 4 lieudit Gabach, mariés à la Mairie de GENSAC (33890), le 26 août 1989, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Pierre-Jean LARBODIE, notaire à PUJOLS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Pierre-Jean LARBODIE  
 L23EJ22182

## AUTRES ANNONCES

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
 Article 1378-1 Code de procédure civile  
 Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 février 2015,

Monsieur Henri Pierre DOUBLET, en son vivant retraité, demeurant à BORDEAUX (33000) 220 boulevard du Président Wilson, né à BORDEAUX (33000), le 16 juillet 1929, célibataire non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à BORDEAUX (33000) (FRANCE), le 19 février 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Louis GIRARDOT, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «SELARL Mathieu VERGEZ-PASCAL et Louis GIRARDOT notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 30, Cours de l'Intendance, le 10 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Louis GIRARDOT, notaire à BORDEAUX (33000) 30 Cours de l'Intendance, référence CRPCEN : 33022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ21456

## AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 14 Mars 2023, Monsieur Serge Elie REBOUL, né à LIMOGES, le 15 novembre 1953, demeurant à MONTUSSAN (33450), 29 rue de la forêt, veuf de Madame Françoise Germaine Andrée GOUSSET, décédé à LIBOURNE, le 24 mars 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Marie GALLOT, suivant procès verbal en date du 03 mai 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BORDEAUX, le 05 Mai 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Marie GALLOT, notaire à

GALGON, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis. Maître Marie GALLOT.  
 L23EJ21476

## RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce référence NRC0733790 parue le 10/03/2023 concernant la société **SAS JULES**, lire Siège social : 34 Allée du Pas de la Tourte 33160 ST AUBIN DE MEDOC en lieu et place de Siège social : PARCELLE 117 - Allée du Pas de la Tourte 33160 ST AUBIN DE MEDOC  
 L23EJ18251

Rectificatif à l'annonce référence L23EJ20479 parue dans ALP00751963, le 06/05/2023 concernant la société **SCI RACLETTE 74**, lire 84 chemin de Leyran en lieu et place de 80 chemin de Leyran.  
 L23EJ21184

Rectificatif à l'annonce référence ALP00751962 parue dans LES ECHOS JUDICIAIRES, le 06/05/2023 concernant la société **SCI RACLETTE 74**, lire 84 Chemin de Leyran en lieu et place de 80 chemin de Leyran.  
 L23EJ21185

## SARL DESIGN DU SUD

S.A.R.L. au capital de 7 700 Euros  
 Siège Social : 55 Avenue de Bisserie  
 33260 LA TESTE DE BUCH  
 R.C.S. Bordeaux B 448 390 583

## AVIS DE DISSOLUTION

Avis rectificatif à l'avis paru le 24 février 2023, il fallait lire : «dissolution anticipée sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, à compter du 16 février 2023.»

Pour avis.  
 L'associé unique  
 L23EJ21873

Rectificatif à l'annonce référence 21471119/ZONE 20 parue dans CLIC FORMALITES, le 15/05/2023 concernant la société OPC SARL, lire SIRET 477 749 642 en lieu et place de SIRET 851 931 832.  
 L23EJ22317

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

**SARL SOCIETE DE BATIMENT ECOLOGIQUE ET DE TRAVAUX GENERAUX (SBETG)**, 12 Rue Brassat, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 508 001 419. Construction, gros oeuvre, isolation, décoration, travaux tous corps d'état (en sous-Traitance). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 mai 2022, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217416

**SARL EUROL COUGAR PROTECTION**, 11 Allée du Pré de la Rosière, 33650 la Brède, RCS BORDEAUX 789 355 021. Gardiennage, surveillance, sécurité privée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217420

**ROESNER Franck**, 29 Cours Tartas, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 318 136 603. Ambulant : Ventes Et Achats Alimentaire (Fromage Apéritif) Non Soumis À Réglementation Particulière Et Vente De Produits Manufacturés Ou Fabriqués Non Soumis À Réglementation Particulière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 octobre 2022, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217423

**SAS AXYHOME HOLDING INVESTISSEMENTS**, 10 Cours Georges Clémenceau, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 810 273 490. Conseil en investissements financiers et conseil en gestion de patrimoine, transaction immobilière, courtage immobilier, intermédiaire en immobilier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 novembre 2021, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217426

**SARL LE SANTA MARIA**, Quai Goslar, Centre Nautique Pierre Mallet, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 810 372 300. Restauration bar. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217429

**SAS URBANALGAE**, 47 Allée des 2 Poteaux, 33127 Saint-Jean-D'Ilac, RCS BORDEAUX 819 671 447. Recherche et développement en biotechnologie marine et développement expérimental en biotechnologie agricole ; bio-production de Microalgues en zone urbaine ; l'industrialisation du procédé de production ; commercialisation de produits Agroalimentaires et biologiques ; développement de procédés annexes pour valoriser la matière première ainsi produite dans les domaines de la Dépollution et matériaux Biosourcés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 17 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217432

**SAS SERP**, 57bis B Rue Pasteur, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 834 999 963. Activité de soutien aux entreprises. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 14 février 2022, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217441

**SAS ARCORENOV**, 144 Avenue de l'Europe, 33560 Sainte-Eulalie, RCS BORDEAUX 877 649 061. Conception, rénovation ancien et neuf, réalisation piscine, aménagement intérieur et extérieur, permis de construire, déclaration préalable de travaux, conseils, énergie renouvelable, panneaux solaires et climatisation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217448

**SAS ELITE CATERING**, 8 Chemin de Gamarde, Pavillon 4, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 902 755 628. Activité de traiteurs, Catering. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 mai 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217460

**SARL TRAVAUX SUD OUEST**, 72 Avenue des Tabernottes, 33370 Yvrac, RCS BORDEAUX 791 534 548. Entreprise générale du bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217463

**SARL L'ETOILE DU DROT**, Lieu-Dit Monlot, 33580 Monségur, RCS BORDEAUX 442 173 589. Camping, snack, débit de boissons 1<sup>ère</sup> catégorie, épicerie, alimentation générale et plats cuisinés, articles de plage & souvenirs, achat, vente de Mobil homes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217399

### OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

**LE RALLEC Michaël**, 9a Chemin du Goutey, 33760 Targonnac. Réparation D'ordinateurs et d'équipements périphériques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 25 avril 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217471

**SARL SOCAR ATLANTIC**, 8 B Zone Artisanale du Grand Chemin, 33370 Yvrac, RCS BORDEAUX 821 784 055. Tous travaux de maçonnerie générale du bâtiment et gros oeuvre. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 avril 2023 désignant administrateur SELARL Arva Administrateurs Judiciaires Associés 6 Rue d'Enghien 33000 Bordeaux mandataire judiciaire SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
 13302541217435

**ECHOS**  
 JUDICIAIRES - GIRONDINS

**POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

**SARL NAPILAC**, 26 Avenue Gustave Eiffel Cs 70101, 33701 Mérignac Cedex, RCS BORDEAUX 450 851 241. Prise de participations acquisition gestion et éventuellement cession de titres de participations dans toutes entreprises ou sociétés commerciales civiles ou autres françaises ou étrangères fourniture de prestations administratives comptables financières sociales et de direction et gestion d'entreprises que Ces prestations se rapportent aux participations ou à toutes autres entités création acquisition et exploitation de tout fonds de commerce ayant pour activité le camping et les activités accessoires associées telles qu'alimentation générale vente de plats cuisines restaurant débit de boissons venté d'articles de plage vente de gaz. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 mars 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541217454

**SAS LE POTAGER DU DROPT (LPDD)**, 4 Route Nationale 113, 33190 Casseuil, RCS BORDEAUX 890 804 453. Epicerie fine - primeur - cave à vins - commercialisation en gros et en détail de fruits et légumes - fleurs - vins et alcools - charcuterie, produits à emporter et en livraison. vente en boutique et sur internet. drive de produits divers alimentaires et non alimentaires - activités contribuant à la réalisation de l'objet de la société. commercialisation en gros et au détail de vins et spiritueux - dégustation sur pl. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 8 décembre 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541217457

JUGEMENT PRONONÇANT  
LA RÉOLUTION DU PLAN DE  
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

**SARL DREAM BIJOUX**, 17 Rue Dantagnan, 33240 Saint-André-de-Cubzac, RCS BORDEAUX 481 580 686. Vente réparation et fabrication de bijouterie joaillerie horlogerie, neuf et occasion, achat et vente de métaux précieux sous toutes ses formes. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541217402

**SARL G.C RESTAURATION**, 16 Avenue du Derby, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX 504 296 526. Restauration. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 3 avril 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541217410

MODIFICATION DE LA DATE DE  
CESSION DES PAIEMENTS

(Jugement du 10 mai 2023)

**SARL GRANDS TRAVAUX MODERNES AQUITAINE (GTMA)**, 2 Rue J.Bonnardel, Imm Topaze Entrée C, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 484 225 909. Entreprise générale du bâtiment. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 31 mars 2019.

13302541217438

MODIFICATION DU PLAN DE  
REDRESSEMENT

(Jugement du 10 mai 2023)

**SAS ETS RC AQUITAINE DEPOT**, 98 Quai Wilson, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 501 264 089. Commerce de gros d'accessoires pour automobiles, installation d'équipements et accessoires automobiles, entretien Courant. Jugement modifiant le plan de redressement.

13302541217405

JUGEMENT PRONONÇANT  
LA RÉOLUTION DU PLAN DE  
SAUVEGARDE ET LA LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

**SARL TAN 33 GRAND TOUR**, Centre Commercial Grand Tour, 33560 Sainte-Eulalie, RCS BORDEAUX 504 601 923. Exploitation établissement restauration, vente à emporter, traiteur ; achat, vente, distribution de produits alimentaires et autres. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 13 décembre 2022 et désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541217413

CONVERSION EN LIQUIDATION  
JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

**SARL EURL PRESTIGELEC**, 57 Rue François Peychaud, 33160 Saint-Médard -en-Jalles, RCS BORDEAUX 502 735 822. Tous travaux d'électricité générale de câblages et réseaux informatiques. tous travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302541217407

**SARL OCTAVIE'S SARL**, 24 Rue du Palais Gallien, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 844 110 049. Salon de thé, petite restauration, épicerie fine, objets connexes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302541217445

**SAS GAPIA**, 24 Rue Saint-Rémi, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 879 105 880. Bar, restaurant, Sandwicherie, sur place ou à emporter. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302541217451

**SAS LA CAUVIGNACSAISE**, 454 Route Roland Mourlanne, 33690 Cauvignac, RCS BORDEAUX 907 814 107. Commerce d'alimentation générale, débit de boissons alcoolisées licence IV, restauration rapide, location de tireuse. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux.

13302541217466

**LOIZEAU Franck**, 4 Chemin du Courreaux, F1 33 Lieu-Dit Saussac, 33112 Saint-Laurent Médoc. Non Communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302541217469

CONVERSION EN REDRESSEMENT  
JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE  
SAUVEGARDE

(Jugement du 10 mai 2023)

**SARL COTE GARONNE**, 48 Cours du Chapeau Rouge, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 421 932 898. Acquisition, gestion, cession de titres ou de valeurs mobilières et toute participation quelle qu'elle soit. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et

le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 février 2023 et désignant administrateur SELARL Arva Administrateurs Judiciaires Associés 6 Rue d'Enghien 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : assister, mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541217396

TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
BRIVE

TRIBUNAL DE COMMERCE  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
BRIVE

Jugement du tribunal de commerce de Brive prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de la Sté **GERALDES TP**, ets secondaire chemin du Moulin de Beaumont 33133 Galgon, RCS LIBOURNE (432 245 819) - Terrassements, assainissements, travaux publics, pose installation de piscines, vente de piscines et accessoires, tous travaux d'entretien, service après-vente sous le numéro 2022J00097 avec une période d'observation de six mois et une date de cessation des paiements fixée provisoirement au 01.10.2022. Mandataire judiciaire : SCP LGA prise en la personne de Maître Nicolas LEURET (2 boulevard du Salan - 19100 BRIVE LA GAILLARDE) à qui les déclarations des créances sont à déclarer dans les deux mois de la présente publication, ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>. Nature de la procédure d'insolvabilité : non concerné.

L23EJ22028

TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE BORDEAUX

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

**Monsieur Frédéric FARDOUX** Profession : services de soutien à l'exploitation forestière ECOSYLVA 2B Courtney Nord 33490 SAINT MARTIAL Entrepreneur individuel SIRET : 488 303 306 00028

Fixe provisoirement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme Maître Jacques DE LATUDE, 14 rue Boudet - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me Jacques DE LATUDE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me Jacques DE LATUDE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ21674

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

**E.A.R.L. VIGNOBLES FALGUEYRET -LEGLISE** Activité : Culture de la vigne Lieldit Rousset 33540 ST SULPICE DE POMMIERS RCS de BORDEAUX : 403 567 928 SIRET: 403 567 928 00011

Fixe provisoirement au 21 Avril 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme Maître Jacques DE LATUDE, 14 rue Boudet - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me Jacques DE LATUDE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me Jacques DE LATUDE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ21676

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

**Madame Caroline BERGEON** Profession : Avocate Cabinet d'avocat 31 bis cours de la république 33390 BLAYE SIRET : 34974719600062

adopté le 6 mai 2016 et modifié le 19 mars 2021

Selon les modalités suivantes :

- réduction de l'annuité au titre de l'année 2022 à 5 % du passif admis,

- paiement des annuités au titre des années 2023 à 2025 à 5 % du passif admis,

- paiement de la dernière annuité au titre de l'année 2026 à 60 % du passif admis. Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Maître SILVESTRI SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX

L23EJ21677

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

**S.A.S. AGRISOL** Activité : Culture et vente de fraises et de légumes de saison 1 Lieudit Mioche 33490 SAINT MARTIN DE SESCOA RCS de BORDEAUX : 834 133 696 SIRET : 834 133 696 00015

Fixe provisoirement au 16 Mars 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me CACHAU-LAGOUTTE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me CACHAU-LAGOUTTE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me CACHAU-LAGOUTTE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ21679

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

**E.A.R.L. TROLLIET MARTINON** Activité : Activités agricoles et viticoles Château Martinon 33540 GORNAC RCS de BORDEAUX : 318 883 261 SIRET: 318 883 261 00014

Fixe provisoirement au 27 Mars 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me SILVESTRI pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me SILVESTRI devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me SILVESTRI dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ21681

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture de la procédure de rétablissement professionnel, sans liquidation judiciaire à l'égard de :

**Madame Eliane JERRUZ PEREZ** Profession :. Activités de santé humaine Galerie Neptune Rue du Baon 33260 LA TESTE DE BUCH SIRET : 341953 685 00060

L23EJ21683

ABONNEZ-VOUS !

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

**Association LE FESTIN** Activité : Edition de revues et périodiques 176 rue Achard 33300 BORDEAUX SIRET : 377 961 073 00055

Fixe provisoirement au 17 Avril 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL PHILAE, 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me CACHAU-LAGOUTTE pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me CACHAU-LAGOUTTE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me CACHAU-LAGOUTTE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

Administrateur judiciaire : Maître VIGREUX SELARL AJILINK 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX

avec mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion. L23EJ21686

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la résolution du plan adopté le 24 septembre 2010 et l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

**Madame Jocelyne BRUN** Activité : culture de la vigne Château le Bois des Abeilles 26 Les Voinauds 33820 SAINT AUBIN DE BLAYE SIRET : 449 954 155 00015

Fixe provisoirement au 18 août 2022 la date de cessation de paiements.

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Me SILVESTRI pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à six mois le délai dans lequel Me SILVESTRI devra établir la liste des créances dé-

clarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me SILVESTRI dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com> L23EJ21687

Par jugement en date du 12 Mai 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

**Monsieur Christophe REBILLOU** Profession : Culture de la vigne 3 Le Bourg 33540 CASTELVIEL SIRET : 477 965 743 00016

adopté le 10 janvier 2020, et modifié le 24 juin 2022

Selon les modalités suivantes :

- les trois prêts du crédit agricole : prêt MLT 00060257688, prêt 10000421440 et prêt CT Financier 10001154723, sont intégrés dans le passif restant à payer avec pour effet de rallonger le plan dans la limite du maximum prévu de 15 ans,

- s'agissant des créances déjà soumises au plan : par pactes annuels égaux de 6,15 % à compter de l'année 2023 jusqu'à l'année 2034 et de 6,20 % pour la dernière échéance de l'année 2035,

- s'agissant des 3 créances du crédit agricole intégrées dans le plan (prêt MLT 00060257688, prêt 10000421440 et prêt CT Financier 10001154723) : par pactes annuels égaux de 7,69 % à compter de l'année 2023 jusqu'à l'année 2034 et de 7,72 % pour la dernière échéance de l'année 2035,

- maintien des deux autres prêts du crédit agricole, s'agissant de prêts habitat (prêts 00084198395 et 00084198401), hors du remboursement du plan selon les modalités précitées, mais selon les modalités contractuelles.

Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Me LUCAS-DABADIE SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX L23EJ21689

## IMMOBILIER

## À VENDRE FONDS DE COMMERCE



## À VENDRE

À bordeaux proche palais de justice, fonds de commerce de salon de thé-pâtisserie-traiteur-petite restauration sans extraction.

Le local se divise en 3 parties :

- une salle aménagée d'environ 40 m<sup>2</sup>
- un laboratoire de production tout équipé d'environ 30 m<sup>2</sup> entretenu.
- une cave pour stockage d'environ 30 m<sup>2</sup>.

Potential de développement soir et weekend (actuellement, la boutique est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 15h).

Loyer mensuel de 1650 € HT et hors charge.

Prix de vente du fonds de commerce : 130 000 € net vendeur.

Possibilité de rachat des parts sociales.

Aucun salarié à reprendre.

Aucun matériel en leasing.

CONTACTER MARION MONEDI - 06.31.13.15.36

## MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

## CESSIONS / AQUISITIONS



## CBF ASSOCIES

ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES  
RESTRUCTURING & INSOLVENCY PREVENTIONS ET  
ADMINISTRATION D'ENTREPRISES

**RECHERCHE DE REPRENEURS  
D'UN FONDS DE COMMERCE  
SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE DANS LA VENTE DE BIJOUX  
ET ACCESSOIRES DE MODE**

Localisation : BORDEAUX

Activité : Vente de bijoux

Effectifs : 3 salariés

Chiffre d'affaires HT : 527 K€ (2022)

Accès à la data-room : [www.aj-dataroom.fr](http://www.aj-dataroom.fr)

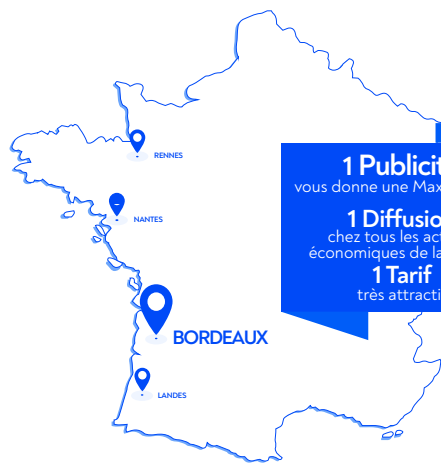
Date limite de remise des premières marques d'intérêts écrites :

**lundi 5 juin 2023 à midi**

Contact : Maître Thibaut PATARD-PIEDMONT  
E-mail : [contact@cbfassociés.com](mailto:contact@cbfassociés.com)

**ECHOS**  
JUDICIAIRES - GIRONDINS

SE CHARGENT LA PARUTION  
DE VOTRE DANS NOTRE JOURNAL  
PUBLICITÉ TOUS LES VENDREDIS



**1 Publicité**  
vous donne une Maxi visibilité

**1 Diffusion**  
chez tous les acteurs  
économiques de la région

**1 Tarif**  
très attractif

**POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

Tél. 05 56 52 32 13  
[publicite@echos-judiciaires.com](mailto:publicite@echos-judiciaires.com)





BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



**SELARL PHILAE  
MANDATAIRES JUDICIAIRES**  
123 AVENUE THIERS 33100 BORDEAUX



**À VENDRE  
FONDS DE COMMERCE  
de détail de produits  
cosmétiques, alimentaires  
et non alimentaires et non  
alimentaires**

Situé 63 rue Cancera  
A BORDEAUX (33000)

Local de 35 m<sup>2</sup> avec vitrine en parfait état  
Loyer mensuel : 1.500 €HT

Offres à adresser avant le 15-06-2023 à 14h à SELARL PHILAE,  
123 avenue Thiers à Bordeaux (33100) Email : contact@philaemj.fr  
Réf : 8016

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



**SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES**  
23 RUE DU CHAI DES FARINES  
33000 BORDEAUX



**À VENDRE FONDS DE COMMERCE  
DE BAR, RESTAURANT, CRÊPERIE, CROISSANTERIE,  
TRAITEUR**

situé 2 Place Marcel Prévot 33121 CARCANS

Dossier n° 13735 sur demande à la  
**SCP SILVESTRI-BAUJET**, Mandataires Judiciaires 23 rue du Chai  
des Farines 33000 Bordeaux - Fax 05 56 48 85 89

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



**SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES**  
23 RUE DU CHAI DES FARINES  
33000 BORDEAUX



**À VENDRE STOCK DE DIVERS ARTICLES TEXTILES**

Situé 22 Allée Pierre Ortal - Lot 2  
33680 LACANAU

Dossier n° 13397 sur demande à la  
**SCP SILVESTRI-BAUJET**, Mandataires Judiciaires  
23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux Fax 05 56 48 85 89

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

**ECHOS**  
JUDICIAIRES-GIRONDINS

**ABONNEMENT**

**6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS**  
**1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS**  
**2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS**

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner,  
accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudé  
CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / **05 57 14 07 55**

# SMIC AU

## 1<sup>ER</sup> MAI 2023 :

# 11,52 EUROS

Le Smic brut passe à 11,52 euros de l'heure, 1 747,20 euros brut par mois soit 1 383,08 euros net.



À compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, le Smic est majoré de 2,2 % et passe à 11,52 euros de l'heure (contre 11,27 euros en janvier 2023 et 11,07 euros depuis août 2022).

Cette augmentation correspond à la revalorisation automatique qui doit intervenir en cours d'année lorsque l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière revalorisation du Smic.

Au 1<sup>er</sup> mai 2023, le Smic brut mensuel pour 151,67 heures de travail hebdomadaire s'établit ainsi à 1 747,20 euros (contre 1 709,28 euros depuis janvier 2023).

Le Smic net passe à 9,12 euros, soit 1 383,08 euros par mois (contre 1 353 euros depuis janvier 2023).

Les salaires qui du fait de la revalorisation deviennent inférieurs au Smic doivent être augmentés en consé-

quence. En revanche, aucune disposition légale n'impose ou interdit une revalorisation des salaires supérieurs. Il est par ailleurs interdit de prévoir une indexation automatique des salaires sur le Smic dans les accords collectifs de travail (Code du travail, article L 3231-3).

La revalorisation du Smic entraîne une augmentation de la rémunération mensuelle minimale en cas d'activité partielle (Smic net) et des indemnités journalières de maladie (salaire retenu plafonné à 1,8 Smic).

Le salaire minimum des alternants (apprentissage et contrats de professionnalisation) varie en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.

### Apprentissage, contrats de professionnalisation

	Moins de 18 ans	Moins de 21 ans	Moins de 26 ans
1 <sup>re</sup> année (€) % du smic	3,11 27 %	4,95 43 %	6,11 53 %
2 <sup>e</sup> année (€) % du smic	4,49 39 %	5,88 51 %	7,03 61 %
3 <sup>e</sup> année (€) % du smic	6,34 55 %	7,72 67 %	8,99 78 %

Pour les jeunes salariés ayant moins de six mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité, le salaire minimum s'établit à 9,22 euros avant 17 ans (minoration de 20 %) et à 10,37 euros avant 18 ans (minoration de 10 %).

Le minimum garanti s'établit à 4,10 euros (contre 4,01 euros depuis janvier 2023). Pour les salariés des hôtels, cafés, restaurants, la valeur de l'avantage en nature au titre des repas est ainsi porté à 4,10 euros par repas et 8,20 euros par journée.

Référence  
Arrêté du 26 avril 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE  
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :  
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;  
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
<b>2023 : 3 666 €</b>	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %	
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN  
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée  
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 405,07	-1,5%	14,4%	16,7%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 641,14	-1,5%	13,4%	14,3%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 315,79	-1,7%	13,8%	17,1%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 122,80	-0,4%	7,4%	2,9%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 450,67	2,8%	23,0%	9,9%	13 450,67	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 749,40	-1,6%	4,0%	3,8%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 903,04	0,6%	14,2%	13,9%	15 961,02	14 069,26	Allemagne
SMI	11 515,41	1,5%	7,3%	-1,3%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	29 842,99	4,7%	14,4%	12,4%	29 842,99	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 290,99	-1,4%	6,5%	7,1%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	13,85	-1,8%	2,3%	8,2%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-17,7%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	0,0%	-23,8%	53,1%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,85	31,9%	150,4%	124,4%	3,00	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	N/A	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	492,00	2,1%	3,8%	4,2%	496,00	458,00	6,7%
EAUX DE ROYAN	92,00	14,3%	11,5%	2,2%	94,00	76,50	6,9%
EUROPLASMA	0,38	-46,4%	-46,4%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,82	-19,2%	-46,0%	-66,7%	1,66	0,81	-
GASCOGNE	4,14	0,0%	-7,4%	19,7%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	4,44	-23,4%	-8,3%	-49,1%	7,12	4,44	1,4%
GPE PAROT (AUTO)	1,85	-11,9%	-13,6%	-13,1%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	14,36	-7,8%	-31,3%	-49,4%	22,70	13,72	-
HUNYVERS	12,70	-1,9%	7,2%	5,8%	14,85	11,90	-
I.CERAM	8,35	-11,2%	-18,1%	-41,6%	13,95	7,65	-
I2S	6,40	-0,8%	4,9%	0,0%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,18	-8,6%	24,2%	-43,0%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,18	-10,4%	8,3%	-23,9%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,65	1,5%	72,1%	12,1%	3,13	1,47	-
LECTRA	28,70	-18,1%	-18,5%	-18,1%	40,70	27,75	1,7%
LEGRAND	85,60	3,6%	14,4%	8,5%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-45,7%	-52,5%	-63,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	13,75	-4,5%	-1,8%	-3,2%	15,50	12,85	2,2%
POUJOLAT	26,00	8,3%	-6,5%	21,6%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,87	21,8%	47,6%	20,5%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	3,69	-3,7%	2,5%	-35,3%	4,44	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**  
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



# DÉCLARATION DE REVENUS

**LES AVOCATS BORDELAIS APPORTENT  
CONSEIL ET ASSISTANCE GRATUITE**  
du **22 au 26 mai 2023** au **05 24 99 39 76**

**Les contribuables pourront bénéficier de consultations gratuites**  
du **lundi 22 mai au vendredi 26 mai de 10h à 13h** au **05 24 99 39 76**

Ces consultations se dérouleront dans le respect du secret professionnel  
des avocats et en toute confidentialité.

